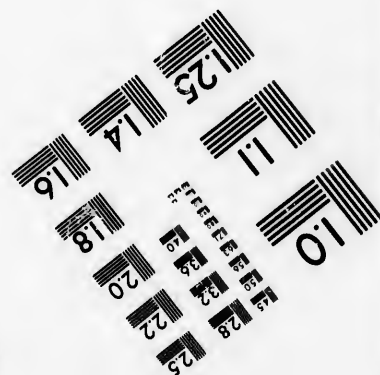
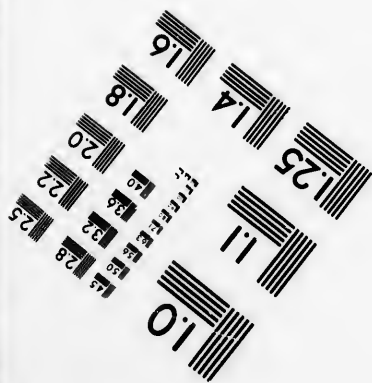
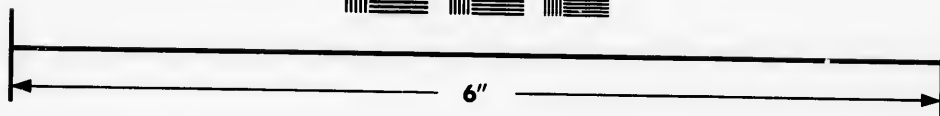
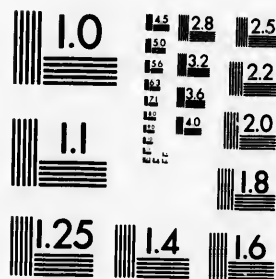


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N. Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**



**© 1983**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refiled to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The cop  
to the p

Sec  
Yo

The im  
possibl  
of the  
filming

Original  
beginn  
the las  
sion, o  
other o  
first pa  
sion, a  
or illus

The las  
shall c  
TINUED  
whiche

Maps,  
differ  
entirely  
beginn  
right a  
require  
metho

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

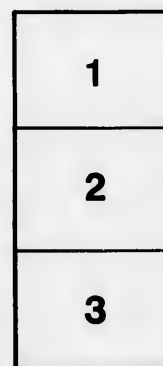
Scott Library,  
York University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Scott Library,  
York University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

plaire  
s détails  
ques du  
nt modifier  
kiger une  
le filmage

d/  
quées

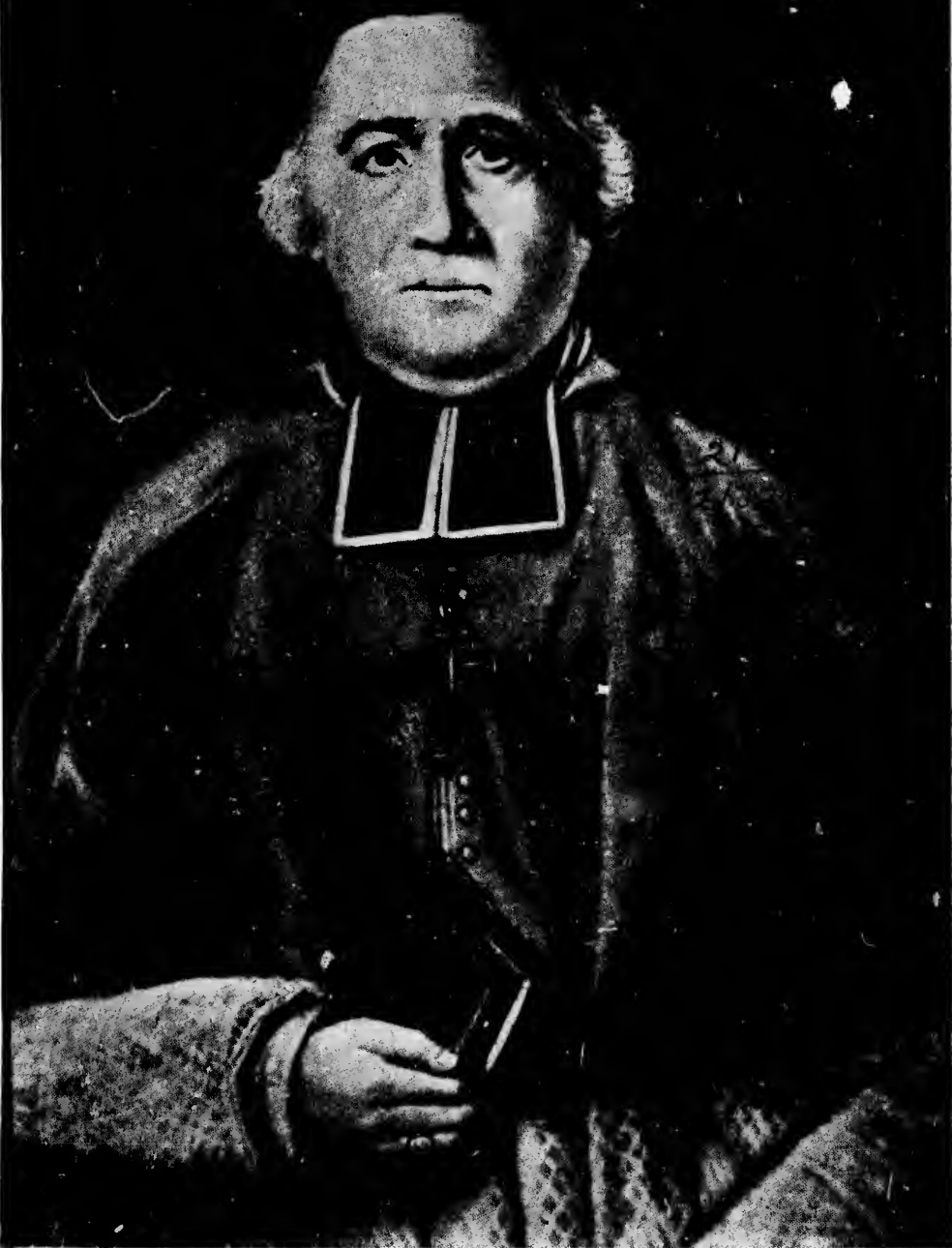
aire

by errata  
ned to  
ent  
une pelure,  
façon à



32X

BIOGRA



**BIOGRAPHIES**

**Monseigneur Briand**

**Monseigneur de Lauberivière**

**Monseigneur de Pontbriand**



Special

White





LES  
ÉVÊQUES DE QUÉBEC

★★

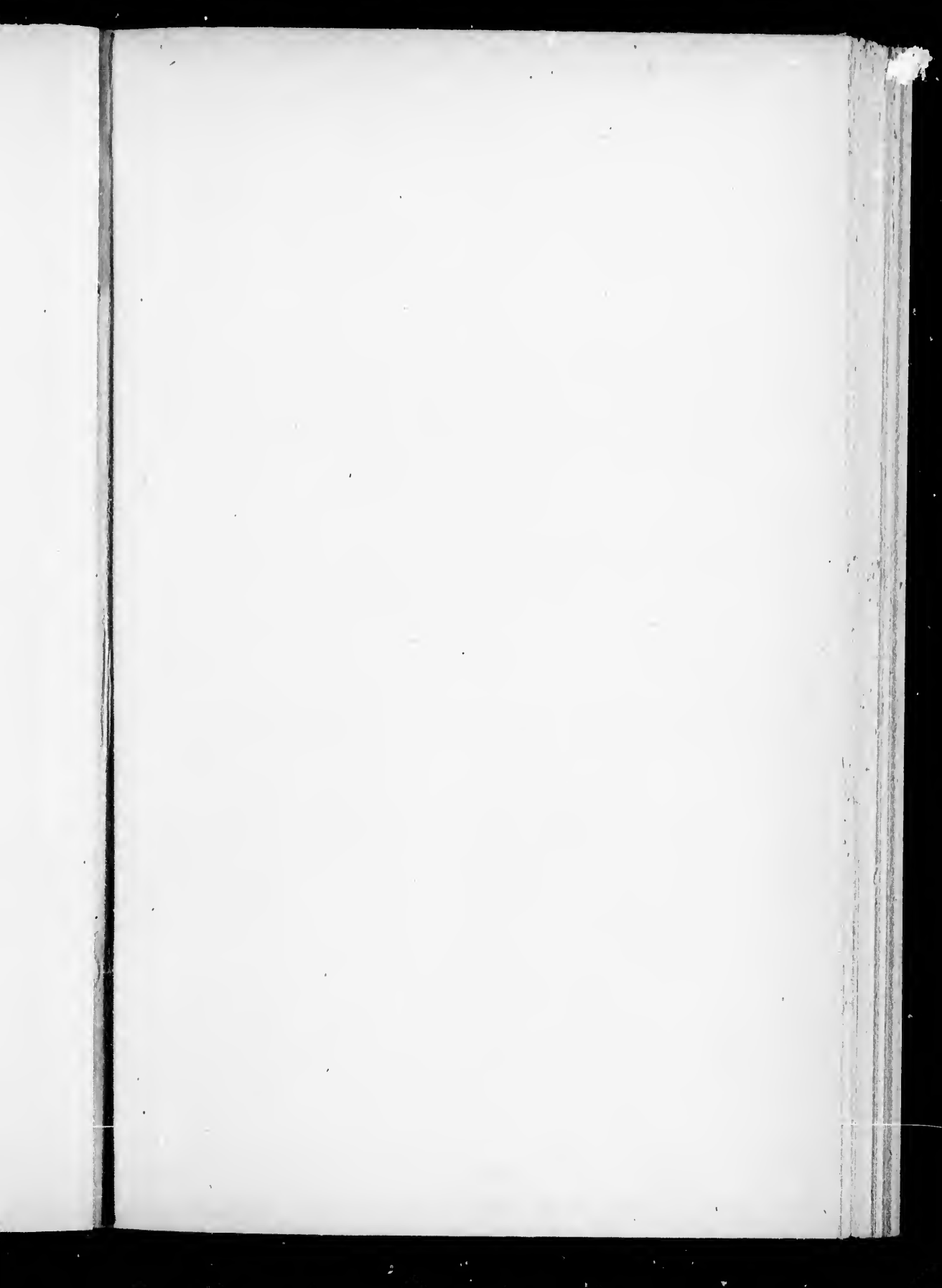
---

COLLECTION CANADIENNE

SÉRIE 551

(N° 551-02)







MONSEIGNEUR DE PONTBRIAND

E

MAIS

003475

LES  
**ÉVÊQUES DE QUÉBEC**

PAR

**MONSEIGNEUR HENRI TÊTU**

CAMÉRIER SECRET DE SA SAINTÉTÉ LÉON XIII

AUMONIER DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

★ ★

---

NOUVELLE ÉDITION A L'USAGE DE LA JEUNESSE



TOURS  
MAISON ALFRED MAME  
== & FILS ==

MONTRÉAL  
GRANGER FRÈRES LIMITÉE  
54, Ouest, rue Notre-Dame

BX

4671

T4

1892

Special  
Collections

LES  
ÉVÊQUES DE QUÉBEC

---

M<sup>GR</sup> DE LAUBERIVIÈRE

---

CHAPITRE PREMIER

Naissance et premières années de M<sup>GR</sup> de Lauberivière. — Ses vertus. — Lettre de l'évêque de Grenoble. — Nomination à l'évêché de Québec. — Lettre du prélat à son père. — Départ pour le Canada.

M<sup>GR</sup> François-Louis Pourroy de Lauberivière naquit à Grenoble, dans la paroisse de Saint-Hugues, le 16 juin 1711, de messire Claude-Joseph de Pourroy de Lauberivière, chevalier, président de la chambre des comptes, et de dame Marianne de Saint-Germain de Mérieux.

« Né dans le sein de la probité et de la vertu, dont il avait reçu les semences comme un bien héréditaire, élevé dans un des sanctuaires les plus épurés de la discipline et de la science ecclésiastique<sup>1</sup>, il devint, même dans sa jeunesse, un modèle pour les personnes avancées en âge. Le séjour qu'il fit dans cette école de sainteté ne fut point un temps de passage donné, comme pour l'ordinaire, à la coutume et à la nécessité; il prit un goût de prédilection pour cette retraite, la regardant

<sup>1</sup> Le séminaire de Saint-Sulpice.



comme un port assuré de salut ; il cherchait à en faire sa demeure constante et habituelle. » Ce passage est tiré d'une lettre de M<sup>sr</sup> l'évêque de Grenoble, adressée aux curés de son diocèse, et dans laquelle il leur apprenait la mort inattendue du saint évêque dont nous écrivons la vie. Il l'avait vu grandir sous ses yeux dans sa ville épiscopale, et il le connaissait d'autant mieux que ses parents occupaient un rang distingué, même parmi la noblesse du royaume ; il l'avait vu croître « en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes<sup>1</sup> ».

Le témoignage de ce prélat est donc infiniment précieux pour nous faire connaître ce que furent l'enfance et la jeunesse de M<sup>sr</sup> de Lauberivière. A peine était-il sorti du grand séminaire, que le jeune abbé, déjà docteur en Sorbonne, fut placé à la tête d'un des chapitres les plus importants de la province de Grenoble : celui de Saint-Bernard à Romans, et il se montra admirablement doué pour remplir toutes les fonctions du saint ministère. Ses talents, ses vertus et surtout sa prudence étaient tels, qu'en apprenant l'impossibilité où se trouvait M<sup>sr</sup> Dosquet de retourner dans son diocèse, on songea à l'abbé de Lauberivière, qui n'avait que vingt-sept ans, pour en faire un évêque de Québec. « La Providence, dit M<sup>sr</sup> de Grenoble, nous l'enleva presque aussitôt après nous en avoir fait connaître de plus près tout le prix. Elle l'appela, par une vocation des plus marquées, à l'épiscopat, ou plutôt à un véritable apostolat. Il reconnut la volonté de Dieu sur lui dans le choix d'un grand ministre<sup>2</sup> en qui le discernement des divers talents fait un des caractères de l'heureux gouvernement auquel il préside, pour la félicité publique et à l'honneur de l'humanité.

« Le nouveau prélat se défia néanmoins de lui-même ;

<sup>1</sup> S. Luc, II, 52.

<sup>2</sup> Le cardinal de Fleury.

il eut le soin d'être soutenu par des conseils qui seuls devaient calmer ses alarmes... Désigné évêque d'un monde entier, il aperçut les travaux immenses qui l'attendaient dans cette nouvelle carrière. Peu touché de toutes les marques de distinction que sa dignité pouvait lui procurer, inaccessible à l'impression des soins et des peines qui sont presque l'unique apanage de l'évêché de Québec, il ne fut sensible qu'à la crainte de ne pas satisfaire à tous ses devoirs ; aucun n'échappa à ses réflexions, et tous lui furent également précieux ; l'abondance de la moisson qu'il avait à recueillir ne fit qu'augmenter son zèle et son courage ; il n'eut d'impatience que pour abrégér des délais que tout autre eût fait naître, à la faveur d'une foule de prétextes.

« S'il accorda des moments à une famille justement empressée à le retenir, ils furent rapides, et encore voulut-il les mettre à profit pour déraciner de son cœur tout ce que l'humanité eût pu y faire glisser de moins parfait ; ce qu'il exécuta, en se dévouant de nouveau à Dieu d'une manière d'autant plus méritoire, qu'il fit ce sacrifice au milieu de tout ce qu'une légitime tendresse peut réunir de plus attrayant et de plus capable d'en imposer à la constance la plus affermie.

« Le préparatif qui lui tenait le plus à cœur, avant le trajet des mers à franchir, c'était de s'assurer un nombre de coopérateurs suffisant pour l'aider avec efficacité à rappeler à la lumière cette multitude d'hommes plongés dans l'aveuglement, à qui il allait servir de premier guide et de principal conducteur.

« Que ne puis-je vous rendre tout ce que j'ai recueilli de ce respectable confrère dans les derniers moments dont il voulut bien m'honorer ! Tous ses discours, tous ses sentiments étaient ceux d'un évêque qui connaît toute l'étendue du ministère, lorsque le ministre est destiné à travailler à la conversion des infidèles.

« Cet objet ne cessait d'être présent à son esprit et encore plus à son cœur. Se considérant déjà comme le

père et le pasteur de ces nations sauvages, dont le nom seul effraye notre pusillanimité, il soupirait après le temps dans lequel il serait à portée de leur prêcher Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié ; il en fait sa gloire et y porte toute son ambition ; il ne s'occupe que de la pensée qu'il va faire triompher Jésus-Christ, en répandant la connaissance de son nom. »

Après avoir lu ces éloquents paroles de M<sup>sr</sup> de Grenoble, qui avait reçu les confidences de son cher diocésain, on comprend de quel trésor la Providence voulait enrichir l'église de la Nouvelle-France. Les Sulpiciens qui avaient eu tant d'occasions de connaître celui dont ils avaient été les maîtres, ne manquèrent pas de le recommander à la cour pour remplacer M<sup>sr</sup> Dosquet<sup>1</sup>, et, à la demande du roi, le Saint-Père lui envoya ses bulles, en date du 20 juillet 1739. M<sup>sr</sup> de Lauberivière fut sacré, le 16 août de la même année, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, par M<sup>sr</sup> de Mornay, ancien évêque de Québec, assisté des évêques de Tréguier et de Bethléem<sup>2</sup>. Après la cérémonie, on put voir ensemble trois prélats portant le titre d'*évêque de Québec* : M<sup>sr</sup> de Mornay, évêque résignataire, M<sup>sr</sup> Dosquet, alors occupant le siège épiscopal, et M<sup>sr</sup> de Lauberivière, choisi par ce dernier pour lui succéder.

Les directeurs du séminaire des Missions-Étrangères écrivirent à leurs confrères de Québec, pour leur annoncer la nomination de ce digne évêque, dont la grande jeunesse faisait un véritable contraste avec l'âge de tous les prélats qui avaient occupé avant lui le siège de Québec. « Il n'a au plus que vingt-huit ans, disaient-ils ; aussi, si Dieu veut lui conserver la vie autant qu'à ses prédécesseurs, il gouvernera cette église de longues années. »

<sup>1</sup> Lettre de M<sup>me</sup> la comtesse de Chabons.

<sup>2</sup> Voir la *Gazette de France* du 22 août 1739.

Le 24 février 1740, il envoya à M. Thierry Hazeur Delorme, grand pénitencier du chapitre de Québec, une procuration, en vertu de laquelle celui-ci prit possession du siège épiscopal en son nom, le 20 juin suivant.

Bien qu'appartenant à une grande famille, M<sup>sr</sup> de Lauberivière était depuis longtemps accoutumé à vivre dans l'humilité et la simplicité : il ne crut pas que la dignité épiscopale dût lui faire changer ses habitudes. Aussi était-il décidé de demeurer en pension dans le séminaire de Québec, n'ayant avec lui qu'un aumônier, un valet de chambre et un laquais. Le 25 février, il écrivait à M. Ransonnet, l'un des directeurs de cette maison : « Je compte aller débarquer au séminaire. Je ne sais si j'emporterai quelques meubles de France. Je vous prie de me préparer un appartement où je ne demande rien que de simple et d'apostolique. Quand je serai une fois établi, je verrai de quelle façon je m'arrangerai. Mon intention est de me renfermer dans ce qui est purement de bienséance. »

Le 22 mai 1740, le jeune évêque de Québec était en route pour son nouveau diocèse, et il attendait, à la Rochelle, que le vaisseau du roi fût prêt à partir pour le porter de l'autre côté de l'océan ; c'est de cette ville qu'il écrivit la lettre suivante à son père :

« J'ai reçu, monsieur et très cher père, avec bien de l'empressement, la lettre que vous m'avez adressée, en cette ville, où j'arrivais jeudi soir. Me voilà dans un port, mais ce n'est pas celui où je dois aborder, et j'ai encore le ruisseau à traverser, et trois ou quatre mois peut-être, avant de me voir solidement établi à Québec. Je ne sais point le jour du départ du vaisseau, et je me vois, pour quelque temps, obligé de faire de nécessité vertu, en prenant patience, soit pour l'embarquement, soit pour la traversée. On arme en toute diligence un vaisseau du roi qui part pour Brest, et cet

armement a, je pense, retardé celui qui doit me conduire à Québec. Au reste, je suis en bonne maison avec tous mes missionnaires<sup>1</sup>, et j'aurai la consolation de vous donner peut-être plus d'une fois de mes nouvelles avant mon départ. Je fais toutes mes petites emplettes, et je prends les arrangements d'avance pour mon établissement à Québec. Je tâche de me mesurer sur l'argent que j'ai, et surtout de me mettre à portée de ne point aller à l'emprunt.

« J'ai obtenu une modération assez considérable à la chambre des comptes, et il ne m'en coûte par cent écus pour l'enregistrement de mon serment de fidélité. J'ai mis les fers au feu avant de partir, pour obtenir une pension sur le clergé; M. l'abbé Cousturier m'a donné bonne espérance: quoiqu'il puisse arriver, je pars avec un entier abandon entre les mains de la Providence, j'en aurai toujours assez pour fondre les glaces du Canada et marcher, s'il le faut, sur des raquettes, à l'imitation de M<sup>sr</sup> de Laval, un de mes prédécesseurs, avec ma chapelle sur le dos.

« Je ne suis point chargé du bien que je ne peux pas faire, je donnerai de ce que j'ai, et l'on verra ma bonne volonté pour le reste.

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus tendres et les plus respectueux,

« Monsieur mon très cher père,

« Votre très humble et très obéissant serviteur et fils,

« † FRS L., Évêque de Québec. »

<sup>1</sup> Ces missionnaires étaient: 1<sup>o</sup> le R. P. Louis-Charles Canot, jésuite; 2<sup>o</sup> Pierre Paris, aumônier et secrétaire de l'évêque; 3<sup>o</sup> Antoine Faucon, prêtre sulpicien; 4<sup>o</sup> Jacques-Joseph Masson de Montbrac, aussi prêtre sulpicien; 5<sup>o</sup> Régent, novice chez les RR. PP. Jésuites (M<sup>sr</sup> de Lauberivière, par l'abbé Cyprien Tanguay).

M<sup>sr</sup> de Lauberivière partit de la Rochelle, le 10 juin 1740, sur le vaisseau du roi le *Rubis*, commandé par M. de La Saussaye. Il ne devait jamais revoir sa patrie, ni le père bien-aimé à qui il venait d'écrire pour la dernière fois.

---

## CHAPITRE II

Traversée de l'océan. — Lettre de M<sup>sr</sup> de Lauberivière à sa mère. — Ravages de la maladie parmi les passagers. — Dévouement de l'évêque. — Miracle attribué à sa prière. — Arrivée à Québec. — Sa maladie et sa mort. — Deuil universel. — Lettre de M<sup>sr</sup> de Grenoble. — Éloge par M<sup>sr</sup> de Pontbriand.

La traversée de l'océan fut des plus heureuses, jusqu'au grand banc de Terre-Neuve, où le *Rubis* arriva, après seulement vingt-deux jours de marche ; un bon vent continuait de souffler, les passagers jouissaient d'une santé parfaite et tout semblait annoncer une prochaine et joyeuse arrivée à Québec. M<sup>sr</sup> de Lauberivière ne tarda pas à gagner l'affection de ceux qui avaient l'honneur de se trouver avec lui sur le même vaisseau. L'un de ses compagnons, le Père Canot, écrivait : « On peut dire, pour faire son éloge en deux mots, qu'à l'âge de vingt-huit ans seulement, c'était un prélat accompli, d'une douceur qui attirait tous les cœurs, d'une prudence consommée, d'une sainteté qui le faisait infiniment respecter ; en un mot, c'était un apôtre, un saint, qui n'était point gêné et qui ne gênait personne. A peine fus-je sur le vaisseau, qu'il voulut bien m'honorer de sa confiance, et, si j'ose franchir le terme, de son amitié. Toute ma consolation de mon côté était de pouvoir profiter de ses lumières et de ses

bons exemples, et il ne se passait presque point de jour où je ne fusse enfermé dix heures avec lui ; mais je ne prévoyais pas combien de larmes devait me coûter cette union qui me paraissait si honorable et si avantageuse.

« Jeunesse, grâces extérieures, dit M<sup>r</sup> de Grenoble, talents naturels et acquis, prudence prématurée, c'étaient autant d'avantages qui se réunissaient à toutes les autres qualités encore plus estimables, pour assurer, par son moyen, l'exécution des desseins qu'il paraissait que Dieu avait sur lui pour la propagation de son culte. Aussi, commença-t-il, dans le vaisseau même chargé de le transporter, à mettre en usage tous les dons qu'il avait reçus. »

Arrivé le 3 juillet sur le grand banc de Terre-Neuve, M<sup>r</sup> de Lauberivière écrivit, le lendemain, la lettre suivante à sa mère :

« Je profite, madame ma très chère mère, de l'occasion qui se présente de vous donner de mes nouvelles. Nous sommes arrivés sur le grand banc de Terre-Neuve, où nous arrivâmes hier, en vingt-deux jours ; il ne reste plus qu'environ cent lieues d'ici à Québec<sup>1</sup>. J'espère que nous les ferons aussi heureusement que nous avons fait celles que nous avons devers nous.

« Nous avons pêché et mangé de la morue fraîche ; ce matin nous en avons pris d'une belle taille ; le Seigneur nous a favorisé jusqu'ici, je ne me suis presque pas senti de la mer. M. Paris<sup>2</sup> en a été malade ; mais il va bien actuellement. Je vous supplie de faire savoir de ses nouvelles à sa famille, aussi bien que de celles de Jourdan, qui s'est toujours bien porté. C'est à la hâte que j'ai l'honneur de vous écrire, par des bâtiments de pêcheurs que nous rencontrons.

« Permettez que mon père trouve ici les assurances

<sup>1</sup> La distance est de quatre cents lieues. Il y a erreur du copiste.

<sup>2</sup> Secrétaire de l'évêque.

de mor  
dresse.

« J'a  
respect

« Vo

Quel  
aurait p  
tère, et  
novice  
maligne  
qu'on é  
entra c  
n'était  
vaisseau  
quelque  
le Père  
triste s  
bien sa  
si vicie  
la mer,  
qu'on l  
n'y a p  
de la m

« Re  
galetas,  
à peine  
au-dess  
homme  
deux co  
à ces p  
près de  
état si  
oisifs ?

de mon respect ; mes frères et sœurs, celles de ma tendresse.

« J'ai l'honneur d'être, avec un tendre et profond respect,

« Madame ma très chère mère,

« Votre très humble et obéissant serviteur et fils,

« † FRS-Ls., Évêque de Québec. »

Quelques jours après avoir écrit cette lettre, l'évêque aurait pu en adresser une autre d'un tout autre caractère, et remplie des détails les plus navrants. Un jeune novice jésuite, appelé Régent, fut attaqué d'une fièvre maligne, qui exigea les soins les plus vigilants, lorsqu'on était encore à quatre cents lieues de Québec. Il entra cependant en convalescence, « mais sa maladie n'était qu'un présage imparfait de celle dont tout le vaisseau devait être infecté. Était-ce la peste, comme quelques-uns ont voulu l'assurer, je n'en crois rien, dit le Père Canot déjà cité. Quoi qu'il en soit, c'était un triste spectacle de voir de pauvres malheureux, les uns bien sans mouvement, les autres agités d'une fièvre si violente, que quelques-uns se sont précipités dans la mer, d'autres poussaient des hurlements si affreux, qu'on les entendait de toute part dans le vaisseau. Il n'y a point de cachot qui puisse vous donner une idée de la misère où ils étaient.

« Représentez-vous un endroit, grand comme nos galetas, où la lumière ne pénètre presque jamais, et où à peine peut-on marcher droit, tout rempli de paillasses, au-dessus desquelles sont des toiles de la longueur d'un homme et de la largeur de deux pieds, attachées par les deux coins à des clous, qui servaient également de lits à ces pauvres malheureux, de sorte qu'il y en avait près de quatre cents dans un si petit espace. Dans un état si triste, nous autres prêtres, aurions-nous été oisifs ? Je vous donne à penser ce qu'on fait et ce qu'on



doit faire dans ces circonstances. Cependant le mal augmentait et nous tâchions de nous approcher le plus que nous pouvions de Québec. L'équipage dépérissait de jour en jour, et à peine avions-nous qui pût faire la manœuvre. Les officiers étaient obligés de la faire eux-mêmes, et quiconque avait la force mettait la main à l'œuvre. Nous avions beau arborer le pavillon qui est le signe de l'incommodité et qu'on a besoin de secours, qui que ce soit ne venait.

« De là aux environs, le bruit s'était répandu que le vaisseau du roi était pestiféré, et en vain tirait-on le canon, au bruit duquel on doit apporter des rafraîchissements au vaisseau.

« Voulions-nous aborder avec notre chaloupe, on ne nous voulait point recevoir, et on regardait ceux qui y étaient comme gens frappés de contagion. »

On peut se figurer la douleur du pauvre évêque au milieu de tant de calamités; on peut aussi se faire idée de ses actes de zèle et de dévouement. « Le prélat, dit le Père Galpin, jésuite, ne s'épargnait pas plus que le Père Canot, qui deux fois a pensé mourir. Comme un nouveau Charles Borromée, il s'offrait mille fois, chaque jour, à toutes les horreurs de la mort, en se dévouant avec intrépidité au soulagement de tous ceux que le mal attaquait; secours spirituels, secours temporels, rien ne lui coûtait; il était prêt à donner sa vie pour sauver les autres. » Quelle consolation pour les pauvres malades que d'avoir un tel pasteur pour compatir à leurs souffrances et surtout pour leur apprendre à les donner à Dieu! Quelle heureuse mort que l'on faisait assisté par ce saint évêque!

C'est pendant que le vaisseau était ainsi ravagé par cette cruelle maladie, qu'un prodige fut opéré par sa pieuse intercession auprès de Dieu. Une femme avait, dans un moment de trouble, laissé tomber son petit enfant dans la mer. L'enfant disparut dans l'abîme. Dans sa désolation, la mère éplorée alla se jeter aux

pieds d  
avait d  
avait fo  
entière  
mit aus  
et Dieu  
reparut  
ce prod  
yeux fix  
regardai  
matelots  
prirent  
le rappo  
mère <sup>1</sup>.

Cepen  
du navir  
prêtres,  
dus au F  
reux voy  
semblait  
ne sembl  
malades  
Québec,  
vinrent  
suite, en  
demeura  
descend  
lui-mêm  
Québec.  
de la fiè

A mes  
qui pouv  
saient co  
M<sup>r</sup> d

<sup>1</sup> Récit  
<sup>2</sup> Lettre

pieds du jeune et pieux évêque de Québec, à qui elle avait déjà vu opérer tant de prodiges de charité. Elle avait foi dans l'intercession de celui qui se sacrifiait si entièrement pour les autres. Le saint jeune homme se mit aussitôt en prière, dans la simplicité de son cœur, et Dieu récompensa la foi de l'un et de l'autre. L'enfant reparut porté sur les flots, et les heureux témoins de ce prodige remarquèrent qu'il tenait sans cesse les yeux fixés sur ceux du prélat, qui lui-même tantôt regardait l'enfant et tantôt regardait le ciel. Enfin les matelots, qui avaient descendu une chaloupe à la mer, prirent le pauvre enfant qui flottait sur les vagues, et le rapportèrent plein de vie et de santé à son heureuse mère<sup>1</sup>.

Cependant la fièvre continuait à se répandre à bord du navire; presque tous étaient frappés : aumôniers, prêtres, officiers, médecins, pilotes, etc.<sup>2</sup>. Une fois rendus au Bic, à cinquante lieues de Québec, les malheureux voyageurs se crurent perdus sans ressources, il semblait impossible d'aller plus loin, et aucun secours ne semblait devoir venir. Enfin quelques marins moins malades que les autres s'offrirent d'aller en chaloupe à Québec, et, quelques jours après, deux bâtiments vinrent au secours du *Rubis*. L'un d'eux repartit de suite, emportant le plus qu'il put de malades, et l'autre demeura avec le vaisseau du roi. Un aumônier qui était descendu pour secourir les malades fut de suite atteint lui-même par le terrible fléau et forcé de retourner à Québec. Un sulpicien, compagnon de l'évêque, mourut de la fièvre et fut enterré à Kamouraska.

A mesure que l'on approchait de Québec, tous ceux qui pouvaient le faire quittaient les vaisseaux et se faisaient conduire à terre, en chaloupe ou en canot.

M<sup>r</sup> de Lauberivière, qui avait pendant longtemps

<sup>1</sup> Récit de M. Ruffin de La Marauière.

<sup>2</sup> Lettre du P. Canot.

résisté aux sollicitations et aux prières de tous les officiers, crut qu'il était de son devoir de gagner sa ville épiscopale, maintenant que sa présence n'était plus nécessaire au milieu des victimes de la maladie. Il prit un canot que l'on avait envoyé exprès pour lui, et il arriva à Québec, le 8 août 1740, à 7 heures du soir. Préservé jusque-là de tout malaise, jouissant d'une parfaite santé, et surtout de la réputation d'un saint, il fut reçu avec tous les honneurs imaginables. « Tous les officiers, tout le clergé, les religieux, les différents corps de ville et tout le peuple étaient accourus sur le rivage pour y recevoir le saint Charles et le saint François de Sales de notre siècle <sup>1</sup>. » On peut en effet se faire une idée de la joie des fidèles à la vue de leur évêque, en songeant que la ville était privée, depuis cinq ans, de la présence du premier pasteur, et que celui qui venait occuper le siège épiscopal se présentait avec tous les charmes de la jeunesse et de la sainteté. « Il fut accueilli, disent les Annales des Ursulines, et complimenté du clergé de toute la ville, avec une joie qu'il n'est pas possible d'exprimer. Les grands et les petits se disputaient le plaisir de le voir. Aussi était-ce un prélat des plus distingués, joignant à une illustre naissance toutes les belles qualités du corps et de l'esprit, propres à faire un grand évêque ; mais pardessus tout, une vertu, une prudence et une sagesse qu'on aurait admirées dans un homme de soixante ans, quoiqu'il n'en eût que vingt-neuf. »

Après avoir fait son entrée à la cathédrale, le même soir de son arrivée, M<sup>sr</sup> de Lauberivière alla demeurer au séminaire, où on lui avait préparé un appartement. On voit dans les Annales de l'Hôpital-Général que, deux jours après, il prit le dîner chez l'intendant, et qu'il se proposait de visiter, le même jour, les religieuses de cette communauté. Mais quelqu'un lui fit remarquer

<sup>1</sup> Lettre du P. Canot.

que, n'  
devaient  
qui fait  
Dieu.

L'hôp  
infortun  
Mère Sa  
de mala  
extérieu  
passer e  
des nég  
vière ne  
des soie  
13 août  
son tour  
cations  
suiviren  
demie d

Au co  
le Père  
l'aurait  
où, mal  
manquai  
sa santé  
serverait  
Dieu...

« La r  
voir le p  
ceur, se  
gneur, s  
pays où  
qui préc  
à M. Ja  
n'avait p  
mon ch

<sup>1</sup> Lettre

que, n'étant pas les plus anciennes, d'autres qu'elles devaient avoir l'honneur de ses premières visites; ce qui fait croire qu'il alla aux Ursulines et à l'Hôtel-Dieu.

L'hôpital de cette dernière maison était rempli des infortunés compagnons de voyage de l'évêque, et la Mère Sainte-Hélène écrivait : « Je n'ai jamais vu tant de malades chez nous : les salles, greniers, parloirs extérieurs, tout en est plein, et à peine pouvons-nous passer entre leurs lits; tous deviennent noirs comme des nègres, sitôt qu'ils sont morts. » M<sup>sr</sup> de Lauberivière ne devait pas tarder à éprouver les conséquences des soins qu'il leur avait donnés dans le bateau. Le 13 août, cinq jours après son arrivée, il fut frappé à son tour; « le 14 et le 15 la fièvre ne donna pas d'indications mortelles, le 16 elle redoubla; les transports suivirent, enfin la pourpre parut, et le 20, à 8 heures et demie du matin, il expira, universellement regretté<sup>1</sup>. »

Au commencement de sa maladie, « on voulut, dit le Père Galpin, le transporter à l'Hôtel-Dieu, où on l'aurait infiniment mieux traité que dans le séminaire, où, malgré les attentions qu'on pouvait avoir, il lui manquait assez de choses; tout fut inutile; il regardait sa santé comme l'affaire de la Providence, qui la conserverait, si elle le jugeait expédient pour la gloire de Dieu...

« La maladie qui change l'homme, nous fit toujours voir le prélat qu'il était; ce n'était que paroles de douceur, ses discours n'étaient que pour s'offrir au Seigneur, s'estimant heureux de quitter la vie, dans un pays où le zèle seul l'avait conduit. » Pendant la nuit qui précéda son décès, il fit plusieurs recommandations à M. Jacrau, prêtre du séminaire, et lui dit qu'il n'avait point eu le temps de faire de testament. « Si mon chapitre veut garder quelque chose de ma cha-

<sup>1</sup> Lettre de MM. Beauharnois et Hocquart.

pelle, ajouta-t-il, il peut retenir ce qu'il jugera à propos ; » et presque en même temps il prononça ces mots : « Je meurs dans l'amour de mon Dieu et fidèle à mon roi <sup>1</sup>. »

Il légua aussi quatre cents francs pour les missions de l'Acadie et trois cents pour celles des Tamarois, « afin, disait-il, d'y faire connaître le nom de Dieu. »

M<sup>sr</sup> de Lauberivière occupait, quand il mourut, la chambre destinée au supérieur du séminaire jusqu'à ces dernières années. Cette chambre fait maintenant partie du corridor qui conduit au nouveau séminaire.

Le gouverneur général et l'intendant firent prier le chapitre de procéder sur-le-champ à son inhumation, afin d'empêcher l'épidémie, dont le prélat venait de mourir, de se répandre dans la ville. Le doyen s'empressa d'obtempérer à leur désir, quelque grande que fût son affliction, et, le même soir, le corps du jeune évêque fut transporté à la cathédrale et déposé dans la tombe, à côté de celle de M<sup>sr</sup> de Laval. « La solennité des funérailles eut lieu seulement le 22 septembre. Deux saints dormaient donc ainsi l'un près de l'autre, bien distincts par l'âge, mais également chers à Dieu et aux hommes <sup>2</sup>. »

Quand on apprit cet événement lamentable, de la mort de l'évêque, ce fut un cri de douleur universel dans toute la ville. « On le pleura, écrit le Père Canot, et on le regretta amèrement. Le jour qu'il mourut fut et sera peut-être celui où il se versa plus de larmes à Québec. La consternation y fut si générale, qu'on n'entendit que cette parole : *Notre saint évêque est mort!*... On a été obligé de déchirer plusieurs de ses collets pour

<sup>1</sup> La chapelle de l'évêque fut envoyée à sa famille, qui la conserve religieusement. Son père envoya au chapitre de Québec une lampe et un encensoir d'argent en échange de la crosse épiscopale.

<sup>2</sup> M. l'abbé G. Côté, *Travaux d'excavation faits en 1877 dans la basilique de Québec.*

les distribuer au peuple, qui lui attribue déjà des miracles.

« Tout ce qu'il possédait ressentait la pauvreté évangélique. Ses habits, sa soutane de cérémonie étaient de laine, son diamant ou plutôt son anneau était de dix écus seulement. La seule richesse qu'on ait trouvé dans une boîte qui s'ouvrait par un secret, était une chemise de crin, une ceinture, trois disciplines teintes de sang, et une autre de fer. »

Un autre Père jésuite écrivait : « Nous avons perdu un grand ami, les autres communautés un père, et l'Église un grand évêque. » Ces éloges ne furent pas les seuls qui se firent entendre pour bénir la douce mémoire de M<sup>sr</sup> de Lauberivière. L'évêque de Grenoble, dont nous avons déjà cité la lettre circulaire, ne pouvait se consoler de la perte de son noble et saint enfant, qu'en songeant à la gloire et au bonheur dont il le pensait en possession dans le ciel : « M<sup>sr</sup> l'évêque de Québec meurt comme il a vécu, en saint, et en saint que les siècles les plus purs du christianisme eussent vénéré comme un martyr de la charité, n'ayant pu devenir un martyr de la foi, bonheur auquel il y a lieu de croire qu'il ne se fût pas refusé, si tels eussent été sur lui les desseins de Dieu.

« Quant à nous, nous l'avons perdu pour cette province, nous le regagnons, de même que ses diocésains, pour le ciel. »

Une année après le décès de M<sup>sr</sup> de Lauberivière, son successeur, M<sup>sr</sup> de Pontbriand, commençait son mandement d'entrée en rappelant la sainteté de celui dont il venait prendre la place. Il disait à ses diocésains combien il partageait leur légitime douleur pour la perte immense qu'ils venaient de faire; et il leur demandait de répandre pour lui-même devant le Seigneur des larmes qui étaient inutiles pour le vertueux prélat que le Ciel avait déjà récompensé et couronné.

## CHAPITRE III

Pèlerinages au tombeau de M<sup>sr</sup> de Lauberivière. — Guérisons miraculeuses en France et au Canada.

Une voix plus éclatante que celle même des évêques se fit entendre, peu après la mort de M<sup>sr</sup> de Lauberivière, pour proclamer bien haut qu'un saint était monté au ciel, et ce fut la voix des miracles. Des pèlerinages se firent à son tombeau, des guérisons extraordinaires furent obtenues en France et au Canada, et l'on en dressa des procès-verbaux authentiques, qui serviront un jour, nous osons l'espérer, pour le procès de canonisation du cinquième évêque de Québec. Ces procès-verbaux sont conservés avec soin dans les archives de l'archevêché de Québec, et ils ont été publiés, en 1885, par M. l'abbé Tanguay. Nous ne mentionnerons ici que deux des principales faveurs attribuées à la puissante intercession de M<sup>sr</sup> de Lauberivière.

Une religieuse âgée de vingt-deux ans, nommée Marie-Françoise Guilhermier, demeurant au monastère des Dames du Très-Saint-Sacrement, à Ballène, en France, était malade depuis une année, et les médecins et les chirurgiens les plus habiles qui l'avaient soignée se déclaraient impuissants à la guérir. Une phtisie nerveuse la conduisait à grands pas à la mort, quand elle reçut une relation de la mort de M<sup>sr</sup> de Lauberivière. Elle se rappela qu'elle avait vu, à Romans, le saint prélat, avant qu'il fût évêque, qu'elle l'avait plusieurs fois consulté, et qu'elle admirait alors la tendre piété et l'esprit de religion dont il était rempli. Elle pensa qu'elle obtiendrait sa guérison par son intercession, si elle pouvait avoir quelque chose de lui. Se prêtant à ses

dési-  
père  
sa cr  
La  
rison  
com  
vainc  
porta  
elle e  
qu'el  
cellul  
à sa  
et de  
auprè  
dinair  
très v  
était a  
os de  
un bru  
comm  
elle se  
descen  
du mi  
bonne  
Si la  
et à l'  
encore  
lait au  
devait  
curé d  
vait-il  
« J'  
justifie  
la haut  
rivière  
1 Voi  
rivière,

désirs, la supérieure lui obtint de M. de Lauberivière, père du jeune saint, une partie du cordon qui attachait sa croix pectorale.

La religieuse eut dès lors le pressentiment de sa guérison, et elle se mit à faire une neuvaine, avec toute la communauté, en l'honneur de M<sup>sr</sup> de Québec. La neuvaine commença le 23 avril 1741; le lendemain, on porta la malade au chœur pour la faire communier; elle était si faible, qu'il fallait lui avancer la tête pour qu'elle pût recevoir la sainte Hostie. De retour à sa cellule, la révérende sœur prit un bouillon dans lequel, à sa prière, on avait mis un peu du cordon précieux, et dès qu'elle l'eut pris, elle dit à la sœur qui était auprès d'elle : « Je me sens quelque chose d'extraordinaire. » Un moment après, elle éprouva des douleurs très vives dans les jambes et dans le bras gauche, qui était auparavant absolument insensible; peu après, les os de ses membres se remuèrent et se soulevèrent avec un bruit tel, que sa compagne en fut effrayée. Puis elle commença à se mouvoir avec facilité, et, à midi précis, elle se leva, se mit à genoux, sortit de sa chambre et descendit au chœur, où toute la communauté, témoin du miracle, chanta le cantique d'actions de grâces. La bonne religieuse était complètement guérie<sup>1</sup>.

Si la confiance était grande, en France, aux mérites et à l'intercession de M<sup>sr</sup> de Lauberivière, elle l'était encore davantage au Canada; le saint évêque travaillait au ciel en faveur de ses compatriotes, mais il se devait encore plus à ses diocésains. Aussi M. Faucon, curé de Sainte-Geneviève dans l'île de Montréal, écrivait-il à M. l'abbé Paris, le 17 septembre 1741 :

« J'ai appris avec bien de la joie que le Seigneur justifie par des miracles, en France comme au Canada, la haute idée qu'on avait conçue de feu M<sup>sr</sup> de Lauberivière. On compte plusieurs miracles opérés ici en sa

<sup>1</sup> Voir le récit complet de ce miracle dans *M<sup>sr</sup> de Lauberivière*, par l'abbé Cyprien Tanguay.



faveur, et l'on admire dans tout le peuple une tendre dévotion pour feu M<sup>sr</sup> de Québec; partout on ne voit que neuvaines faites en son honneur. De Montréal on descend jusqu'à Québec, pour prier sur son tombeau. »

L'un des miracles dont il est parlé dans cette lettre fut sans doute la guérison d'un enfant de la paroisse de la Longue-Pointe, nommé Antoine Pepin, guérison dont M<sup>sr</sup> de Pontbriand envoya tous les détails à M. le Président de Lauberivière.

Ce pauvre enfant, âgé de trois ans, n'avait jamais eu l'usage de ses jambes, et il n'y avait aucune apparence qu'il pût jamais l'avoir; il ne pouvait se tenir debout, malgré tout l'exercice qu'on lui donnait. Or la mère entendit raconter que M<sup>sr</sup> de Lauberivière avait miraculeusement sauvé la vie à un enfant, pendant la traversée de l'Océan, et elle eut confiance qu'il pourrait bien guérir le sien de son infirmité. Le 22 septembre 1740, on célébrait, dans l'église paroissiale de la Longue-Pointe, un service solennel pour le repos de l'âme du regretté prélat, et ce fut le jour que choisit cette bonne mère pour l'invoquer en faveur de son fils. Pendant toute la messe, à laquelle elle assista avec son mari, elle ne cessa de prier M<sup>sr</sup> de Lauberivière pour obtenir la guérison tant désirée, et ce fut pendant qu'elle priait ainsi que l'enfant, resté seul à la maison avec une petite sœur, se leva de sa chaise et se rendit, sans le secours de personne, à la fenêtre, à la porte, et par toute la chambre. Quand le père et la mère arrivèrent de l'église, ils trouvèrent leur cher enfant qui venait au-devant d'eux dans la maison. Alors la mère, dans l'exaltation de sa joie, cria « miracle » à tous ceux qui passaient, et les invita à venir constater la vérité du prodige. Le soir, l'enfant put sortir et se divertir avec ses petits frères et sœurs. Il était guéri par la foi de sa mère et par l'intercession puissante de l'évêque qui venait de mourir.

Plusieurs autres faits extraordinaires parvinrent à la

connaissance de l'autorité ecclésiastique, et, sur une lettre postulatoire de M. Falcoz, vice-promoteur de l'officialité diocésaine, M<sup>sr</sup> de Pontbriand institua une commission pour entendre les témoins et dresser les procès-verbaux.

Les concours du peuple au tombeau du saint évêque et la foi dans la puissance de son intercession paraissent avoir duré jusqu'à l'époque de la cession du Canada à la Grande-Bretagne. Les événements de la guerre, ceux du siège de Québec, en interrompant les pieux pèlerinages au tombeau de l'homme de Dieu, effacèrent insensiblement le souvenir de ses vertus et des bienfaits obtenus par ses prières. Les actes qui en font foi restaient eux-mêmes dans l'oubli, quand M<sup>sr</sup> Tanguay a eu l'heureuse idée de les publier en volume : la lecture de ces pièces, aussi authentiques qu'édifiantes, a réveillé la mémoire du pieux évêque, en même temps que la dévotion des fidèles en son honneur.

Le nom de M<sup>sr</sup> de Lauberivière est encore en bénédiction parmi les membres de sa famille en France. Le 7 décembre 1880, M<sup>sr</sup> l'archevêque de Québec recevait de Grenoble une lettre écrite par M<sup>me</sup> Quinsonas de Lauberivière, comtesse de Chabons, arrière-petite-nièce du saint prélat, dans laquelle elle envoyait une « offrande de cent francs pour une bonne œuvre, en reconnaissance de grâces qu'elle avait demandées et qu'elle croit avoir obtenues par l'intercession du vénéré parent, dont la mémoire est restée en sainteté dans sa famille et dont l'image est religieusement conservée ».

Cette première lettre fut l'occasion d'une correspondance échangée entre l'archevêque de Québec et l'évêque de Grenoble, et provoqua d'autres lettres de M<sup>me</sup> de Quinsonas, qui sont également publiées dans le précieux volume de M<sup>sr</sup> Tanguay.

Puisse notre humble travail contribuer, à son tour, à augmenter la dévotion des fidèles envers ce pieux évêque, qui est sans doute au ciel l'un des plus puis-

sants protecteurs de notre église de Québec! « Plus ses vertus seront connues, plus le peuple catholique les proclamera à la gloire de Dieu et de son serviteur, et plus aussi son exemple de sainteté produira de salutaires effets dans les âmes.

« Un jour viendra, espérons-le, où cet évêque selon le cœur de Jésus recevra les honneurs que l'Église décerne à ses saints... Nous l'appelons de tous nos vœux <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre de M<sup>r</sup> d'Ottawa à M. l'abbé Tanguay.

N  
  
et  
cè  
ve  
ét  
pa  
vi  
m  
ac  
sa  
leu  
et  
ce  
ca  
jan  
  
jan  
Ses

# M<sup>GR</sup> DE PONTBRIAND

---

## CHAPITRE PREMIER

Naissance de M<sup>sr</sup> de Pontbriand. — Il étudie au collège de la Flèche, puis à Saint-Sulpice. — Il dessert un hôpital fondé par ses vertueux parents. — Vicaire général de l'évêque de Saint-Malo. — Réformes qu'il opère. — Il est choisi pour évêque de Québec. — Son sacre, son départ de France, son arrivée à Québec.

M<sup>sr</sup> de Pontbriand fut le sixième évêque de Québec et le dernier des prélats qui dirigèrent l'immense diocèse de la Nouvelle-France. Lorsqu'il mourut, la Nouvelle-France allait changer de nom, un autre drapeau était déjà arboré sur les murs de Québec. Son épiscopat de vingt ans sera à jamais mémorable, parce qu'il vit les plus grands malheurs fondre sur notre église et menacer de la détruire; il fut aussi marqué par des actes de grande vertu et de dévouements héroïques, sanctifiés par la religion. L'évêque partagea les douleurs et soutint le courage et la foi de ses diocésains, et s'il laissa à sa mort une église en ruines, il laissait à cette église des enfants qu'il avait formés et rendus capables de la relever et de la rendre plus belle que jamais.

C'est à Vannes, en Bretagne, que naquit, au mois de janvier 1708, le successeur de M<sup>sr</sup> de Lauberivière. Ses parents se distinguaient autant par leurs vertus

que par leur noblesse, et ils donnèrent à leur enfant les moyens les plus propres à développer toutes les belles qualités de son esprit et de son cœur. Placé, dès son enfance, au collège de la Flèche, où il eut pour compagnons d'études les fils des premières familles de France, le jeune de Pontbriand donna de suite des marques d'un esprit vif et pénétrant, autant que solide, propre aux hautes sciences et à l'état ecclésiastique qu'il devait embrasser. De là, conduit au séminaire de Saint-Sulpice, il s'adonna avec le plus grand succès à l'étude de la philosophie et de la théologie, sciences pour lesquelles il eut pendant toute sa vie un attrait marqué, même au milieu des travaux les plus actifs du saint ministère. Avec ses talents et son application au travail, il obtint sans peine le degré de docteur en Sorbonne, et força par son éloquence et par la puissance de ses argumentations l'admiration de ses rivaux eux-mêmes.

L'abbé de Pontbriand était diacre, quand il perdit sa bonne mère, dont la vie sainte se lit avec édification dans les communautés de la Bretagne<sup>1</sup>, et ce fut lui qui exhorta à la mort celle qui lui avait donné la vie. Il commença à exercer ses premières fonctions sacerdotales dans un hôpital public, fondé par ses vertueux parents, et où ils étaient eux-mêmes les administrateurs et les serviteurs des pauvres qui y étaient entretenus depuis plus de quarante ans. Dans ce célèbre château de l'Agaraye, converti en hospice, il fit l'apprentissage de la charité, vertu qu'il devait pratiquer pendant toute sa carrière d'une manière héroïque ; il y donna aussi les preuves de son aptitude pour la direction des âmes.

Instruit de sa prudence et de sa piété, l'évêque de Saint-Malo en fit son vicaire général, et, malgré sa

<sup>1</sup> L'Hôpital-Général de Québec possède une vie manuscrite de M<sup>me</sup> de Pontbriand.

jeunesse, lui confia la réforme d'une foule d'abus qui s'étaient glissés dans le diocèse et qu'il n'osait entreprendre de corriger lui-même. Sa confiance ne fut pas trompée. L'abbé de Pontbriand fit une visite fructueuse en bons résultats : citons seulement le retranchement d'une foule de chapelles domestiques établies sans discernement et accordées à des seigneurs plus remarquables par leurs richesses que par leurs vertus, et la réforme d'une communauté de religieuses indociles à l'autorité de l'évêque.

La fermeté et la sagesse que le jeune vicaire général avait manifestées d'une manière si éclatante, pendant tout le temps qu'il passa dans le diocèse de Saint-Malo, ne manquèrent pas de faire connaître son nom à la cour ; rien de surprenant si, à la mort inopinée de M<sup>sr</sup> de Lauberivière, l'on songea à lui pour en faire son successeur sur le siège de Québec. Le cardinal de Fleury lui écrivit de suite de la part du roi, que les intentions de Sa Majesté étaient de le nommer bientôt à un évêché de France, que celui du Canada lui paraissait plus en harmonie qu'aucun autre avec les goûts qu'il avait fait paraître pour les missions, qu'au reste il pouvait lui manifester ses sentiments avec confiance, sans crainte de rien diminuer de l'estime que la cour faisait de son mérite, ni rien perdre des grâces qu'elle lui préparait. L'abbé de Pontbriand répondit que, tout indigne qu'il se reconnaissait de l'épiscopat, si on lui laissait le choix parmi les évêchés de France, il donnerait volontiers la préférence à celui de Québec, parce qu'il pensait y avoir plus à travailler pour la gloire de Dieu. Il s'exprima dans les mêmes termes à l'un de ses frères : « Quand je serais sûr, dit-il en le quittant, de trouver des millions en arrivant à Québec, rien ne serait capable de me faire embarquer, tant est grande la répugnance que j'ai pour la mer ; mais il est question de la gloire de Dieu et du salut des âmes, rien ne me retardera. » La conduite qu'il tint pendant son

épiscopat prouva combien ces paroles étaient sincères et partaient d'un cœur apostolique.

Le Souverain Pontife approuva la nomination du roi, et signa, le 6 mars 1741, les bulles du digne évêque, qui fut consacré à Paris, le 7 avril suivant, par M<sup>sr</sup> de Vintimille. Il ne fut pas lent à faire ses préparatifs de voyage, car il savait combien son église attendait avec hâte la venue d'un pasteur, combien les communautés surtout soupiraient après l'arrivée d'un père. M. René de Lavillangevin et l'abbé Maillard l'accompagnaient en Canada, ainsi que le jeune abbé Briand, destiné à devenir le second fondateur de l'église et du séminaire de Québec.

« L'illustre prélat, disent les Annales des Ursulines, arriva à Québec le 29 août 1741, sur les 7 heures du soir. Sa présence causa une joie universelle, et toute la ville le manifesta par le concert des canons et des cloches. La réception de Sa Grandeur fut remise au lendemain, afin de la faire avec plus de solennité. Plaise à Dieu qu'il vive de longues années pour le bonheur de ce pays ! »

## CHAPITRE II

Joie causée par l'arrivée de l'évêque de Québec. — Mandement d'entrée. — Visites de la cathédrale et du chapitre. — Reconstruction de la cathédrale. — Difficultés et procès entre l'évêque, le chapitre et le séminaire.

Le lendemain de son arrivée, M<sup>sr</sup> de Pontbriand prit solennellement possession de son siège épiscopal, et, les jours suivants, il visita les communautés religieuses de la ville. Partout il répandit la consolation et la joie et guérit toutes les blessures. On savait qu'il apparte-

nait  
l'ent  
l'égl  
et q  
tel p

Le

deme

prem

M<sup>sr</sup> d

et l'é

lettre

«

ment

divin

peup

le cie

cèse,

rité e

sainte

joie e

que p

tesse.

sibles

donne

dédon

« R

la mé

notre

aussi

dispos

même

Quelq

pouvo

nous-r

<sup>1</sup> Il e  
tandine

nait à une famille de saints<sup>1</sup>, et, en le voyant et en l'entendant pour la première fois, on comprit que l'église du Canada avait un homme de Dieu à sa tête, et qu'elle n'avait rien à craindre sous la houlette d'un tel pasteur.

Le 21 septembre suivant, le prélat adressa un mandement au clergé et aux fidèles du diocèse; c'est le premier mandement d'entrée d'un évêque de Québec. M<sup>r</sup> de Pontbriand y mit pour ainsi dire toute son âme et l'écrivit avec cette onction qui distingue toutes ses lettres pastorales.

« Vous avez, dit-il, Nos Très Chers Frères, justement regretté la perte des illustres pontifes que la divine Providence, toujours attentive aux besoins des peuples, vous avait envoyés. La présence de celui que le ciel propice donna, l'année dernière, à ce vaste diocèse, arrêta vos soupirs; les fidèles témoins de sa charité et de son zèle avaient prévenu son arrivée; déjà sa sainteté et sa vertu avaient répandu dans vos cœurs la joie et la consolation, lorsqu'une mort aussi affligeante que précipitée vous replongea dans une nouvelle tristesse. Vous en donnâtes alors les preuves les plus sensibles, et vous n'avez cessé de solliciter le ciel de lui donner un successeur qui pût, s'il était possible, vous dédommager de la perte que vous fîtes en sa personne.

« Revêtu, il est vrai, du même pouvoir, envoyé par la même autorité, nous vous portons tous écrits dans notre cœur, nous vous sommes aussi sincèrement, aussi entièrement attaché, et, nous osons le dire, aussi disposé à sacrifier notre repos, notre santé, notre vie même, pour concourir à la sanctification de vos âmes. Quelque sincères que soient ces dispositions, nous ne pouvons condamner vos larmes, nous en sentons nous-même toute l'amertume, et si elles sont inutiles

<sup>1</sup> Il eut deux frères prêtres et deux sœurs religieuses visitandines, et on a vu que sa mère mourut en odeur de sainteté.



pour un pasteur que le ciel, qui couronne également les mérites et les désirs, aura sans doute récompensé au centuple, répandez-les pour nous, Nos Très Chers Frères, ces précieuses larmes, répandez-les devant le Dieu des miséricordes, afin d'en obtenir les grâces et les lumières nécessaires pour remplir dignement les fonctions du redoutable ministère auquel nous sommes appelé.

« La piété que nous remarquons dans le peuple, le zèle que nous avons admiré dans plusieurs missionnaires, les témoignages qui nous viennent des autres, les grandes idées que nous nous en formons, nous assurent, Nos Très Chers Frères, du succès de vos vœux et de vos prières ; cette confiance nous anime et nous fait espérer des secours puissants capables de suppléer à nos dispositions.

« Nous ne pouvons même différer plus longtemps à vous exprimer les tendres sentiments d'un cœur qui vous est et qui vous sera toujours inviolablement attaché en Notre-Seigneur. Quelle joie pour nous de trouver dans une terre étrangère et nouvellement soumise à l'empire de Jésus-Christ, des pasteurs dont les vertus retracent le zèle des ministres, que nous avons vu dans les églises les plus anciennes, et un peuple fidèle, imitateur des vertus de ceux qui sont préposés pour le conduire !

« Fasse le ciel, Nos Très Chers Frères, que les témoignages que nous nous trouvons obligés de vous rendre, en arrivant dans ce diocèse, loin de s'affaiblir, se confirment de plus en plus ! *Qui sanctus est sanctificetur adhuc, qui justus est justificetur adhuc !* »

Les protestations de dévouement que M<sup>sr</sup> de Pontbriand faisait à son peuple dans ce mandement n'étaient pas de vaines paroles : jamais évêque ne fut plus actif ni plus occupé de son auguste ministère. Il inaugura son œuvre par la visite de la cathédrale et du chapitre ; annoncée en décembre 1741, cette visite se fit l'année suivante et dans toutes les formes.

L'église toute délabrée tombait en ruines, et l'évêque décida de suite qu'il fallait songer à la rebâtir. Les travaux commencèrent en 1744 : l'année suivante, ils furent interrompus à cause de la crainte que l'on avait de la guerre, et, dans cette prévision, tous les maçons furent employés à réparer les fortifications. En 1748, M<sup>r</sup> de Québec écrivit un mandement pour faire appel à la charité de tous ses diocésains en faveur de sa cathédrale. « L'ouvrage est déjà avancé, leur dit-il, la dépense se monte à près de quarante mille livres. Nos fonds sont épuisés et nous ne voyons presque plus aucune ressource. » Le prélat avait contribué pour une bonne part dans les frais encourus jusque-là, et le chapitre avait donné huit cent soixante-douze livres. Quelques mois après, une circulaire demandait aux curés de travailler à la fondation de cent cinquante messes pour aider encore à la même œuvre ; car les quêtes faites dans tout le diocèse n'étaient estimées qu'à dix mille livres. Le plan de cet édifice avait été confié à l'ingénieur de Léry, qui écrit, le 28 octobre 1748 : « La cathédrale qui sert de paroisse sera finie au 15 du mois prochain. Elle est deux tiers plus grande que l'ancienne ; on a trouvé une inscription dans les fondements ; il y avait quatre-vingt-seize ans qu'elle était faite... Elle est faite comme celles de France avec nef, bas-côtés et tribunes. » Cependant elle ne fut livrée au culte qu'en 1749. Pendant sept mois, les offices s'étaient faits dans l'église des Récollets.

Tout en s'occupant des affaires matérielles de la cathédrale, M<sup>r</sup> de Pontbriand compléta l'organisation de son chapitre, et pourvut MM. de Lavillangevin, Briand et Gosselin des canonicats vacants. Il eut à réformer quelques actes et à annuler quelques nominations faites par le chapitre, *sede vacante*, et contre toutes les règles canoniques. Quelques curés se plaignirent à la cour, et mis en demeure de se prononcer, même avant son départ pour le Canada, l'évêque écri-

vit au ministre, M. de Maurepas, qui lui répondit par la lettre suivante :

« On ne peut que beaucoup louer votre façon de penser sur le parti que le chapitre de Québec a pris de fixer, depuis la mort de M<sup>sr</sup> de Lauberivière, quelques cures du diocèse. L'intention du roi n'est pas que cette fixation irrégulière subsiste, et j'écris par ordre de Sa Majesté à MM. de Beauharnois et Hocquart, d'engager le chapitre à retirer les lettres des curés qu'il a fixés... Si cependant il y avait quelques difficultés du côté du chapitre ou de la part des curés, Sa Majesté désire que vous fassiez valoir vos droits, qu'elle est toujours disposée à soutenir, sauf à pourvoir dans la suite à la fixation des cures qui vous paraîtront devoir être mises sur ce pied » (20 avril 1741).

Si M<sup>sr</sup> de Pontbriand ne pouvait s'entendre sur toutes les questions avec les prêtres de son chapitre, il ne laissait pas de rendre justice à leur régularité et à leur piété, et, dans une séance solennelle, « il les loua de leur assiduité à l'office divin, de la manière dont ils faisaient les cérémonies, et du bon exemple qu'ils donnaient tous dans la ville. »

---

### CHAPITRE III

Visite des communautés religieuses. — Visites des paroisses.  
— Vie de M<sup>sr</sup> de Pontbriand dans son palais épiscopal.

Pour établir une plus grande unité dans la direction des maisons religieuses de son diocèse, M<sup>sr</sup> de Pontbriand se constitua leur unique supérieur, dès les premiers jours de son arrivée, et, après avoir fait la visite de sa cathédrale, il ne tarda pas à faire celle des communautés de sa ville épiscopale.

« Sur la fin de janvier 1742, disent les Annales des Ursulines, eut lieu la visite du monastère, telle que prescrite par nos règles...

« La régularité de notre maison ne paraît avoir subi aucune altération à cette époque; mais la diversité des directeurs, le manque d'entente même entre les différents corps du clergé, en 1727, et dans les années suivantes, l'absence presque continuelle d'un premier pasteur, tout cela devait avoir nui quelque peu à cette union intime et parfaite des esprits et des cœurs... Mais quel bon esprit se manifeste dans la communauté à l'arrivée du digne évêque! Comme on accueille avec empressement le moyen d'éclaircir les doutes, et de s'assurer que tout va bien au monastère! Comme on entend avec bonheur cette parole écrite de la main du premier pasteur: que l'on voit fleurir encore aux Ursulines la ferveur des premières mères!

« Dès le commencement de cette visite de M<sup>er</sup> de Pontbriand, toutes nos sœurs furent satisfaites de sa manière d'y procéder. Il ne se lassait pas de nous donner des marques d'intérêt et de zèle. »

Pour se faire une idée du travail que lui donnaient ces visites des communautés, qu'il faisait presque tous les ans, il suffit d'en lire le détail dans l'histoire de l'Hôpital-Général: « Le Père Imbault, notre chapelain, lui céda son appartement et se retira dans son couvent de Québec. Le vertueux prélat passa ici huit jours, pendant lesquels, après avoir dit la messe, à la salle des femmes, il se rendait au parloir, où il entretenait en particulier un certain nombre de religieuses, et cela avec tant de bonté, de charité, de douceur, que toutes lui ouvrirent leur cœur avec confiance, de sorte qu'il acquit une connaissance parfaite de la communauté... Le dernier jour de la visite, il tint le chapitre, selon le cérémonial de notre institut. Il nous donna tous les avis qu'il jugeait nécessaires à notre position actuelle; il entraînait avec tant d'intérêt dans tout ce qui pouvait

contribuer à notre bonheur, que nous croyions voir en lui notre saint fondateur lui-même. »

Inutile de dire que l'évêque ne montra pas moins de zèle pour les communautés de Montréal et des Trois-Rivières, que pour celles de sa ville épiscopale, et l'on verra avec quelle charité il venait en aide à celles qui étaient dans le besoin. C'est sous son épiscopat que fut fondée à Montréal la communauté des Sœurs grises par M<sup>me</sup> d'Youville. L'Hôpital-Général commencé dans cette ville par les Frères Charron ne pouvait plus remplir ses œuvres de charité et d'éducation : les sujets faisaient défaut et les dettes étaient considérables ; il fallait nécessairement songer à confier à d'autres mains le soin de cette maison, appelée à faire un si grand bien aux pauvres et aux malades. M<sup>me</sup> d'Youville eut le saint courage d'accepter cette tâche difficile, et, par ses lettres patentes en date du 3 juin 1753, le roi ordonna qu'elle et ses compagnes fussent chargées de la direction de l'hospice, et les subrogea aux Frères hospitaliers, avec tous les droits et privilèges accordés autrefois à ces derniers. M<sup>sr</sup> de Pontbriand visita cette institution naissante, en 1755, en approuva les règles, et permit de porter le costume proposé par la pieuse fondatrice.

Disons de suite que le zélé prélat fit tout en son pouvoir pour augmenter les œuvres des Sœurs de la Congrégation ; il contribua puissamment, par une lettre au ministre du roi, au rétablissement de la mission de Louisbourg, après le traité d'Aix-la-Chapelle, et fit des démarches pour en établir une au Détroit.

La visite des paroisses du diocèse succéda à celle des maisons religieuses, et, d'après l'oraison funèbre du prélat par M. L. Jolivet, ce fut là l'œuvre capitale de sa vie. « Persuadé, dit l'éloquent panégyriste, que le premier devoir d'un pasteur est de connaître son troupeau et de pourvoir à ses besoins, il entreprend, dès la première année, une visite générale dans son diocèse, dans laquelle il s'appliqua à connaître l'état des

paro  
zèle  
la tē  
plus  
robu  
jour,  
sacre  
des  
édifia  
saien  
les en  
en un  
péché  
soins  
dans  
pale

En  
fort d  
floriss  
missio  
cien,  
sion,  
l'Églis  
éprou  
et eut  
répug  
eau,  
des ra  
que l'  
n'écou  
pela c  
évêqu  
ronces  
sur de

<sup>1</sup> Or  
des Ur

paroisses, à instruire et à édifier son peuple, avec un zèle vraiment apostolique... On le voyait le premier à la tête de ses ouvriers évangéliques, travailler lui seul plus qu'aucun autre, lasser les plus forts et les plus robustes, prêcher régulièrement quatre ou cinq fois le jour, et toujours avec force et onction, administrer le sacrement de confirmation à une foule de peuple, faire des conférences publiques, également instructives et édifiantes, écouter avec bonté tous ceux qui s'adressaient à lui, se porter lui-même pour médiateur entre les ennemis, corriger les scandales, réformer les abus, en un mot mettre tout en usage pour la conversion des pécheurs et la sanctification des âmes confiées à ses soins : tels étaient les travaux de notre illustre prélat dans les visites de son diocèse, qui ont fait sa principale occupation pendant les jours de son épiscopat. »

En mai 1752, M<sup>sr</sup> de Pontbriand se rendit jusqu'au fort de la Présentation, aujourd'hui Ogdensburg, ville florissante et siège épiscopal. Alors c'était une pauvre mission sauvage, fondée, en 1748, par un prêtre sulpicien, l'abbé François Piquet; mais cette pauvre mission, dit M. Gilmary Shea, fut un triomphe pour l'Église et une force pour le Canada. Le prélat éprouva, pour s'y rendre, les plus grandes difficultés, et eut à endurer toutes sortes de privations. Malgré la répugnance naturelle qu'il avait pour les voyages par eau, répugnance qu'augmentaient encore les dangers des rapides qu'il y avait à sauter; en dépit des efforts que l'on fit pour le détourner de ce voyage, le prélat n'écoula que les conseils de son dévouement, et rappela dans cette visite les travaux des deux premiers évêques de Québec. On le vit marcher au milieu des ronces et des épines, tantôt dans des bourbiers, tantôt sur des pointes de rochers<sup>1</sup>, et arriver enfin, après des

<sup>1</sup> Oraison funèbre par M. Jolivet. — Voir aussi l'*Histoire des Ursulines de Québec*.

fatigues incroyables, au milieu des pauvres enfants des bois, qui le reçurent avec la joie la plus vive, et qui reconnurent en lui un véritable successeur des apôtres. Il séjourna dix jours au milieu d'eux, et baptisa de sa main cent trente-deux adultes. Le 16 mars 1755, on trouve l'infatigable prélat dans la mission du Détroit, faisant la bénédiction de la nouvelle église, et demeurant ensuite quelques semaines à exercer son fructueux ministère dans cette partie éloignée de son diocèse.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer encore un passage de l'oraison funèbre de l'évêque, passage qui nous fait connaître dans toute son étendue son zèle dans les visites épiscopales.

« J'en appelle à votre témoignage, dignes coopérateurs... qui l'avez suivi dans ses courses apostoliques. Combien de fois l'avez-vous vu, dans de longs et pénibles voyages, porter, sans murmurer, le poids et la fatigue du jour, faire bien des lieues à pied dans de très mauvais chemins, dans l'eau quelquefois jusqu'aux genoux, arriver tout en sueur et hors d'haleine; d'autres fois surpris par les mauvais temps, obligé de se retirer dans de pauvres chaumières, tout transi de froid et couvert de neige, obligé de coucher sur la dure, se contenter d'un peu de pain et d'eau qu'il trouvait chez les pauvres gens!... En vain les plus vertueux ecclésiastiques et les plus fervents religieux de Québec mettent tout en usage pour le détourner de la dernière visite qu'il fit en bas, dans les dernières paroisses de son diocèse. En vain les médecins lui représentent-ils qu'il ne peut l'entreprendre sans altérer considérablement sa santé. Quelle réponse fait-il à toutes ces représentations et à leurs conseils? Point d'autre que les belles paroles de l'apôtre saint Paul, que l'on peut dire avoir été sa devise : que rien n'était capable de l'arrêter dans la carrière qu'il avait à fournir; qu'il n'estimait pas sa vie plus que son devoir, et que, quand il en

dev  
plu  
F  
hab  
lier  
en r  
tie  
hér  
sess  
bria  
exe  
con  
Il  
de l  
de r  
éduc  
honn  
vice

Supp  
—  
l'an  
Trô  
Dév

M  
bec  
élevé  
trent

1 O

devrait mourir, il ne pouvait point souhaiter une mort plus sainte ni plus glorieuse. »

Revenu de ses visites pastorales, M<sup>sr</sup> de Pontbriand habitait le palais épiscopal bâti par M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier. A son arrivée, les religieuses de l'Hôpital-Général en réclamaient encore la propriété, comme faisant partie des immeubles de ce prélat, dont elles étaient les héritières. Mais un édit royal de 1743 confirma la possession du palais aux évêques de Québec. M<sup>sr</sup> de Pontbriand y vivait dans une grande simplicité ; mais il y exerçait l'hospitalité d'une manière noble, généreuse et conforme à son rang.

Il choisissait ses domestiques parmi de jeunes enfants de la campagne, à qui il tenait lieu de père plutôt que de maître ; après leur avoir donné dans sa maison une éducation convenable à leur état, il leur procurait un honnête établissement pour récompenser leurs services<sup>1</sup>.

---

#### CHAPITRE IV

Suppression de quelques fêtes. — Maladie et famine à Québec. — Conférences et retraites ecclésiastiques. — Jubilé de l'année sainte. — Incendie du monastère des Ursulines des Trois-Rivières. — Incendie de l'Hôtel-Dieu de Québec. — Dévouement de l'évêque au milieu des malheurs publics.

M. de Maurepas avait représenté à l'évêque de Québec que le nombre des fêtes d'obligation était trop élevé dans le diocèse, — il n'y en avait pas moins de trente-cinq dans l'année, — et que les habitants se

<sup>1</sup> Oraison funèbre de M. Jolivet.



plaignaient avec raison de n'avoir pas le temps de vaquer aux travaux indispensables pour la culture de la terre. M<sup>r</sup> de Pontbriand reconnut dans ses visites pastorales la justesse de cette observation, et il crut devoir se rendre au désir du ministre, qui demandait la suppression d'un certain nombre de ces fêtes. La difficulté des communications, rendue encore plus grande par les événements de la guerre, l'empêcha de recourir à Rome avant de prendre une décision; et il pensa que les besoins de la colonie étaient assez urgents pour l'autoriser à assumer un droit qui n'appartenait qu'au Saint-Siège. Il abolit donc, par son mandement du 24 novembre 1744, dix-neuf de ces fêtes, et en renvoya la solennité au dimanche. Plus tard ces changements furent approuvés par le Souverain Pontife comme favorables à un pays où le climat rigoureux ne laisse que peu de temps pour les travaux de l'agriculture<sup>1</sup>. Cette mesure épiscopale était du reste pleinement justifiée par la misère épouvantable qui régnait dans tout le pays, par suite des mauvaises récoltes de plusieurs années consécutives. A cela vinrent bientôt se joindre les maladies et les inquiétudes de la guerre. La Mère Duplessis de Sainte-Hélène écrivait, le 30 octobre de cette même année 1744 : « Nous avons senti en Canada les trois plus sensibles fléaux : la maladie ne nous a point quittées depuis l'an passé; elle a enlevé bien du monde, dix-neuf de nos religieuses ont été réduites à l'extrémité... La famine a régné dans tout le pays, on a vu des misères que cette colonie n'avait jamais éprouvées, et, sans le bon ordre que Monseigneur notre évêque a mis dans la ville pour les charités, les pauvres auraient bien pâti. Mais il avait une liste de tous les indigents, et avait marqué à chaque communauté ceux qu'elle devait nourrir à proportion de leurs facultés; lui-même

<sup>1</sup> Voir « Mandements des Evêques de Québec ».

faisait distribuer quatre-vingts pains par semaine ; par ce moyen ils ont tous été secourus. La guerre nous a aussi fort inquiétées, les Anglais ont menacé tout l'été de venir assiéger Québec... »

Les années suivantes furent loin de ramener l'abondance et le bonheur dans la colonie : une maladie pestilentielle vint décimer les habitants de Québec en 1746 ; les salles de l'Hôtel-Dieu ne suffisaient plus pour recevoir les malades, et l'Hôpital-Général fut obligé d'ouvrir ses portes à cinquante marins, atteints par le terrible fléau. Plusieurs religieuses et plusieurs prêtres furent du nombre des victimes, entre autres, M. Vallier, l'un des prêtres les plus distingués du pays. Il était alors à la cure de Québec ; son corps repose dans le chœur de la cathédrale.

L'évêque ne s'épargnait pas dans ces malheurs publics : il était le premier à se dévouer pour les malades comme pour les pauvres, et sa charité ne connaissait pas de bornes.

Son zèle n'était pas moins grand, quand il s'agissait de la formation et de la direction de son clergé. L'abbé Plessis, dans l'oraison funèbre de M<sup>sr</sup> Briand, dit que M<sup>sr</sup> de Pontbriand se distinguait « par une connaissance profonde de la théologie et des lois de l'Église, et par une régularité de vie et de conduite qui le rendaient infiniment cher à ses diocésains. » Avec sa science et sa vertu, ce prélat était donc éminemment propre à servir de modèle à ses prêtres, et rien d'étonnant si l'on vit apparaître sous son administration l'admirable institution des retraites et des conférences ecclésiastiques. Il consulta d'abord tous les curés sur l'opportunité et les moyens de les établir, et, après avoir reçu leur avis, il se hâta de mettre à exécution le plan détaillé qu'il leur avait soumis. C'est dans les conférences ecclésiastiques, qu'il savait inspirer à ses prêtres le goût des études sérieuses, et qu'il savait les remplir d'une partie de cette science théologique qu'il

possédait à fond. Les séminaristes avaient souvent la bonne fortune de recevoir eux-mêmes ses leçons ; il mettait son plaisir à discuter et à conférer avec eux, à les instruire et à les former de sa main<sup>1</sup>. Lui-même, au milieu de ses occupations multiples, avait soin de se ménager régulièrement quatre à cinq heures par jour pour l'étude, tant il était persuadé que les lèvres de l'évêque, plus encore que celles du prêtre, doivent être les dépositaires de la science.

Pour les retraites ecclésiastiques, le clergé se réunissait au séminaire de Québec, et c'était le prélat lui-même qui en payait les frais. Il y travaillait efficacement à l'union de tous les prêtres entre eux et avec leur évêque ; et son panégyriste dit que, « par sa douceur et sa sagesse, il sut se concilier les esprits et se gagner les cœurs de ceux mêmes qui étaient les plus éloignés de ses vues et les plus intéressés à s'y opposer. » Il ajoute qu'il réussit à « maintenir la concorde et l'union non seulement entre les membres d'un même corps, ... mais aussi parmi les différents ouvriers évangéliques qu'il envoyait travailler de toutes parts à la vigne du Seigneur ». On voit par là que les difficultés dont nous avons parlé créaient moins de malaise et de divisions qu'on serait porté à se l'imaginer, et qu'ils faisaient plus de ravages dans les cours que dans les esprits.

Tout en s'occupant de la sanctification de son clergé, M<sup>r</sup> de Pontbriand n'oubliait pas le peuple également confié à sa sollicitude pastorale. Ce fut surtout pendant le jubilé de l'année sainte, accordé par Benoît XIV, en 1750, et célébré en 1752 dans le diocèse de Québec, que le prélat montra jusqu'où pouvait aller son zèle et son amour pour les âmes. Après avoir donné, dans des mandements remplis de doctrine et d'onction, les avis

<sup>1</sup> Pendant son épiscopat, M<sup>r</sup> de Pontbriand ordonna quatre-vingt-dix-sept prêtres.

les  
qu  
têt  
l'ex  
vai  
den  
rel  
ava  
ner  
tés  
pub  
mè  
par  
exh  
élev  
«  
huit  
Sa C  
plus  
Cela  
il m  
Québ  
que  
y son  
Ce  
épisc  
conv  
la No  
brilla  
une  
injus  
tyran  
avait  
plu  
dire,  
admi  
dema

les plus importants et les exhortations les plus éloquentes au clergé et aux fidèles, il se mit lui-même à la tête des prédicateurs et des confesseurs, et donna à tous l'exemple du plus grand dévouement. Citons ce qu'écrivait à ce sujet une sœur des Ursulines de Québec aux demoiselles de Pontbriand, sœurs du digne évêque, et religieuses visitandines en France : « Il a commencé, avant que le jubilé fût publié à la cathédrale, par donner lui seul cinq jours de retraite aux trois communautés de cette ville. Il parlait trois fois par jour en public, dans des froids excessifs, vivant très frugalement. Le reste de la journée était employé à parler en particulier aux religieuses. Il a fait aussi plusieurs exhortations aux prêtres, aux ecclésiastiques et aux élèves du séminaire.

« Le jubilé étant ouvert en janvier, on donna pendant huit jours trois exercices par jour à la cathédrale, et Sa Grandeur parlait tous les jours de la manière la plus forte, la plus touchante et la plus pathétique. Cela ne fut pas aussitôt achevé que, sans se reposer, il monta à Montréal, qui est à soixante lieues de Québec, où il fit la même chose, tant pour le public que pour les deux communautés de religieuses qui y sont. »

Ce fut pendant la célébration du jubilé dans sa ville épiscopale que M<sup>sr</sup> de Pontbriand eut le bonheur de convertir le marquis de La Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France, et de le réconcilier avec Dieu. Ce brillant officier français avait terni sa réputation par une avarice sordide, et on l'accusait de s'être emparé injustement du commerce autour des lacs et de faire tyranniser les marchands par son secrétaire, auquel il avait livré le trafic de l'eau-de-vie. « Quoique riche de plusieurs millions, dit Garneau, il se refusa, pour ainsi dire, le nécessaire jusqu'à sa mort. » L'évêque, qui lui administra les sacrements de l'Église, exigea qu'il demandât pardon à son entourage des scandales qu'il

avait donné, et se fit autoriser par le malade à publier son repentir dans la chaire de la cathédrale <sup>1</sup>.

M<sup>sr</sup> de Pontbriand donna aussi des retraites dans les bourgs voisins de Montréal et alla porter la bonne nouvelle du jubilé jusqu'aux pauvres Sauvages qui demeuraient à l'extrémité de son diocèse.

En revenant de cette lointaine mission, il voulait s'arrêter aux Trois-Rivières, pour y travailler et prêcher comme il avait fait à Québec et à Montréal; mais deux incendies venaient de détruire presque toutes les maisons de la ville, et, pour comble de malheur, le monastère des Ursulines était lui aussi devenu la proie des flammes.

L'évêque, le cœur navré de douleur, s'empressa de donner ses consolations aux malheureuses victimes du fléau et installa les religieuses dans la maison des Récollets, qui se choisirent temporairement une autre demeure. Le prélat ne put séjourner que quelques heures dans la ville affligée, car, apprenant que le marquis de La Jonquière était à l'extrémité, il se hâta de descendre à Québec pour assister à ses derniers moments. C'était le 17 mai 1752. Il y avait cinq mois que M<sup>sr</sup> de Pontbriand était absent de sa ville épiscopale et qu'il se livrait à tous les travaux d'un véritable apôtre.

Le gouverneur mourut, ce jour-là même, à l'âge de soixante-sept ans, et fut enterré dans l'église des Récollets.

<sup>1</sup> Nous avons la preuve de ce fait dans des mémoires écrits en 1758 et en la possession de M. l'abbé H. R. Casgrain. Voici ce que nous y lisons dans une page écrite le 14 mai 1758 : « L'abbé de La Vallinière, prêtre de Saint-Sulpice, a prêché à la paroisse, avec plus de vérité que d'éloquence, contre le crime de voler le roi et l'obligation de la restitution. Cette opinion que de voler le roi est licite est dans la tête de tous les Canadiens, depuis que MM. de La Jonquière et Bigot sont en place et en donnent l'exemple pour eux et leurs créatures. M. de La Jonquière, au lit de mort, en fit une espèce d'amende honorable devant l'évêque qui lui portait le Saint-Sacrement, et l'évêque monta le lendemain en chaire pour en faire part au public. »

L'an  
pour a  
servait  
rité lui  
remplir  
des pau  
veillant  
bâtisse  
Il ne dé  
et les n  
pour pa  
du mon  
seigneur  
est reve  
l'assidui  
matin j  
regarder  
des Urs  
A pein

<sup>1</sup> Voici  
comte de  
dire, c'es  
logé au p  
espèce, d  
pour bâti  
quante-qu  
demandez  
gieuses. T  
à payer.  
extrémem  
2 heures  
travailler  
d'évêque,  
oiseau... »  
« Jusqu  
Trois-Riv  
où M<sup>sr</sup> d  
six mois d  
sœurs con  
nouvelles  
« Un évêq

L'année suivante, le prélat retourna à Trois-Rivières, pour aider aux Ursulines à rebâtir leur couvent, qui servait en même temps d'hôpital. Son inépuisable charité lui fit trouver le moyen de les remettre en état de remplir leurs fonctions d'institutrices et de servantes des pauvres. Il passa six mois à Trois-Rivières, surveillant lui-même les ouvriers qui travaillaient à la bâtisse du monastère, et les payant de sa propre bourse. Il ne dédaignait pas même de travailler avec les maçons et les menuisiers, et, pendant tout ce temps, il n'eut pour palais épiscopal que l'habitation des domestiques du monastère, seul bâtiment épargné par le feu. « Monseigneur, disent les Annales des Ursulines de Québec, est revenu parmi nous, pauvre et épuisé de forces par l'assiduité continuelle au travail depuis 3 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir... La postérité devra regarder M<sup>sr</sup> de Pontbriand comme le second fondateur des Ursulines des Trois-Rivières<sup>1</sup>. »

A peine avait-il relevé cette maison religieuse de ses

<sup>1</sup> Voici ce qu'écrivait M<sup>sr</sup> de Pontbriand lui-même à M. le comte de Nevet, son beau-frère : « Tout ce que je puis vous dire, c'est que, depuis six mois, je suis à Trois-Rivières, logé au plus mal, au milieu de cinquante ouvriers de toute espèce, dont je suis le conducteur, le piqueur et le payeur, pour bâtir un hôpital de deux cents pieds de long sur cinquante-quatre de large, et vingt-quatre de hauteur. Vous demandez où je prends les fonds. Je fais emprunter les religieuses. Tous mes domestiques travaillent. Je sollicite la cour à payer. On a fait deux cents livres d'aumônes... Je suis extrêmement fatigué; je me lève le plus communément à 2 heures pour faire mes prières et prévoir ce qu'il faut, faire travailler mon monde qui est à la journée; je suis devenu d'évêque, menuisier, charpentier, manœuvre, porte-bag, porte-oiseau... »

« Jusqu'à 1886, dit l'Histoire du monastère des Ursulines des Trois-Rivières, l'on a conservé avec vénération un bluteau, où M<sup>sr</sup> de Pontbriand prenait son sommeil, durant les six mois que dura la construction du monastère. Les anciennes sœurs converses, en faisant visiter leurs départements aux nouvelles postulantes, leur montraient ce bluteau, en disant : « Un évêque a couché ici bien longtemps. »

ruines, qu'un nouveau désastre, arrivé cette fois dans sa ville épiscopale, sollicitait de nouveau la charité et le dévouement vraiment héroïques de l'évêque. Il était en visite pastorale à Montréal, lorsqu'une lettre lui apprit que son Hôtel-Dieu avait été détruit par un incendie, le 7 juin 1755. Pour comble de malheur, une religieuse, la sœur du Sacré-Cœur, avait péri dans les flammes. M<sup>sr</sup> de Pontbriand adressa sans délai aux Mères si cruellement éprouvées, une lettre de condoléance et un mémoire dans lequel il leur indiquait les moyens de continuer leur œuvre. Ce moyen était d'offrir aux Hospitalières et à leurs malades l'usage entier de son palais, avec son ameublement et toutes ses dépendances. Il indiquait ensuite les modifications qu'il fallait y faire pour le rendre propre à cet emploi, et il terminait son mémoire par ces admirables paroles :

« Enfin je livre toute ma maison pour cette bonne œuvre; et, s'il est nécessaire, je me livre moi-même pour être le premier infirmier de ce nouvel hôpital. »

M<sup>sr</sup> de Québec profita en même temps de sa présence à Montréal et du mouvement de sympathie qu'avait excité le malheur de l'Hôtel-Dieu, pour faire parmi les citoyens de la ville une collecte qui se monta à plus de mille écus<sup>1</sup>.

Les Mères de l'Hôtel-Dieu furent profondément touchées de la charité de leur évêque et de ses offres généreuses, mais elles ne furent pas obligées de les accepter. Reçues d'abord pendant trois semaines chez les Ursulines, elles allèrent s'installer ensuite chez les PP. Jésuites, qui avaient mis à leur disposition une des ailes de leur vaste collège. Elles y eurent bientôt organisé des salles de malades, d'autant plus nécessaires que la petite vérole fit des ravages considérables dans le cours de cet été.

*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par l'abbé Casgrain.*

Cep  
Hosp  
truire  
campa  
de tre  
époque  
née 17  
Les  
qu'elle  
jamais  
prises  
dans un  
était pa  
remplir  
maison  
merie d  
classes.  
pénible  
calamité  
l'annalis  
ministèr  
exempt  
il en mo  
tembre.  
une cha  
admirer.  
régla qu  
relevés,  
et que t  
draient à  
le 25 sep  
pas de sc  
tous. Ch  
à nos pa  
souffles d  
hommes  
les affligé

Cependant l'évêque se hâta de venir en aide aux Hospitalières et de leur fournir les moyens de reconstruire leur maison. Il fit faire dans la ville et dans les campagnes une quête générale, qui s'éleva à la somme de treize cents écus, montant considérable pour cette époque. L'hôpital ne fut terminé qu'au milieu de l'année 1757.

Les bonnes religieuses n'avaient pas fini de s'installer, qu'elles virent arriver une affluence plus grande que jamais de marins et de soldats mourant des fièvres prises en mer; quatre-vingt-quatre y furent apportés dans une seule journée. Et à l'Hôpital-Général il n'en était pas autrement; au mois de mai, six cents malades remplirent en peu de temps la plus grande partie de la maison, sans excepter la salle de communauté, l'infirmierie des religieuses et les appartements destinés aux classes. On peut se figurer le ministère laborieux et pénible de l'évêque et de ses prêtres au milieu de ces calamités épouvantables. « Les membres du clergé, dit l'annaliste de cette communauté, qui exerçaient leur ministère auprès de nos malades, ne furent pas plus exempts que les religieuses de ces fièvres dévorantes; il en mourut quatre, dont trois dans le mois de septembre. M<sup>sr</sup> de Pontbriand les assista lui-même avec une charité et une tendresse qu'on ne pouvait assez admirer. Ce fut à cette occasion que le bon pasteur régla que les aumôniers de l'Hôpital-Général seraient relevés, de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, et que tous les prêtres séculiers et réguliers y viendraient à leur tour. Il commença lui-même cet exercice le 25 septembre. Le vénérable prélat ne se contentait pas de son tour; il suppléait aux absents, il aidait à tous. Chaque jour, il faisait régulièrement sa visite à nos pauvres malades. » « Il passait au milieu des souffles de la mort qu'exhalaien de toutes parts ces hommes pestiférés, pour écouter les pénitents, consoler les affligés, donner les onctions saintes ou le pain de



vie aux mourants, et procurer la sépulture aux morts<sup>1</sup>. »

Le nombre des catholiques décédés à l'Hôpital-Général s'éleva, en 1757, à quatre cents, et, en 1758, à trois cents, dont la plupart étaient des soldats et des matelots.

La famine qui avait commencé à se faire sentir les années précédentes devenait de plus en plus alarmante et ajoutait aux angoisses de M<sup>sr</sup> de Pontbriand. Bientôt il fallut réduire les habitants de Québec à quatre onces de pain par jour, et l'évêque fut le premier à souffrir, comme le premier à exhorter les autres à la résignation. Ajoutons à ces malheurs celui de la guerre avec ses inquiétudes et ses alarmes, avec ses morts et ses blessés; ajoutons encore la conduite ignoble de l'intendant Bigot et les exactions éhontées de ses compagnons de vol et de débauche, et l'on aura une idée de ce que la colonie avait à endurer, et de ce qu'il fallait de sagesse et de vertu au chef de l'église de Québec pour pourvoir à tous les besoins, pour consoler toutes les infortunes et pour empêcher toutes les révoltes.

## CHAPITRE V

Immensité du diocèse. — L'abbé de L'Isle-Dieu. — L'Acadie et la Louisiane. — Patriotisme de M<sup>sr</sup> de Pontbriand. — Invasion du Canada. — Siège et capitulation de Québec. — Mémoire de l'évêque à la cour de France. — Il se retire à Montréal. — Lettre aux chanoines. — Mort du prélat.

Il faudrait citer les nombreuses lettres pastorales de M<sup>sr</sup> de Pontbriand, pour montrer quelle tâche il avait à remplir, pour administrer un diocèse aussi étendu

<sup>1</sup> Oraison funèbre de M<sup>sr</sup> de Pontbriand.

qu  
Ma  
sec  
I  
L'I  
et  
vic  
soin  
gra  
ave  
de  
L'I  
tan  
sém  
sur  
Lou  
est  
l'év  
Aca  
qu'i  
veni  
Q  
barh  
de s  
Aca  
desq  
tout  
cieu  
fianc  
sont  
pays  
retir  
  
1 «  
Acad  
paroi  
à Qu  
dant

que le sien et dans des circonstances aussi difficiles. Mais son esprit actif pourvoyait à tout, et son clergé le secondait admirablement dans toutes ses œuvres.

Il avait à Paris, dans la personne de M. l'abbé de L'Isle-Dieu, un vicaire général aussi dévoué que sage, et qui lui rendit, pendant tout son épiscopat, les services les plus importants. Il lui avait confié surtout le soin de l'Acadie et de la Louisiane, à cause de la plus grande facilité que l'on avait de communiquer de France avec ces lointaines parties de l'église de Québec. Rien de plus intéressant que la correspondance de l'abbé de L'Isle-Dieu avec son évêque : on y voit l'intérêt constant qu'il portait à toutes les œuvres de l'évêché, du séminaire et du chapitre, la sagesse avec laquelle il surveillait les missionnaires qu'il dirigeait de Paris vers Louisbourg, Port-Royal ou la Nouvelle-Orléans. On est touché surtout de la grande commisération de l'évêque et de son grand vicaire pour les malheureux Acadiens, avant et après leur dispersion, et des mesures qu'ils s'efforcèrent de prendre tous les deux pour prévenir ou réparer le désastre<sup>1</sup>.

Quand M<sup>r</sup> de Pontbriand eut appris avec quelle barbare inhumanité ce pauvre peuple avait été chassé de sa patrie, il en informa de suite ses diocésains. « Les Acadiens, leur dit-il dans un mandement, sur le sort desquels nous ne pouvons assez nous attrister, ont été tout à coup désarmés et appelés sur des prétextes spécieux dans différents forts; ils y viennent avec confiance, et à peine y sont-ils arrivés, qu'à l'instant ils y sont arrêtés, emprisonnés et de là transportés dans des pays éloignés et étrangers. Les femmes éplorées se retirent avec leurs enfants dans les bois, exposées à

<sup>1</sup> « En octobre 1756, deux bateaux chargés de deux cents Acadiens arrivèrent à Québec; ils furent distribués dans les paroisses de l'île d'Orléans, car il y en avait déjà quatre cents à Québec; on leur donnait des rations. » (Lettre de l'intendant Bigot au ministre, 17 oct. 1756.)

l'injure des temps et aux suites funestes d'une disette presque générale, sans secours et sans soutien, maux qu'elles préfèrent au danger de perdre leur foi. Cependant l'ennemi en enlève un certain nombre pour intimider les autres, il menace de mettre les maris en une espèce d'esclavage; quelques-unes, effrayées de cette menace, se rendent au lieu de l'embarquement; le plus grand nombre, dépourvu de tout, se réfugie sur nos terres; les villages sont brûlés, les églises ont le même sort, on n'épargne que celles qui doivent servir de prison à ceux qu'on n'a pu embarquer; les pasteurs sont saisis avec violence et renvoyés pour toujours. »

L'évêque prit occasion de cet événement lamentable, pour exhorter les Canadiens à combattre vaillamment des ennemis aussi déloyaux, et dont la sauvage cruauté ne saurait jamais être assez flétrie par l'histoire.

« Telle est, disait-il, la triste situation de l'Acadie, quoique les traités les plus solennels et les conventions faites tout récemment, lors de l'évacuation du fort de Beauséjour, semblassent lui en promettre une plus heureuse; tant il est vrai qu'il ne faut pas compter sur toutes les promesses, quelque sincères qu'elles puissent paraître. Vous vous souvenez que, lorsque nous enlevâmes si glorieusement le fort la Nécessité, on nous donna des otages, on promit de rendre les prisonniers faits dans l'action où M. de Jumonville fut tué contre le droit des gens et par une espèce d'assassinat. Les otages nous demeurent, la promesse n'est pas exécutée. C'est cependant à la faveur de mille promesses semblables, que le général Bradock, en cas de victoire, comptait gagner une partie d'entre vous, et envoyer l'autre dans l'Ancienne-Angleterre, suivant les ordres secrets qu'il en avait reçus.

« Nous apprenons avec joie, Nos Très Chers Enfants, les dispositions courageuses dans lesquelles vous êtes, de vous opposer avec force aux projets ambitieux de nos voisins, qui agissent d'une manière si irrégulière,

et sur la parole desquels la prudence ne permet pas de se reposer. »

Depuis le commencement de son épiscopat, M<sup>er</sup> de Pontbriand n'avait jamais cessé de tenir le peuple au courant des succès et des revers des armées françaises, tant en Europe qu'en Amérique ; il n'avait jamais cessé non plus de tenir ses mains élevées vers le ciel, et de prier comme Moïse pour les soldats qui combattaient pour la patrie. Les églises retentissaient du chant joyeux du *Te Deum*, chaque fois que Louis XV remportait quelque succès ou lorsque les troupes canadiennes se couvraient de gloire dans leurs combats héroïques ; mais les accents suppliants de la prière s'y faisaient entendre encore plus souvent, dans ces temps de malheurs publics, prières pour ceux qui allaient verser leur sang, prières pour ceux qui l'avaient déjà donné et qui étaient morts pour la plus sainte et la plus noble des causes. Tous ces mandements respirent le plus pur patriotisme comme la foi la plus vive en la divine Providence, qui conduit les événements à son gré, qui, par les calamités qu'elle leur envoie, sait punir les crimes des peuples pour les sauver ensuite, et qui récompense toujours leur confiance en Dieu, et les actes d'une sincère pénitence.

Cependant le danger devenait de plus en plus pressant. L'année 1758 avait été favorable aux armées anglaises : elles s'étaient emparées de Louisbourg, et s'étaient rendues maîtresses de la mer et du golfe ; d'un autre côté, après avoir rasé le fort de Frontenac, l'ennemi s'avancait sur Montréal en passant par Carillon. Mais là, le 8 juillet de la même année, les Français et les Canadiens remportèrent la célèbre victoire qui a immortalisé le nom de Montcalm. Cette merveilleuse journée sauva momentanément la colonie, et lui donna le temps de respirer encore jusqu'au printemps suivant, et de jeter un suprême cri d'appel aux sentiments d'une mère-patrie qui semblait sans entrailles. Ce fut

en vain : la France était ruinée par la mauvaise administration d'un gouvernement corrompu, ses philosophes impies se moquaient de nos *quelques arpents de neige*, et son roi, pour qui les Canadiens avaient tant prié à la demande de leur évêque, donnait son temps et son argent à d'infâmes courtisanes.

La colonie n'avait pour se défendre que quinze mille hommes en état de porter les armes, et elle était attaquée par des armées puissantes trois fois supérieures en nombre, qui venaient de deux côtés : par le fleuve Saint-Laurent et par le lac Champlain. A peine les Anglais eurent-ils commencé leur marche envahissante, au printemps de 1759, que M<sup>r</sup> de Pontbriand adressa à ses curés les avis les plus sages et les plus détaillés, pour la conduite que devaient tenir ceux qui se trouveraient dans les quartiers exposés à tomber au pouvoir de l'ennemi.

Puis le 1<sup>er</sup> juillet, malade, épuisé de fatigues, il se retira à Charlesbourg, où il demeura durant le siège de Québec. C'est de là qu'il entendit les canons tonner sur sa ville épiscopale et en briser tous les édifices religieux, c'est là qu'il apprit les exploits de la petite armée canadienne, et aussi le résultat fatal de la bataille d'Abraham, la mort du général de Montcalm et la reddition de Québec. L'évêque visita les ruines encore fumantes de son église, pourvut à l'administration religieuse de la ville, et partit pour Montréal, emportant dans son cœur brisé le germe de la mort<sup>1</sup>.

Le 28 octobre suivant, il adressa un mandement à

<sup>1</sup> On voit par le passage suivant d'une lettre du marquis de Vaudreuil, que le prélat fit le voyage en compagnie du gouverneur.

« Montréal, 3 octobre 1759.

« ... J'arrivai en cette ville le 1<sup>er</sup> de ce mois avec Monsieur l'évêque. Nous abrégâmes les fatigues du voyage, en profitant d'une goëlette qui était aux Trois-Rivières, prête à mettre à la voile. » (Manuscrits de M. l'abbé Casgrain.)

tous les fidèles du diocèse, pour leur faire entendre la grande voix de la religion, qui parlait par tant de malheurs dont ils étaient frappés, et pour les inviter à en profiter pour le salut de leurs âmes. Il leur recommandait aussi instamment de prier pour le regretté général qui était mort à la tête de tant d'autres pour la défense de la patrie, et ordonna deux services solennels dans toutes les églises des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières : le premier pour Montcalm et les autres officiers, l'autre pour tous les soldats qui avaient péri dans la dernière campagne.

Le prélat ne manqua pas d'écrire au ministre du roi pour faire connaître les derniers événements, et lui dire son avis sur la conduite de M. de Vaudreuil.

« On raisonne ici beaucoup sur les événements qui sont arrivés; on condamne facilement. Je les ai suivis de près, n'ayant jamais été éloigné de M. de Vaudreuil de plus d'une lieue; je ne puis m'empêcher de dire qu'on a un tort infini de lui attribuer nos malheurs. Quoique cette matière ne soit pas de mon ressort, je me flatte que vous ne désapprouverez pas un témoignage que la seule vérité me fait rendre. »

A sa lettre il joint un mémoire qu'il nomme description imparfaite de la misère du Canada. « Québec, dit-il dans cette pièce, a été bombardé et canonné pendant l'espace de deux mois; cent quatre-vingts maisons ont été incendiées par des pots-à-feu; toutes les autres criblées par le canon et les bombes. Les murs, de six pieds d'épaisseur, n'ont pas résisté; les voûtes, dans lesquelles les particuliers avaient mis leurs effets, ont été brûlées, écrasées et pillées pendant et après le siège. L'église cathédrale a été entièrement consumée. Dans le séminaire, il ne reste de logeable que la cuisine, où se retire le curé de Québec avec son vicaire. Cette communauté a souffert des pertes encore plus grandes hors de la ville, où l'ennemi lui a brûlé quatre fermes et trois moulins considérables, qui fai-

saient presque tout son revenu. L'église de la basse-ville est entièrement détruite ; celles des Récollets, des Jésuites et du séminaire sont hors d'état de servir sans de très grosses réparations. Il n'y a que celle des Ursulines, où l'on peut faire l'office avec quelque décence, quoique les Anglais s'en servent pour quelques cérémonies extraordinaires. Cette communauté et celle des Hospitalières ont été aussi fort endommagées ; elles n'ont point de vivres, toutes leurs terres ayant été ravagées. Cependant les religieuses ont trouvé le moyen de s'y loger tant bien que mal, après avoir passé tout le temps du siège à l'Hôpital-Général. L'Hôtel-Dieu est infiniment resserré, parce que les malades anglais y sont. Il y a quatre ans que cette communauté avait brûlé entièrement. Le palais épiscopal est presque détruit et ne fournit pas un seul appartement logeable ; les voûtes ont été pillées. Les maisons des Récollets et des Jésuites sont à peu près dans la même situation ; les Anglais y ont cependant fait quelques réparations pour y loger des troupes. Ils se sont emparés des maisons de la ville les moins endommagées ; ils chassent même de chez eux les bourgeois, qui, à force d'argent, ont fait racconmoder quelque appartement, ou les y mettent si à l'étroit par le nombre de soldats qui y logent, que presque tous sont obligés d'abandonner cette ville malheureuse, et ils le font d'autant plus volontiers, que les Anglais ne veulent rien vendre que pour de l'argent monnayé, et l'on sait que la monnaie du pays n'est que du papier. Les prêtres du séminaire, les chanoines, les Jésuites, sont dispersés dans le peu de pays qui n'est pas encore sous la domination anglaise ; les particuliers de la ville sont sans bois pour leur hivernement, sans pain, sans farine, sans viande, et ne vivent que du peu de biscuit et du lard que le soldat anglais leur vend de sa ration. Telle est l'extrémité où sont réduits les meilleurs bourgeois.

« Les campagnes ne fournissent point de ressources et sont peut-être aussi à plaindre que la ville même. Toute la côte de Beaupré et l'île d'Orléans ont été détruites avant la fin du siège ; les granges, les maisons des habitants, les presbytères ont été incendiés ; les bestiaux qui restaient, enlevés ; ceux qui avaient été transportés au-dessus de Québec ont presque tous été pris pour la subsistance de notre armée, de sorte que le pauvre habitant qui retourne sur sa terre avec sa femme et ses enfants, sera obligé de se cabaner à la façon des sauvages. Leur récolte, qu'ils n'ont pu faire qu'en donnant la moitié, sera exposée aux injures de l'air, ainsi que leurs animaux ; les caches qu'on avait faites dans les bois ont été découvertes par l'ennemi, et par là l'habitant est sans hardes, sans meubles, sans charrue et sans outils pour travailler la terre et couper les bois. Les églises, au nombre de dix, ont été conservées ; mais les fenêtres, les portes, les autels, les statues, les tabernacles ont été brisés. La mission des sauvages Abénakis de Saint-François a été entièrement détruite par un parti d'Anglais et de Sauvages ; ils ont y volé tous les ornements et les vases sacrés, ont jeté par terre les hosties consacrées, ont égorgé une trentaine de personnes, dont plus de vingt femmes et enfants.

« De l'autre côté de la rivière, au sud, il y a environ trente-six lieues de pays établi, qui ont été à peu près également ravagées et qui comptent dix-neuf paroisses, dont le plus grand nombre a été détruit. Ces quartiers n'ont aucune denrée à vendre, et ne seront pas rétablis d'ici à plus de vingt ans dans leur ancien état. Un grand nombre de ces habitants, ainsi que ceux de Québec, viennent dans les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières ; mais ils ont bien de la peine à trouver des secours. Les loyers, dans les villes, sont à un prix exorbitant, ainsi que toutes les denrées... L'année prochaine il sera difficile d'ensemencer, parce



qu'il n'y a pas de labour de fait. J'atteste que, dans cette description de nos malheurs, il n'y a rien d'exagéré, et je supplie nos seigneurs les évêques et les personnes charitables de faire quelques efforts en notre faveur. Le 5 novembre 1759. »

M<sup>sr</sup> de Pontbriand, tout en souffrant des fièvres qu'il avait contractées dans le service des hôpitaux, s'occupait sans cesse de l'administration de son diocèse ; il écrivait très souvent à son vicaire général, M. l'abbé Briand, qu'il aimait d'une affection de père et qui lui était entièrement dévoué. Prévoyant bien que le pays allait bientôt passer sous la domination anglaise, il lui disait dans une lettre du 16 février 1760 : « Vous ne sauriez trop engager messieurs les curés à user de toute la prudence possible. Nous ne devons point nous mêler de tout ce qui regarde le temporel. Le spirituel doit seul nous occuper, et alors, je suis persuadé que M. Murray sera content. » Lui-même écrivit au général et veilla avec un grand soin à ce que personne ne manquât au respect qui lui était dû.

Le 19 mai 1760, le digne évêque adressa aux chanoines de sa cathédrale ses derniers avis et son dernier adieu. Voici cette lettre pleine de sagesse et de beaux sentiments :

« Messieurs,

« Depuis plus d'un an et demi, vous me voyez attaqué d'une maladie mortelle, et moi-même je me persuadais que chaque mois serait la fin de ma carrière. Dispersés que vous êtes par notre permission et la nécessité des temps, je crois devoir, comme en qualité de père, d'évêque, j'ose dire d'ami, vous communiquer mes sentiments. J'ai toujours été, et je suis pénétré d'une amitié sincère pour vous en général et en particulier. J'ai remis toutes les petites discussions du cérémonial ou autre matière à des temps plus favo-

rables. Si je suis entré dans les discussions que vous avez avec M. le curé et le séminaire, c'est dans un esprit de paix et dans le dessein de rapprocher les esprits; n'ayant point sollicité ni pour l'un ni pour l'autre aucune personne, quoique j'aie été en lieu de le faire. S'il a paru quelque chose de contraire aux sentiments intérieurs, j'en suis fâché, parce que vous l'avez été.

« Quoique vous soyez tous séparés, et qu'il paraît que vous ne fassiez plus un corps, quoique j'aie donné à mes grands vicaires, suivant les privilèges du pape, des pouvoirs qu'ils peuvent exercer même après ma mort, comme je vous ai autorisés à cette dispersion, je crois que, quand vous apprendrez ma mort, vous devrez vous réunir dans l'endroit le plus facile, et pourvoir à la vacance du siège, en nommant des grands vicaires; sur quoi je vous prie d'avoir attention à ce que je vous demande pour le bien de ce pauvre diocèse.

« Continuez mes grands vicaires, parce qu'ils ont des connaissances essentielles, et presque toutes celles que j'ai; par ce moyen, on ne pourra faire la moindre difficulté sur votre nomination, sauf à vous en donner d'autres... Je me recommande, messieurs, à vos prières, avec la même instance qu'un évêque moribond a coutume de le faire, et avec une confiance toute particulière... »

Enfin la mort vint mettre un terme aux souffrances et aux chagrins du vénérable prélat, qui rendit son âme à Dieu, le 8 juin 1760, à l'âge de 51 ans. On a vu combien grande était sa charité et combien d'occasions il avait eues de l'exercer. Aussi il mourut pauvre, et il put dire ces belles paroles au dépositaire de ses dernières volontés : « Vous direz aux pauvres que je ne leur laisse rien en mourant, parce que je meurs moi-même plus pauvre qu'eux. »

Cette mort, jointe à la perspective de la domination britannique, plongea tout le pays dans la plus amère

douleur. Des circulaires furent adressées au clergé par les grands vicaires de Montgolfier et Perreault, pour annoncer le lamentable événement, et pour recommander que des services fussent célébrés pour le repos de l'âme du vénérable prélat.

Il fut enterré, le 10 juin, dans l'église paroissiale de Ville-Marie, et, le 25, son oraison funèbre fut prononcée par M. Louis Jolivet, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, devant tout le clergé du gouvernement de Montréal.

M. de Montgolfier, écrivit au mois de septembre suivant, au comte de Pontbriand, frère du prélat, pour lui apprendre la mort de l'évêque de Québec.

« Cet illustre prélat, lui disait-il, est mort en saint entre mes mains, et j'ai eu l'honneur de lui fermer les yeux et de recevoir ses dernières paroles.

« De son vivant, il m'avait honoré de sa confiance et de la qualité de son grand vicaire. Obligé de fuir de Québec, après la destruction et la prise de cette ville infortunée, il nous avait fait l'honneur de choisir notre maison pour venir y terminer ses jours languissants, qui lui annonçaient une fin prochaine, mais qui étaient cependant encore bien précieux à un peuple qu'il aimait tendrement et dont il était infiniment chéri et respecté. Je suis chargé de sa part de vous envoyer un paquet cacheté dans lequel sont renfermés ses bulles et autres papiers concernant sa nomination à l'évêché de Québec... Je dois envoyer deux croix pectorales, l'une d'or et l'autre d'argent doré, avec six anneaux à mesdames ses sœurs, les religieuses de la Visitation à Rennes. »

---

# M<sup>GR</sup> BRIAND

---

## CHAPITRE PREMIER

Naissance de M<sup>sr</sup> Briand. — Il fait ses études à Saint-Brieuc. — Après deux années de prêtrise, il quitte secrètement la maison paternelle pour venir en Canada. — Divers emplois que lui confie M<sup>sr</sup> de Pontbriand. — Siège de Québec. — Bataille de Sainte-Foye. — Mort de l'évêque de Québec. — Mandement de M. Briand, vicaire général, après la cession du Canada à l'Angleterre.

M<sup>sr</sup> Jean-Olivier Briand naquit à Plerin, diocèse de Saint-Brieuc, le 23 janvier 1715, de François Briand et de Jeanne Burel. Le prêtre qui l'avait baptisé, M. de Lavillangevin, curé de Plerin, s'intéressa à lui dès ses premières années et, de concert avec M. Jean-Joseph Briand, recteur de Plerin, oncle de l'enfant, il décida de lui faire faire toutes ses études et de le diriger vers l'état ecclésiastique, auquel il semblait être appelé par ses talents et ses vertus. Après lui avoir enseigné lui-même les premiers éléments des sciences, il le plaça au séminaire de Saint-Brieuc, et le jeune Briand justifia par son application au travail et par le rapide développement de toutes ses qualités la bonne opinion que son curé avait toujours eue de lui. Ordonné prêtre le 16 mars 1739, il s'attacha étroitement à son vertueux protecteur, et le servit en qualité de vicaire pendant deux ans; ce fut à son invita-

tion, et en se servant de ces généreuses paroles de saint Pierre : « Je vous suivrai partout où vous irez. » que, dédaignant plusieurs bénéfices qu'on lui offrait dans son diocèse, il se décida de partir avec lui pour le Canada, en même temps que M<sup>sr</sup> de Pontbriand, qui allait prendre possession de son siège.

Comme il craignait, sans doute, de ne pouvoir supporter les larmes et les sollicitations de ses parents, le jeune prêtre quitta secrètement Plerin, n'emportant avec lui que son bréviaire, et il se rendit à pied jusqu'à Lamballe, d'où la poste le conduisit à la Rochelle. Ce ne fut que plusieurs jours après que son père et sa mère apprirent le départ définitif de leur vertueux enfant.

Pendant la traversée de l'océan, l'abbé Briand sut gagner pour toujours l'affection de son évêque, qui décida de suite de le nommer chanoine de sa cathédrale, ce qu'il fit en effet peu de temps après son arrivée à Québec. Le prélat n'eut jamais à regretter d'avoir placé en lui toute sa confiance, car aucun prêtre ne lui rendit autant de services, aucun ne lui donna autant de consolation pendant les vingt années de son épiscopat.

« M. Briand, dit M. l'abbé Plessis<sup>1</sup>, trouva l'ingénieux secret de remplir en même temps des fonctions qui, jusqu'alors, avaient semblé incompatibles. Tantôt chargé de la conduite d'une troupe de jeunes séminaristes, il les porte par ses paroles et par son exemple à la pratique des plus solides vertus. Tantôt assis au milieu des chanoines, ses confrères, il les édifie également et par son assiduité aux offices divins et par sa sagesse dans leurs assemblées délibérantes. Tantôt plongé dans les ténèbres d'un ministère obscur, il amasse dans le confessionnal de deux communautés, qu'il dirige successivement, ces palmes précieuses que

<sup>1</sup> Oraison funèbre de M<sup>sr</sup> Briand.

Dieu seul peut estimer, comme lui seul est témoin des peines par lesquelles on les gagne. Tantôt attaché au service de son évêque, aujourd'hui dans la ville épiscopale, demain à la campagne dans la visite laborieuse des paroisses, il voit, comme saint Basile encore jeune, rouler presque sur lui seul toutes les affaires de l'Église. Continuellement en haleine, il se trouve partout, il pourvoit à tout, mais avec une présence d'esprit, une aisance, une liberté, un détail, une modestie, une déférence pour les autres, dont on ne peut se former d'idée, à moins de l'avoir connu particulièrement... C'est surtout auprès du prélat dont il possédait la confiance qu'il montra dans tout son jour cette candeur, cette politesse, cette modestie aimable qui font l'éloge complet de la docilité de son cœur, *cor docile*. Des nuages s'étaient abaissés sur la maison épiscopale; il les dissipa en un instant, il y attira, il y forma une société de personnes choisies, dont les qualités respectables faisaient l'éloge de son tact. Il en chassa cette tristesse qui tue, pour introduire cette gaieté qui porte à Dieu et qui soutient dans son service. » C'est ainsi qu'il prolongea la vie de son illustre prédécesseur, dont la santé déperissait visiblement, et qu'il mérita de plus en plus cette confiance publique dont Dieu se servit pour le conduire à des fonctions plus importantes.

Quand arriva la dernière guerre que le Canada eut à soutenir, avant de passer sous la domination anglaise, M. Briand était vicaire général, après avoir été chanoine, théologal et doyen du chapitre. Pendant le siège de Québec, il remplaça, dans la ville épiscopale, l'évêque malade qui avait été obligé de se rendre à Charlesbourg; et ce fut lui qui veilla avec la plus grande sollicitude à la desserte des armées et des hôpitaux. Les annales de l'Hôpital-Général nous apprennent que, renvoyant un grand nombre d'aumôniers qui ne pouvaient qu'être à charge à cette maison, l'abbé Briand

se chargea avec M. de Rigauville, le chapelain, d'administrer les sacrements aux malades et de veiller jour et nuit auprès des moribonds. Ils avaient encore tous les habitants des environs à confesser et à assister dans le besoin.

A la bataille de Saint-Foye, on le voit se transporter sur le champ de bataille, pour assister les mourants, et, après la victoire, retourner à l'hôpital, où cinq cents lits avaient été dressés pour recevoir les blessés malheureusement plus nombreux que les lits. Le zélé vicaire général se multipliait pour remplir toutes les fonctions qui lui incombait dans ces circonstances désastreuses, et il entretenait avec M<sup>sr</sup> de Pontbriand, alors à Montréal, une correspondance aussi importante qu'affectueuse et dévouée. C'est là, à l'Hôpital-Général, qu'il apprit la mort de l'illustre prélat. Enchaîné par le devoir, il ne put pas même assister aux funérailles de son évêque, comme il n'avait pu non plus lui donner la consolation de sa présence à ses derniers moments. Du moins il s'appliqua à exécuter ses dernières volontés et à consoler et à fortifier cette pauvre église de Québec, qui avait perdu son pasteur et était menacée de périr elle-même sur les ruines de la Nouvelle-France.

Après en avoir obtenu la permission du général Murray, M. Briand se transporta dans la ville, le 2 juillet 1760, et il tint une assemblée à laquelle assistèrent les chanoines de Rigauville, Poulin et Resche, et, pour se conformer aux intentions du prélat défunt, ils nommèrent pour administrer le diocèse : M. Briand chargé de toute la partie dépendante du gouvernement anglais, M. Perreault spécialement chargé du gouvernement des Trois-Rivières et de la partie du gouvernement de Québec encore soumise aux Français, et M. de Montgolfier, pour le gouvernement de Montréal et la partie supérieure de la colonie. M. Maillard fut nommé administrateur de l'Acadie, le R. P. Beau-

doin, de la Louisiane, et M. Forget, du pays des Illinois.

Dans une autre assemblée tenue trois mois après, le chapitre nomma aussi vicaire général M. de La Rue, abbé de L'Isle-Dieu, résidant à Paris, et le chargea de s'occuper des affaires de la Louisiane et du Mississipi.

Qu'elle était pénible à remplir dans ces temps malheureux, la charge de vicaire général du gouvernement de Québec! quelle responsabilité pesait sur les épaules de l'abbé Briand! Quelle douleur pour son cœur de Français, de voir agoniser une colonie à laquelle il était attaché par vingt ans de services! de la voir désertée par tant de ses compatriotes, prêtres et laïques, qui abandonnaient un pays et une église en ruine pour retourner dans leur patrie! Mais lui, se confiant en la divine Providence, resta fidèle au devoir, et il ne voulut pas partir au moment où l'Église avait le plus besoin de lui : il resta pour partager les malheurs des fidèles et pour travailler avec eux à relever les temples et à assurer la continuation du règne de Jésus-Christ.

Bien éloigné de croire que c'en était fait de la religion catholique en Canada, « il vit à peine, dit l'abbé Plessis, les armes britanniques placées sur nos portes de villes, qu'il comprit en un instant que Dieu avait transféré à l'Angleterre le domaine de ce pays; qu'avec le changement de possesseurs, nos devoirs avaient changé d'objets, que les liens qui nous avaient jusqu'alors unis à la France étaient rompus, que nos capitulations étaient autant de nœuds qui nous attachaient à la Grande-Bretagne, en nous soumettant à son souverain. Il aperçut (ce que personne ne soupçonnait) que la religion elle-même pouvait gagner à ce changement de domination. » Aussi se mit-il à l'œuvre avec un courage indomptable, pour pourvoir aux premiers besoins et faire face aux affaires qui le pressaient : Grâce à ses talents, à son activité, à son dévouement et à son affabilité, il réussit à contenter



tout le monde : les Anglais comme les Français, rendant à César ce qui appartient à César, mais se gardant bien de ravir à Dieu ce qui appartient à Dieu.

A l'occasion du mariage du roi George III avec la princesse Charlotte de Mecklembourg-Streliz, M. Briand ordonna de faire chanter un *Te Deum*, en actions de grâces et pour demander à Dieu de répandre sur cette illustre alliance ses plus abondantes bénédictions. « Le Dieu des armées, dit-il, qui dispose à son gré des couronnes et qui étend ou restreint selon son bon plaisir les limites des empires, nous ayant fait passer selon ses décrets éternels sous la domination de Sa Majesté britannique, il est de notre devoir, fondé dans la loi naturelle même, de nous intéresser à tout ce qui peut la regarder. Nous venons d'apprendre son mariage, et il est juste qu'en sujets fidèles, nous prenions part à la joie des peuples qui le reconnaissent déjà pour leur souverain, et que nous unissions nos vœux à ceux qu'ils adressent au ciel pour le bonheur de Leurs Majestés. »

Un an après, le 10 février 1763, la paix était signée à Paris, et le Canada passait définitivement entre les mains de la Grande-Bretagne. A la nouvelle de cet événement décisif, M. Briand n'hésita pas à se rendre à l'ordre du général Murray, qui lui demandait de faire chanter un *Te Deum*, et il écrivit un mandement remarquable que nous citerons en partie :

« Rendons, Nos Très Chers Frères, de solennelles actions de grâces au Dieu tout-puissant que nous adorons et servons suivant l'Évangile de Jésus-Christ son Fils unique, et bénissons son saint nom avec les sentiments d'une parfaite soumission.

« La paix, signée à Paris, le 10<sup>e</sup> de février dernier, et ratifiée le 10<sup>e</sup> du mois suivant, vient enfin de terminer une cruelle guerre qui, ayant divisé entre elles presque toutes les puissances d'Europe, avait allumé un feu qui s'est communiqué aux quatre parties du

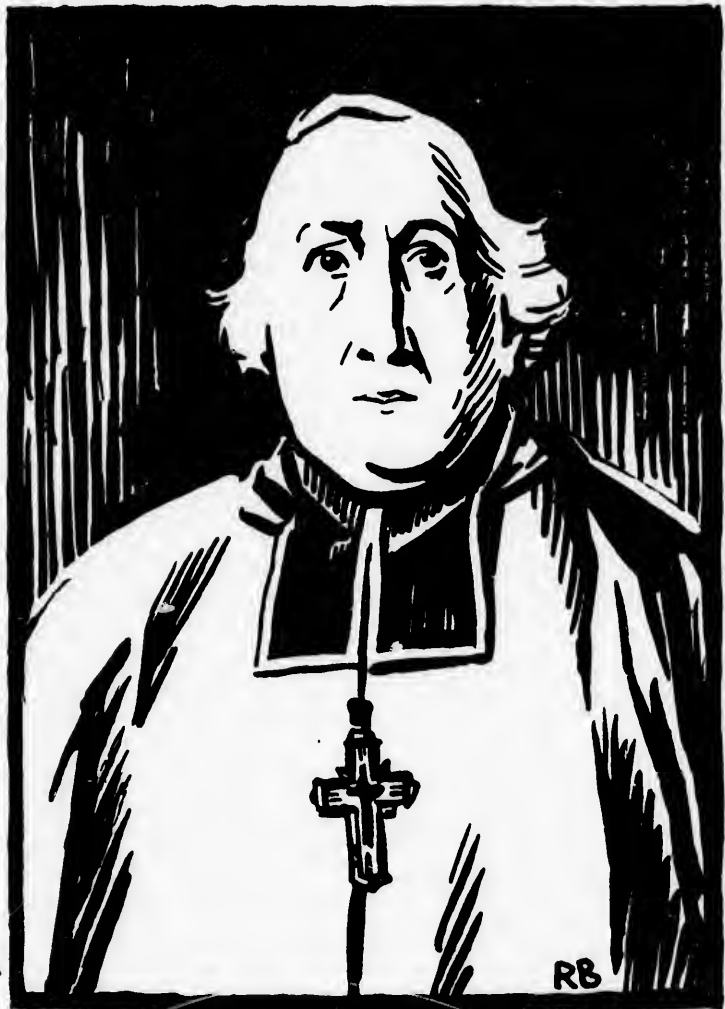
s, ren-  
se gar-  
eu.

avec la  
Briand  
ons de  
r cette  
s. « Le  
ré des  
n bon  
passer  
on de  
, fondé  
à tout  
re son  
us pre-  
aissent  
ns nos  
neur de

signée  
tre les  
de cet  
rendre  
ait de  
lement

nelles  
s ado-  
Christ  
ec les

ernier,  
e ter-  
e elles  
llumé  
es du



MONSEIGNEUR BRIAND

mo  
ave  
ne  
rec  
Die  
acc  
rion  
dep  
pub  
pas  
Can  
cabl  
mais  
soin  
très  
moin  
natio  
dans  
égar  
«  
t.on  
d'abo  
étaie  
Allen  
les n  
toujo  
gouv  
ses g  
passi  
discip  
parai  
effet  
onére  
la sui  
parun  
qu'ils  
de n

monde et y a fait les plus affreux ravages ; vous en avez éprouvé vous-mêmes de funestes suites, que je ne vous rappellerai pas dans ce jour consacré à la reconnaissance, et où il ne s'agit que de rendre à Dieu de sincères actions de grâces de nous avoir accordé la paix, bienfait inestimable que nous désirions avec tant d'ardeur et que nous ne cessions, depuis tant d'années, de lui demander par des prières publiques et des vœux continuels. Ils n'ont peut-être pas été exaucés, ces vœux, dans leur étendue : le Canada avec toutes ses dépendances ayant été irrévocablement cédé à la couronne de la Grande-Bretagne ; mais rapportez-vous-en, Nos Très Chers Frères, aux soins de l'adorable Providence, dont la conduite est très souvent d'autant plus miséricordieuse qu'elle est moins conforme à nos désirs et flatte moins nos inclinations. N'en avons-nous pas une preuve manifeste dans la conduite que nos vainqueurs ont tenue à notre égard depuis la conquête de la colonie ?

« La reddition de Québec vous laissait à la disposition d'une armée victorieuse : vous fûtes sans doute d'abord alarmés, effrayés, consternés. Vos alarmes étaient fondées ; vous saviez ce qui se passait en Allemagne, et vous crûtes voir déjà fondre sur vous les mêmes malheurs. Vous ignoriez que l'aimable et toujours attentive Providence vous avait préparé un gouverneur qui, par sa modération, son exacte justice, ses généreux sentiments d'humanité, sa tendre compassion pour le pauvre et le malheureux, et une rigide discipline à l'égard de ses troupes, devait faire disparaître toutes les horreurs de la guerre. Où sont en effet les vexations, les concussions, les pillages, les onéreuses contributions qui marchent ordinairement à la suite de la victoire ? Ces nobles vainqueurs ne vous parurent-ils pas, dès qu'ils furent nos maîtres, oublier qu'ils avaient été nos ennemis, pour ne s'occuper que de nos besoins et des moyens d'y subvenir ? Vous

n'avez sûrement pas perdu le souvenir des mouvements que s'est donnés Son Excellence, l'illustre et charitable général Murray, et des aumônes considérables qu'il a procurées pour la subsistance des pauvres. Vous n'avez pas oublié ses sages et efficaces précautions pour empêcher la disette dans son gouvernement.

« Après de pareils traits, ne devons-nous pas être convaincus que Dieu n'a point cessé de nous aimer et qu'il ne tiendra qu'à nous de goûter sous ce nouveau gouvernement les douceurs d'une paix heureuse et durable? Soyez exacts à remplir les devoirs de sujets fidèles et attachés à leur prince; et vous aurez la consolation de trouver un roi débonnaire, bienfaisant, appliqué à vous rendre heureux, et favorable à votre religion, à laquelle nous vous voyons avec une joie inexprimable si fortement attachés.

« Au reste, Nos Très Chers Frères, ce ne sont pas vos seuls intérêts temporels qui exigent de vous cette entière et parfaite fidélité, c'est un devoir que la foi vous prescrit.

« L'apôtre saint Paul répète en plusieurs endroits cette obligation indispensable, et, en devenant prévaricateurs, non seulement vous encourriez l'indignation de notre légitime souverain, vous perdriez sa protection, vous seriez dépouillés de tous les privilèges qu'il a eu la bonté de vous accorder, mais encore vous vous rendriez très coupables aux yeux de Dieu; et d'autant plus criminels que vous vous exposeriez à être privés du titre et plein exercice de notre très sainte et seule véritable religion, qui nous est accordé par le traité de paix. Considérez donc attentivement, Nos Très Chers Frères, combien il vous importe d'être soumis et fidèles, et que rien ne peut vous dispenser d'une parfaite obéissance, d'une scrupuleuse et exacte fidélité, et d'un inviolable et sincère attachement à notre nouveau monarque et aux intérêts de la nation à laquelle nous venons d'être agrégés. »

## CHAPITRE II

Instructions données par la cour aux gouverneurs pour l'extinction de la religion catholique. — Députation à Londres pour demander le libre exercice de la religion promis par le traité de paix. — M. de Montgolfier est choisi pour le futur évêque. — Son voyage inutile à Londres. — M. Briand réussit à se faire accepter. — Son sacre. — Ses adieux à sa famille. — Retour à Québec. — Lettre du général Murray.

Comme l'exprime le mandement cité plus haut, le traité de paix signé à Paris garantissait aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique, « selon les rites de l'Église romaine, » mais *autant que les lois de la Grande-Bretagne le permettent*. Si les catholiques n'avaient eu affaire qu'au général Murray, qui était un homme honnête et dont M. Briand avait su gagner la parfaite estime, il n'y aurait eu aucune difficulté à obtenir une interprétation favorable de cette clause. En particulier, il aurait été facile de procurer de suite un évêque à une Église qui en était privée depuis déjà trois ans. D'après le simple bon sens en effet, « la liberté du culte catholique comportait le droit d'avoir un évêque pour gouverner et recruter le clergé; sans cela la liberté promise n'eût été que le droit de mourir catholique, avec la triste perspective de voir bientôt s'éteindre la foi en Canada<sup>1</sup>. » Mais la cour de Londres ne l'entendait pas ainsi; on le voit bien par les instructions qu'elle donna à M. Murray et aux autres gouverneurs qui vinrent après lui; citons-en quelques articles :

« Art. 32. Vous n'admettez aucune juridiction ecclésiastique du Siège de Rome, ni aucune autre juridic-

<sup>1</sup> Histoire manuscrite du Séminaire de Québec.

tion ecclésiastique étrangère, dans la province soumise à votre gouvernement.

« Art. 33. Et afin que l'Église d'Angleterre puisse être établie en principe et en pratique, et que lesdits habitants puissent être amenés par degrés à embrasser la religion protestante et que leurs enfants soient élevés d'après les principes de cette religion, nous déclarons par les présentes que notre intention est que, lorsque ladite province aura été partagée avec soin en townships, on devra donner tout l'encouragement possible à l'érection d'écoles protestantes... (7 déc. 1763.)

« Qu'aucun individu professant la religion de l'Église de Rome ne sera nommé desservant d'une paroisse dans laquelle la majorité des habitants demandera la nomination d'un ministre protestant. (3 juin 1775.)

« Que tous les ecclésiastiques qui jugeront à propos d'entrer dans le saint état du mariage seront affranchis de toutes peines auxquelles pourrait les assujettir l'autorité du Siège de Rome pour cet acte. » (3 janvier 1775.)

Ces derniers articles sont suivis d'une longue série d'instructions dirigées contre l'Église catholique, et toujours mises en avant comme ne gênant aucunement le libre exercice de la religion de l'Église romaine.

Justement inquiets de tout ce qu'ils entendaient dire à ce sujet, les Canadiens s'assemblèrent et envoyèrent des agents à Londres, pour présenter leurs hommages à George III et pour défendre leurs intérêts. L'un des agents, M. Étienne Charest, chargé de négocier au sujet de l'article du traité de paix qui concernait la religion, réclama le maintien de l'organisation ecclésiastique et se plaignit de l'interprétation que l'on semblait vouloir donner au traité.

De son côté, M. Briand et les autres membres du chapitre rédigèrent une requête à Sa Majesté pour lui demander de permettre que le siège épiscopal fût rempli.

« On propose, disaient-ils, un évêque avec une pleine, libre et entière juridiction purement ecclésiastique sur le clergé et sur les peuples catholiques du diocèse, suivant les canons et les usages ci-devant observés, vivant simplement parmi les prêtres de ses séminaires, où il trouverait son entretien et sa subsistance, comme l'un d'entre eux, lorsqu'il lui plairait d'y demeurer. »

M. Briand favorisa de tout son pouvoir la démarche des délégués canadiens, MM. Charest et Amiot, et, de concert avec ses collègues, il autorisa les fabriques des églises à payer les frais de cette députation à Londres.

Le 15 septembre 1763, sur la proposition de M. l'abbé Briand, M. de Montgolfier fut unanimement choisi par les chanoines pour être présenté au souverain pontife comme digne de s'occuper du siège de Québec. Ce vénérable vicaire général partit, en conséquence, au commencement d'octobre, pour aller négocier lui-même, en Angleterre, la grande affaire de l'épiscopat; mais il avait eu le grand tort de ne pas plaire au général Murray, à qui il n'avait rien révélé de son dessein. Aussi le gouverneur, irrité, écrivit au comte de Shelburne, un des ministres de la couronne :

« Le vicaire général de Montréal, M. de Montgolfier, part sous peu pour l'Angleterre. Il est très probable qu'il vise à la mitre. Votre Seigneurie jugera facilement combien il est peu propre à remplir ce poste, par la copie que je vous envoie d'une lettre qu'il a eu l'assurance d'écrire à un M. Houdin, alors chapelain du 48<sup>e</sup> régiment de Sa Majesté et auparavant récollet dans le pays. Il a poussé les choses au point de faire déterrer les cadavres de plusieurs soldats, parce que, étant hérétiques, ils ne devaient pas être enterrés dans une terre bénite. Une telle conduite n'a pas manqué d'indisposer les sujets de Sa Majesté dans cette partie. Si un prêtre aussi hautain et impérieux, bien connu en



France, est placé à la tête de cette Église, il peut causer plus tard beaucoup de désagrément, s'il trouve une occasion favorable d'exercer sa malice et sa rancune. »

« Cette lettre, dit l'abbé Ferland, suffit pour exciter la susceptibilité des ministres anglais. Malgré toute sa fermeté, M. de Montgolfier dut plier devant l'orage et revenir en Canada, sans avoir pu réussir à se rendre en France pour s'y faire sacrer; comme évêque, il n'aurait pu obtenir du gouvernement la permission de rentrer dans la colonie; » on exigea même qu'il renonçât à son titre de grand vicaire<sup>1</sup>. Ce vertueux prêtre renonça encore plus volontiers à l'évêché pour lequel il avait été élu, et aussitôt après son arrivée à Québec, en septembre 1764, il se hâta de signer une déclaration à cet effet : « Je renonce, disait-il, librement, purement et parfaitement, autant que de besoin, à ladite élection, et certifie en même temps que je ne connais personne dans cette colonie plus en état de remplir cette place que M. Olivier Briand, prêtre, chanoine et grand vicaire du diocèse, qui, à la pureté de foi, au zèle, à la science, à la prudence et à la piété la plus distinguée que je connaisse dans cette colonie, joint en sa faveur le suffrage du clergé et des peuples et la protection la plus marquée du gouvernement politique. »

L'abbé Briand, élu à son tour par le chapitre, se vit obligé de partir pour Londres et d'aller plaider une cause qui avait déjà été perdue une fois; mais il avait une lettre de recommandation du général Murray, qui, déjà un an auparavant, écrivait au lord Shelburne : « Je dois prendre ici la liberté de répéter ce

<sup>1</sup> M. Étienne Marchand fut élu vicaire général à sa place, par le chapitre, en novembre 1764, en même temps que M. Perreault était nommé pour remplacer à Québec M. Briand, qui partait pour l'Europe. M. Saint-Onge était chargé du gouvernement des Trois-Rivières.

dont j'ai eu l'honneur d'informer Votre Seigneurie, dans une lettre du 22 juillet, que M. Briand, vicaire général de ce gouvernement, a constamment agi avec une candeur, une modération, un désintéressement qui le proclament un digne et honnête homme, et que je ne connais personne de sa robe qui mérite aussi justement les faveurs royales. »

De son côté, le chapitre écrivait à M. de La Corne<sup>1</sup>, son doyen et son agent à Paris et à Londres : « M. Briand est aujourd'hui notre unique ressource pour avoir un évêque en Canada, puisqu'il se trouve avoir l'agrément du gouvernement; ce qui n'a pas peu contribué à le déterminer à se rendre à nos pressantes sollicitations et à celles de tout le clergé et du peuple... Quoique M. Briand soit très recommandable par lui-même et que vous ayez pour lui toute l'estime et toute l'amitié qu'il mérite, nous lui devons cette marque de notre attachement et de notre attention, de vous prier de lui rendre commune la protection que vous avez su vous ménager, tant en Angleterre qu'en France, afin qu'il réussisse dans son entreprise d'où dépendra la perpétuité du sacerdoce en Canada. »

Parti de Québec en novembre, M. Briand ne trouva pas, à son arrivée à Londres, l'accueil bienveillant qu'on lui avait promis. On le voit par la lettre suivante, en date du 11 janvier 1765 :

« Je ne sais encore quand je partirai, ni dans quel pays j'irai, supposé qu'on accorde un évêque; on ne me permettra pas, je pense, d'aller à Paris. J'ai trouvé la cour dans des dispositions bien différentes de celles que MM. de La Corne, de Montgolfier et Charest nous marquaient. C'est sans doute l'effet d'un mémoire présenté à la cour par un homme que vous connaissez; vous ne sauriez vous faire une idée de l'impudence et du libertinage effréné de ce malheureux... Heureuse-

<sup>1</sup> M. de La Corne résidait à Paris depuis quatorze ans.

ment, M. Cramahé détruira les faussetés qu'il a avancées : qu'il y avait déjà grand nombre de protestants canadiens, que quatre à six curés voulaient se marier, que le roi de France aurait nommé aux cures, si le pays était revenu à la France, qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'attacher les Canadiens au gouvernement qu'en les rendant protestants, non pas par violence, mais doucement en les laissant manquer de prêtres. Voilà ce que j'ai pu découvrir ; et quand je lui ai reproché sa mauvaise foi et son crime, quelle réponse croyez-vous qu'il m'a faite ? *Il ne fallait pas me laisser venir à Londres ; on devait me retenir au Canada.* Le pauvre garçon ne se porte pas bien ; il a été vite attrapé. »

Ce traître, qui suscitait ainsi des difficultés à M. Briand, était un ex-jésuite français, apostat, nommé Pierre-Antoine Roubaud. Ce misérable, arrivé en Canada en 1742, fut employé comme missionnaire des Abénaquis, à Saint-François-du-Lac, et se distingua plus par ses extravagances de cerveau brûlé que par les vertus d'un bon religieux. Après avoir créé mille difficultés au général Haldimand et à ses supérieurs ecclésiastiques, il se fit protestant et alla demeurer à Londres, où il travailla contre les intérêts religieux des Canadiens, et où il mena la vie la plus honteuse et la plus désordonnée. Sir Guy Carleton disait de lui : « Homme de génie, belle imagination, et écrivain d'une grande habileté, mais étranger à la vérité, sans une parcelle d'honneur ni d'honnêteté<sup>1</sup>. » Voilà l'ennemi que M. Briand eut à combattre à Londres. Aidé de M. Cramahé, il réussit à réfuter ses calomnies et à déjouer ses infâmes intrigues. Mais les changements qui s'opérèrent dans le ministère retardèrent beaucoup la décision tant désirée. Le 6 juillet 1765,

<sup>1</sup> Le savant archiviste, M. Douglas Brymner, est le premier qui ait bien fait connaître l'apostat Roubaud. (Voir Rapport sur les archives du Canada pour 1884.)

l'évêque élu écrivait que ses affaires n'étaient pas plus avancées qu'auparavant, et il faisait connaître à son ami, M. Marchand, ce qu'il lui en coûtait de solliciter ainsi un évêché qu'il n'avait jamais désiré.

« Vous comprendrez, disait-il, ma situation et mes sentiments. Je vous avoue que c'est tout ce que je puis faire que de continuer des démarches pour un fardeau pour lequel j'ai toujours une répugnance extrême, et que je redoute en vérité plus que la mort. J'en ai toutes les raisons possibles; je n'y consentirais jamais, si je ne prévoyais pas ce qui en arriverait de fâcheux... Je vous prie d'assurer tous messieurs les curés de mon sincère et parfait attachement et de me recommander à leurs prières et saints sacrifices. J'en ai grand besoin, et je crois les mériter, parce que ce n'est que par amour pour leur patrie que j'ai entrepris un voyage si pénible... et si contraire à mon caractère et à mes inclinations. »

« Quelle chute horrible après M<sup>er</sup> de Pontbriand, écrivait-il encore aux demoiselles de Pontbriand. Me voici à Londres, occupé à poursuivre sa dignité; j'ai fui, j'ai résisté tant qu'il m'a été possible sans exposer la religion. »

Il n'y avait en effet que ce motif qui eût pu décider cet humble prêtre à consentir à devenir évêque, et, pour le faire partir de Québec, son confesseur avait été obligé de lui dire que, s'il n'acceptait pas la dignité épiscopale, il répondrait au tribunal de Dieu de la perte de la religion en Canada.

Enfin le gouvernement fit savoir indirectement à M. Briand que, s'il se faisait consacrer, on n'en dirait rien, et que l'on fermerait les yeux sur cette démarche. MM. Louis Cramahé et Thomas Mills furent les amis les plus dévoués qui l'aidèrent à obtenir cet heureux résultat. Le premier était un Suisse français qui était secrétaire du gouverneur et le second était l'un des membres de son conseil. Tous deux se trouvaient à

Londres en même temps que M. Briand, et c'est d'après leur conseil qu'il se décida à partir pour la France et à solliciter les bulles du Saint-Siège, afin de pouvoir s'y faire consacrer. Ses amis de Londres lui mandaient qu'il fallait se hâter, afin de profiter des bonnes dispositions des ministres. Le 18 décembre 1765, M. Mills lui écrivit en français : « Notre gouvernement est trop bon et trop juste pour refuser le Canadien leur religion et une prêtre avec le pouvoir pour consacrer. » Le 18 février suivant, il écrit encore : « Mon avis sincère à vous est de vous faire sacrer le *pluto* que vous pouviez, tant mieux, le *pluto* que vous retournez à Londres, encore mieux. »

Pendant son séjour en France, M. Briand réussit à obtenir des bulles du Saint-Père, aux conditions exigées par le gouvernement anglais : 1° que l'évêque ne dépendrait d'aucune puissance étrangère et n'aurait aucun rapport ni avec Rome ni avec la France ; 2° qu'une fois ses bulles reçues, puisque cela lui était absolument nécessaire, il serait censé tirer son autorité de sa place et de son siège. »

Les bulles furent expédiées le 21 janvier 1766 ; elles portaient la suscription suivante : *Dilecto filio Ji Olivario Briand, presbytero seculari. Electo Quebecensi.* Elles avaient été accordées *capitulo clero ac populo civitatis predictæ maxime desiderantibus et a nobis humiliter enixis precibus supplicantibus.* M. Briand se fit consacrer, le 16 mars 1766, dans la chapelle de Sainte-Marie-de-Merry, paroisse de Suresne, à Paris, par l'évêque de Blois, avec l'autorisation de l'archevêque de Paris.

Sa respectable mère était encore vivante quand il reçut la consécration épiscopale, et elle eut le bonheur indicible de revoir, après vingt ans d'absence, cet enfant de prédilection qui avait déserté un jour le toit paternel, pour se consacrer plus librement au service de son Dieu. La famille Briand pouvait être fière

d'av  
égli  
d'au  
«  
nels  
bec  
heur  
été  
est  
et s  
prob  
faut  
pour  
avez  
le co  
Le  
Angl  
cour  
28 ju  
«  
mer  
Non  
qu'av  
de s  
vinc  
sont  
de se  
retir  
Les f  
ciel,  
ricor  
digne  
Le  
de ce  
à M

<sup>1</sup> Le  
rendu

d'avoir donné au Canada le second fondateur de son église; mais la douleur d'une nouvelle séparation était d'autant plus grande qu'on la savait sans retour.

« Je ne vois rien de plus cruel que les adieux éternels, écrivait M. de La Corne aux chanoines de Québec; jugez, messieurs, des assauts que le pauvre malheureux a eu à essayer en laissant sa famille, où il a été passer environ un mois. Sa respectable mère, qui est une vraie sainte, en a été malade, et ses frères et sœurs, qui sont les plus recommandables par leur probité et leurs belles qualités, sont inconsolables. Il faut, en vérité, autant de vertu qu'il en a et de fermeté pour avoir résisté et n'y avoir pas succombé. Vous avez un saint, messieurs, prions le Tout-Puissant de le conserver en Canada. »

Le vertueux prélat ne tarda pas à retourner en Angleterre, et, après en avoir obtenu l'agrément de la cour, il partit enfin pour Québec, où il arriva le 28 juin 1766.

« Entreprendrai-je, s'écrie son panégyriste, d'exprimer l'allégresse publique occasionnée par son retour? Non, elle ne peut être estimée que par l'inquiétude qu'avait causée son absence. En peu de jours, le bruit de son arrivée se répand aux extrémités de la Province. La joie, les applaudissements, les transports sont universels, on ne parle que du nouvel évêque, de ses grandes qualités, de la gloire que la religion va retirer de son ministère. C'est à qui le verra le premier. Les fidèles pleurent de consolation, lèvent les mains au ciel, remercient Dieu d'avoir jeté des regards de miséricorde sur son peuple et de s'être servi d'un aussi digne sujet pour le rétablissement de l'épiscopat<sup>1</sup>. »

Les catholiques ne furent pas les seuls à se réjouir de cet heureux événement. Le général Murray écrivit à M<sup>r</sup> Briand une lettre dans laquelle il fait connaître

<sup>1</sup> La *Gazette de Québec*, du 3 juillet 1766, donne un compte rendu de l'arrivée de M<sup>r</sup> Briand.

combien il partage le bonheur de tous, lettre qui fait autant d'honneur à celui qui l'a écrite qu'au prélat auquel elle était adressée. Nous la citons pour montrer combien le général Murray aimait les Canadiens et à quel point M<sup>r</sup> Briand avait su mériter son estime et sa confiance.

« Québec, 20 juin 1766.

« Cher Monsieur,

« Je désirais ardemment vous serrer la main et vous féliciter sincèrement sur votre promotion, événement dont je suis d'autant plus heureux que j'ai tout fait pour y contribuer, tant par mes lettres officielles au roi et à ses ministres, que par mes sollicitations à mes amis, et, en particulier, l'archevêque de York et à mon frère, le doyen de Durham. Je recommande mes Canadiens à vos soins : ils se sont conduits de manière à gagner pour toujours ma sincère affection. C'est avec regret que je les quitte ; mais ma présence à Londres devient nécessaire pour détruire les fausses accusations de leurs ennemis et des miens. Vous pouvez compter que je ferai à Londres les plus grands efforts pour promouvoir leurs intérêts...

« JA. MURRAY. »

Le Saint-Père attendait avec impatience le résultat final de toutes les démarches de M<sup>r</sup> Briand pour assurer la conservation de la foi catholique en Canada ; aussi la joie fut grande à Rome, quand on apprit avec quel succès il avait terminé cette grande affaire, et avec quelles démonstrations de joie il avait été accueilli à son arrivée à Québec. Le cardinal Castelli écrivit de suite à l'abbé de L'Isle-Dieu, agent de M<sup>r</sup> Briand à Paris, pour lui dire le contentement du souverain pontife à cette heureuse nouvelle. Cette lettre est la plus complète approbation de toute la conduite tenue par M<sup>r</sup> Briand depuis que la colonie était passée sous la domination anglaise, et elle le venge bien de toutes

les  
con  
mên  
ava  
pou  
prot  
équi  
fave

«  
le c  
fait  
les  
Ang  
bien  
Ces  
d'esp  
faut  
reux  
l'hon  
où l  
trand  
mêm  
pays  
siasti  
denc  
jalou

<sup>1</sup> M  
ville,  
était  
énerg  
préter  
généra  
accor  
dité lu  
vie je  
je suis  
mon r  
bontés  
me tre

les accusations de faiblesse et de pusillanimité portées contre lui par M. Brasseur de Bourbourg<sup>1</sup>. Avant même de savoir les intentions du Saint-Siège, il les avait remplies à la lettre, avec une sagesse qui seule pouvait, avec la grâce de Dieu, obtenir d'une cour protestante et remplie de préjugés des marques non équivoques de son bon vouloir, et l'espérance de faveurs encore plus importantes pour l'avenir.

« Les nouvelles que vous nous avez données, écrit le cardinal, du gracieux et favorable accueil qui a été fait au nouvel évêque de Québec, non seulement par les catholiques de son diocèse, mais encore par les Anglais, et en particulier par le commandant, ont été bien consolantes pour le Saint-Père et pour nous tous. Ces heureux commencements nous donnent tout lieu d'espérer que les choses iront bien à l'avenir; et il faut rendre justice à cette nation qui a le cœur généreux et qui suit les impressions de la raison et de l'honnêteté. Nous en avons un exemple à l'île Minorque, où les affaires de la religion sont dans l'état le plus tranquille, et où l'Église jouit d'une pleine liberté, même beaucoup plus grande que dans plusieurs autres pays catholiques. De leur côté, il faudra que les ecclésiastiques et l'évêque se comportent avec toute la prudence et la discrétion possible pour ne point causer de jalousie à l'État, ... et qu'ils oublient sincèrement à

<sup>1</sup> M. l'abbé Faillon dit aussi, dans la vie de M<sup>me</sup> Youville, que « M. Briand était d'une extrême timidité ». S'il était timide, il n'en fut pas moins l'un des hommes les plus énergiques qu'il soit possible de rencontrer. En tout cas, cette prétendue timidité ne l'empêcha pas de dire, un jour, au général Murray : « Ma tête tombera avant que je vous accorde la permission de nommer à une seule cure. » Sa timidité lui permettait aussi d'écrire à lord Dorchester : « De ma vie je n'ai craint homme; je me reproche même, à présent que je suis aux portes de la mort, de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable juge; je sais aimer, mais non craindre; les bontés me rendent faible et mou; les grossièretés et les duretés me trouvent homme et ferme. »



*cet égard qu'ils sont Français.* Du reste, je vous rends les plus vives et plus tendres actions de grâces de m'avoir fait entrer en participation de vos consolations, comme aussi de m'avoir donné un aussi beau détail des dispositions que fait paraître le nouvel évêque. Je vous prie de ne point laisser ralentir votre zèle pour le bien de cette église et de seconder la sollicitation pastorale de ce prélat, en lui procurant le nombre de bons missionnaires qu'il demande, particulièrement pour prendre soin des pauvres Acadiens; et si l'on a besoin de notre assistance, soyez persuadé que je ne saurais avoir de plus grande consolation que d'employer tous mes travaux pour subvenir aux besoins spirituels de ces fidèles, autant qu'il dépendra de nous. Souvenez-vous toujours amicalement de moi, surtout au saint autel, car je le mérite bien en considération de la haute estime que je fais d'une aussi digne personne que vous.

« Votre très affectionné confrère,

« JOSEPH-MARIE Cardinal CASTELLI,

« Préfet. »

(Rome, 17 décembre 1766.)

### CHAPITRE III

Pauvreté de l'évêque de Québec. — Il demeure au séminaire. — Reconstruction du palais épiscopal et de la cathédrale. — Difficultés. — Entrée de M<sup>r</sup> Briand dans son église. — Extinction du Chapitre. — Ordinations. — Charité du prélat pour les maisons religieuses de Québec et de Montréal.

L'évêque de Québec prit sa résidence au séminaire, où il demeura toute sa vie. Sans fortune personnelle, ses revenus consistaient uniquement en une pension

de trois mille livres, accordée par l'assemblée du clergé de France, en 1765, et en une autre pension de six cent soixante-six livres, qu'il recevait comme chanoine, sur une gratification de quatre mille livres, accordée par le roi de France au chapitre de Québec. L'évêché possédait encore à cette époque neuf mille sept cents livres sur l'hôtel de ville de Paris. M<sup>r</sup> Briand, avec de si faibles ressources, n'en refusa pas moins le présent que voulaient lui faire les prêtres de son diocèse à son heureux retour au milieu d'eux. Il les trouvait eux-mêmes si pauvres, qu'il aima mieux vivre plus simplement que de leur enlever une partie de leurs minces revenus. C'est en vain que MM. Perreault, Marchand et Saint-Onge avaient proposé un plan pour faire contribuer le clergé, les séminaires et les communautés à la subsistance du prélat. Le mandement qui fut publié à cet effet par M. Perreault, de même que le collectes qui en furent la conséquence, ne servirent qu'à prouver la générosité des prêtres et l'amour qu'ils avaient pour leur premier pasteur. M<sup>r</sup> Briand ne voulut accepter que l'hospitalité que les messieurs de son séminaire eurent l'honneur de lui offrir, en vertu d'une résolution passée en 1764 et conçue à peu près dans ces termes : « Considérant : 1<sup>o</sup> que le séminaire est fondé pour y élever un clergé, et que, s'il n'y a pas d'évêque pour ordonner les clercs, il devient inutile d'en former; 2<sup>o</sup> que le futur évêque de Québec est sans ressources; les directeurs offriront un appartement convenable au bout de la salle d'étude du petit séminaire, consistant en antichambre, salle, chambre et cabinet, avec la jouissance du terrain situé au-devant; ils lui offriront la table du réfectoire avec un extraordinaire pour lui-même, et cela seulement tant qu'il demeurera au séminaire. Enfin l'évêque n'aura rien à payer tant que ses moyens ne lui permettront pas de le faire facilement. » Telle fut l'origine de cette pension gratuite que le séminaire accorda aux évêques de

us rends  
faces de  
relations,  
u détail  
évêque.  
èle pour  
licitation  
mbre de  
ièrement  
si l'on a  
ue je ne  
employer  
spirituels  
s. Souve-  
t au saint  
e la haute  
que vous.

STELLI,

séminaire.  
hédrale. —  
église. —  
é du prélat  
tréal.

séminaire,  
ersonnelle,  
e pension

Québec pendant soixante-dix ans. M<sup>re</sup> Briand sut reconnaître royalement l'hospitalité que lui donnèrent pendant toute sa vie les prêtres de cette maison, qui le regardent à bon droit comme un second fondateur. Ce fut lui qui, malgré sa pauvreté, paya le coût de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et la boiserie du chœur dans la chapelle du séminaire. Il se chargea aussi de la main-d'œuvre pour la construction de la chapelle de Saint-Joachim, qu'il pourvut de tous les ornements nécessaires au culte. Au témoignage de l'abbé Plessis, « il rétablit et encouragea... les études interrompues par le malheur des temps, ne dédaignait pas de visiter fréquemment les plus basses classes et prélevait même sur ses épargnes pour donner des prix aux élèves les plus méritants. »

Jusqu'à la conquête, tous les élèves du séminaire allaient en classe chez les RR. PP. Jésuites.

En 1759, MM. les directeurs Gravé et Pressard emmenèrent avec eux, à Montréal, les ecclésiastiques et les autres élèves qui voulaient continuer leurs études et qui avaient les moyens de s'y rendre et d'y payer pension. Ces zélés éducateurs continuèrent à Montréal leur œuvre de l'enseignement jusqu'à la cession du Canada à l'Angleterre en 1763. Ils retournèrent, cette année-là, à Québec, et les classes furent rouvertes, après que le séminaire eut subi les réparations nécessaires. On ne put toutefois y admettre des pensionnaires qu'en 1765. Et depuis cette époque, les élèves restèrent au séminaire pour toutes leurs classes et n'eurent plus à s'adresser aux membres de la Compagnie de Jésus.

Le palais épiscopal avait été presque entièrement détruit pendant le siège de la ville ; le prélat entreprit de le reconstruire et y consacra d'abord une somme de onze mille livres, puis une autre de quinze mille, qu'il fut obligé d'emprunter et qui lui permit de faire terminer l'ouvrage. Mais il n'habita jamais cette maison,

que le gouvernement prit à loyer, en 1778, en accordant à l'évêque une rente de cent cinquante livres sterling. Déjà en 1775, pour reconnaître en quelque façon les services inappréciables qu'il rendit alors, on lui accorda une pension annuelle de deux cent cinquante livres sterling.

Il y avait bien d'autres ruines à réparer, et en premier lieu celles de la cathédrale, où, depuis le siège de la ville, l'on n'avait pas encore pu dire la messe. Les offices publics de la paroisse s'étaient faits d'abord à l'église des Ursulines, pendant cinq ans et trois mois, mais depuis la veille de Noël 1764, on les avait transférés à la chapelle du séminaire.

« Vous touchez, Nos Très Chers Frères, au moment d'entrer dans le temple que votre piété vient de rétablir. Nous avons été également édifié de votre générosité et de votre zèle pour la religion, de l'esprit d'économie, de l'attention, de l'activité avec lesquels messieurs les marguilliers ont conduit ce grand ouvrage à sa fin. Accoutumés que vous aviez été à voir mes prédécesseurs évêques de Québec présider dans cette église aux divins offices et y faire leurs fonctions épiscopales, peut-être serez-vous surpris et malédifiés de ne pas m'y voir. Je suis décidé à continuer de faire dans cette église<sup>1</sup> mon office avec mon clergé. Je puis vous protester à la face des saints autels qu'aucun motif humain n'est entré dans cette résolution, et que je ne porte pas dans mon cœur la plus légère indisposition ni pour vous, pour qui je donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang, ni pour messieurs vos marguilliers, que je crois pleins de droiture, de bonne foi et de zèle pour vos intérêts, ni même pour les premiers auteurs de cette division, auxquels j'ai fait tout le bien et rendu tout l'honneur qui a dépendu de moi.

« Nous vos conjurons donc, Nos Très Chers Enfants

<sup>1</sup> La chapelle du séminaire.

en Notre-Seigneur, par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ notre Sauveur, de nous imiter, comme nous nous efforçons de l'imiter nous-même; et que cette petite séparation se fasse sans la plus petite division de cœur. Notre prière, quoique faite dans des lieux différents, n'en sera pas moins agréable au Seigneur, si les liens de la charité nous unissent, si nous n'avons tous qu'un cœur. Dieu, qui a permis cette division dans les esprits et les sentiments, saura bien en tirer sa gloire.

« Je vous le répète, Nos Très Chers Frères, si je choisis pour y faire mes fonctions l'église que je trouve la plus propre à former nos jeunes ecclésiastiques à la piété et aux saintes cérémonies (ce que je regarde comme un des principaux devoirs de mon état), c'est sans aucune passion; Dieu m'est témoin que je n'ai jamais demandé la propriété de votre église, que je n'ai jamais eu la pensée de toucher à ses revenus, ni d'en ôter l'administration aux fabriciens. J'ai cru, il est vrai, et je crois encore que cette église, qui est aussi la vôtre, dans laquelle votre curé a son titre, où vous avez droit de recevoir les sacrements, d'assister aux divins offices, et dont il n'est pas possible à personne de vous chasser avec justice, comme on vous le fait entendre, je crois que cette église est en même temps ma cathédrale et celle de mon chapitre, non par choix, comme l'est actuellement l'église du séminaire, mais par l'attribution que le souverain pontife en a faite, à la demande du roi et du consentement de vos pères. C'est sur ce pied que mes prédécesseurs et leurs chapitres en ont pris possession, à la vue et du consentement du peuple, par des actes solennels et souvent réitérés; c'est sur ce pied qu'ils y ont assisté depuis 1684, et c'est sur ce pied que j'y serai allé, que j'aurais concouru à son rétablissement et contribué même d'une somme de 15 à 18000 francs, si l'on n'eût pas rejeté mes offres, en me disant que l'intention des

citoyens était de rétablir l'église, uniquement comme paroisse et non pas comme cathédrale. C'est la réponse que fit, en pleine compagnie, M. Récher, alors votre curé, et que MM. les marguilliers ont depuis constamment soutenue par toute leur conduite et même par leurs écrits. Je ne puis donc aujourd'hui entrer dans cette même église sans trahir les droits de mon siège et de mon clergé, sans manquer à ma dignité et sans m'exposer, moi et mes chanoines, à des troubles et des divisions qui pourraient renaître dans des conjonctures plus fâcheuses encore que celles-ci, et qui se sont souvent renouvelées depuis l'établissement de l'église du Canada. Quel est donc le parti que je puis prendre? Porter mes plaintes et faire valoir mes droits aux pieds des tribunaux? Mais ne dois-je pas craindre d'allumer le flambeau de la division et du schisme parmi mes chères et très aimées ouailles? D'ailleurs j'aurais trop de violence à faire à mon caractère et à mon amour pour la paix. Il ne me reste donc qu'un seul parti convenable et conforme en même temps à l'esprit de Notre-Seigneur, qui vous dit dans son évangile que si l'on ôte votre manteau, il faut aussi donner la tunique, qui est de renoncer au droit qu'on ne veut pas reconnaître, puisqu'on refuse de désavouer le langage, la conduite et les écrits précédents.

« Je ne crois pas avoir, par ma conduite, à me taxer d'ambition ni d'aucune vue d'intérêt personnel. Si l'amour et la tendre affection que j'ai pour vous, si le zèle de votre salut, si le bien de l'église du Canada m'ont fait consentir à me charger du pesant fardeau qu'on m'a imposé et que vous appesantissez encore, au lieu de m'aider à le soutenir, Dieu m'est témoin de la violence que je me suis faite et des combats que j'ai eu à rendre contre moi-même. Je crois que c'est mon église et celle de mon clergé et en même temps la vôtre, si essentiellement que l'un ne peut être l'un sans l'autre, aux termes de la bulle et de l'acte d'érec-

tion de l'évêché et du chapitre. Vos marguilliers pensent différemment, parlent, écrivent et agissent.

« Cela ne diminuera rien des sentiments que j'ai pour eux et pour ceux qui peuvent être de leur opinion. Mais au moins qu'on ne trouve pas mauvais si je ne vais pas dans cette église; qu'on ne s'exhale pas en plaintes, murmures, paroles de blâme, de médisance et de calomnie. Car je vous en avertis, moins pour moi que pour vous : vous vous rendriez certainement coupables envers Dieu. Si je n'ai point de cathédrale, laissez-moi la liberté de me choisir à ma commodité une autre église, et qu'il me soit permis d'y célébrer les saints offices avec mon clergé, du mieux que je pourrai et en paix.

« Voilà, Nos Très Chers Enfants en Notre-Seigneur, ce que je me suis cru obligé de vous annoncer, pour vous exhorter à persévérer, malgré la différence des sentiments, dans l'union et la charité entre vous et avec un pasteur qui vous porte dans son cœur, qui n'a d'autre intérêt, d'autre désir que votre salut, votre sanctification, et qui préférerait d'être lui-même anathème, plutôt que de se voir une pierre de scandale pour un seul d'entre vous. » (5 avril 1771.)

Les attaques n'eurent aucun succès auprès du souverain pontife. Le cardinal Castelli, mis au fait de tout ce qui s'était passé, écrivit bientôt à l'abbé de L'Isle-Dieu<sup>1</sup> : « Quant à M. l'évêque de Québec, je vous ai déjà écrit que je demeure pleinement persuadé de sa sage et viligante conduite. » M<sup>sr</sup> Briand ne manqua pas de donner lui-même au préfet de la Propagande tous les renseignements possibles au sujet de ces difficultés, et de profiter de la circonstance pour témoi-

<sup>1</sup> L'abbé de L'Isle-Dieu, nommé vicaire général par M<sup>sr</sup> Dosquet, n'avait cessé de rendre aux évêques de Québec les services les plus signalés. Il fut l'ami dévoué de M<sup>sr</sup> Briand, pour qui il avait la plus grande vénération. Ce digne prêtre mourut en 1779, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

gner de son entière soumission à la volonté du successeur de saint Pierre. « Voilà, disait-il en terminant, tout ce qui regarde l'affaire de la cathédrale; voilà ma conduite. Si notre Saint-Père la trouve blâmable, je suis prêt à me soumettre à tout ce qu'il décidera. »

Quand les fidèles furent entrés dans leur église, ils ne tardèrent pas à regretter l'absence de l'évêque et à comprendre combien la conduite de leurs marguilliers était ingrate. Des murmures se firent entendre et parvinrent bientôt aux oreilles de M. Cramahé, qui se fit un devoir d'intervenir et d'amener la fabrique à des concessions nécessaires. Il écrivit ensuite ce qui suit à M<sup>sr</sup> Briand :

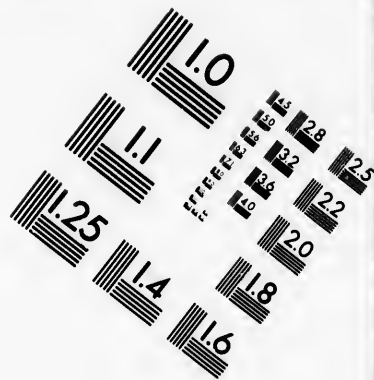
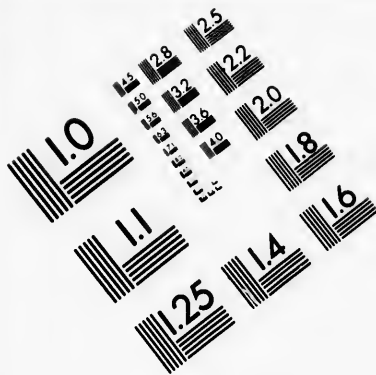
« Le papier que j'ai eu l'honneur de vous montrer, mardi dernier, ayant été communiqué par le marguillier en charge à ceux de ses confrères qui étaient en ville, au nombre de douze, et approuvé d'eux tous, je vous prie très instamment, Monseigneur, de donner aux habitants le consentement qu'ils désirent, de voir leur évêque entrer dans l'église cathédrale et paroissiale de cette ville. »

M<sup>sr</sup> Briand ne demandait pas mieux que de donner cette joie à son peuple, et, le 10 mars 1774, il annonça par un mandement qu'il ferait son entrée solennelle dans sa cathédrale, le 16 du même mois, jour anniversaire de son sacre :

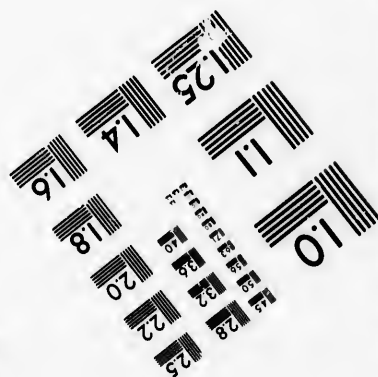
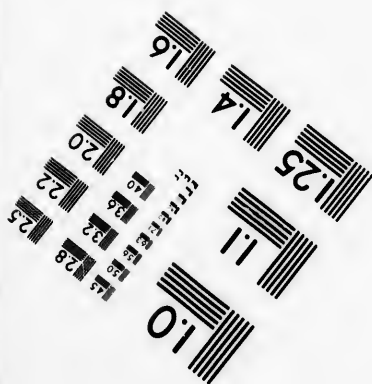
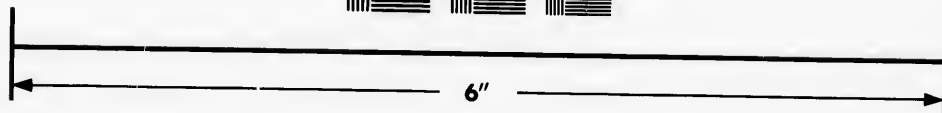
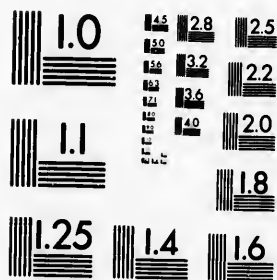
« Depuis huit ans (dit-il dans ce mandement) que j'ai été consacré votre évêque et votre pasteur, l'esprit de trouble et de division a tenu élevé contre nous un mur de séparation qui empêchait cette union et ces rapports intimes qui devraient toujours subsister entre le père et ses enfants, le pasteur et ses ouailles; mais par la miséricorde de notre Dieu, ce mur de division vient d'être renversé; la paix, la concorde, la confiance vont régner dans tous les cœurs. C'est de ce jour, que je dois me regarder comme votre évêque et l'époux de votre église. Il me sera désormais permis de dire avec







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.0



confiance : mes brebis me connaissent, elles distinguent ma voix et la suivent. Jésus-Christ, le Pasteur des pasteurs, m'est témoin qu'aucun motif humain n'a agi sur moi, que je vous ai toujours portés dans mon cœur, que votre salut, la conservation de notre sainte religion, les intérêts et la gloire de votre église, ont toujours été les motifs et les seuls motifs de ma conduite, que je n'ai cessé un seul jour, depuis que je suis votre évêque, de supplier l'Esprit de lumière de dissiper les préjugés et de vous faire connaître vos véritables intérêts.

« Enfin, Nos Très Chers Frères, j'ai été exaucé, et le moment où tout paraissait désespéré, où l'aigreur et la discorde paraissaient à leur comble, la miséricorde de Dieu et sa divine Providence, qui ont été mon unique refuge dans ces temps nébuleux, l'ont choisi pour rétablir le calme, la paix et la réunion la plus solide et la plus durable. La dignité de votre église et son éminente autorité au-dessus des autres de ce diocèse, les droits de l'épiscopat et les vôtres ont été reconnus et sont en sûreté. Plus de divisions de sentiments entre nous. Qu'il n'y ait donc plus qu'un même cœur, une même âme, un même langage, comme il n'y aura plus qu'une même église. Que notre conduite et nos discours concourent à marquer que nous sommes les vrais enfants du Dieu de la paix, et les disciples de celui qui est descendu du ciel pour l'apporter sur la terre, et qui, en mourant, l'a laissée aux siens par testament, comme la marque propre et caractéristique de ses fidèles adorateurs... »

L'entrée de l'évêque dans son église se fit avec une pompe et une solennité extraordinaires ; elle répandit la joie dans tous les cœurs et fut l'occasion des conversions les plus éclatantes.

M<sup>sr</sup> Briand aurait désiré assurer l'existence du chapitre et, dès 1767, il avait demandé au gouverneur la permission de remplir les canonicats vacants. Malgré

ses excellentes dispositions, Carleton ne crut pas devoir y consentir. « On m'a demandé de compléter le chapitre, écrit-il à lord Shelburne, et j'ai fait des difficultés à le permettre. »

En 1774, l'évêque songeait encore à faire revivre cette institution; on le voit par sa correspondance avec M. Porlier, curé de Sainte-Anne de la Pocatière. L'exécution de ce projet fut remise à des jours meilleurs, à cause de l'impossibilité de remplacer les prêtres qui auraient été appelés à Québec pour composer le chapitre; les troubles de l'invasion américaine vinrent ensuite ajouter aux difficultés et aux sollicitudes du prélat, et plusieurs années se passèrent avant que l'on songeât de nouveau à remplir les canonicats vacants. Plusieurs chanoines étaient retournés en France, et, en 1783, il n'y avait plus, pour les représenter au Canada, que M<sup>sr</sup> Briand et M. Saint-Onge, qui mourut en 1795. Le chapitre était éteint, et les quelques tentatives qui ont été faites depuis pour le ressusciter ont été sans résultats.

Bientôt d'autres vides s'étaient faits dans le clergé, depuis la conquête : plusieurs prêtres étaient morts, d'autres étaient repassés en Europe; des cent quatre-vingt-un prêtres que l'on comptait dans le diocèse de Québec en 1758, il n'en restait plus que cent trente-huit en juillet 1766. M<sup>sr</sup> Briand travailla sans relâche à favoriser les vocations ecclésiastiques et à former dans son séminaire des prêtres instruits et zélés, qu'il envoyait ensuite dans les paroisses pour rebâtir les églises et propager le règne de Jésus-Christ.

Il en ordonna lui-même quatre-vingt-dix pendant son épiscopat, et ne négligea aucun moyen d'en faire venir de France. Mais ce ne fut qu'en 1793 que le gouvernement britannique permit aux prêtres français de venir travailler en Canada.

C'est ainsi que ce vénérable évêque se dépensait pour réparer tous les désastres et pour relever de ses ruines

l'église qui avait été confiée à sa sollicitude paternelle.

Les communautés de Québec avaient toutes été cruellement éprouvées pendant la guerre; aussi ne furent-elles pas oubliées par M<sup>sr</sup> Briand, qui fut toujours pour elles un bienfaiteur et un père. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les annales de ces diverses maisons religieuses, et l'on est émerveillé des ressources que savait trouver le charitable prélat pour leur venir en aide. « C'est surtout en entrant dans le détail des réparations faites alors à notre maison, dit *l'Histoire des Ursulines de Québec*, que nous avons lieu d'admirer la sollicitude du saint évêque; il voulut défrayer lui-même, en tout ou en partie, ces dépenses, auxquelles la communauté était impuissante à satisfaire. Ainsi le rétablissement de la maison des externes, inhabitable depuis le siège; les réparations aux murs de clôture, aux bâtiments de la basse-cour en 1767 et 68; le renouvellement du plancher et des marches du sanctuaire en 1772 : tout cela ne fut effectué que moyennant les encouragements et les largesses du digne prélat. Lui-même pourvut au rétablissement du confessionnal et à la construction de la chambre des portiers, ce qui lui coûta treize cent quatre-vingts livres. »

A l'Hôtel-Dieu, les sœurs se trouvaient dans une détresse presque incroyable, et sans ressources pour y remédier; elles en vinrent jusqu'à être obligées de vendre le peu d'argenterie qu'elles possédaient et même une grande horloge, pour pouvoir subsister. Mais au retour de M<sup>sr</sup> Briand de Londres, elles purent compter sur le pain quotidien que leur procura ce bon père des familles religieuses. « Non content de mettre à l'œuvre toute son influence auprès de ses diocésains, il retrancha même de son revenu particulier des sommes considérables pour les assister, et il savait relever le prix de ses dons par une délicatesse de procédés charmante<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par l'abbé Casgrain.

Et si nous ouvrons les annales de l'Hôpital-Général, nous trouverons encore le prélat occupé à consoler des afflictions et à soulager des misères.

« Le dénûment où la maison se trouvait réduite ne pouvait manquer d'inspirer à ses amis les plus vives appréhensions. M<sup>sr</sup> Briand en éprouvait une peine profonde; la ruine complète de notre établissement lui paraissait imminente, et dans sa douleur et son embarras il élevait sans cesse les yeux et les mains au ciel, d'où il attendait son secours. Un jour, il communiqua ses tristes réflexions au chanoine de Rigauville, et, le voyant touché du triste état où se trouvait l'hôpital : « Eh bien ! mon cher ami, voulez-vous vous charger du soin de ces pauvres filles, faire leurs affaires, veiller sur leurs biens,... en devenir le père : vous en êtes bien capable, si vous le voulez ; vous voyez qu'il ne m'est pas possible de faire cela à la place où je suis, chargé d'un diocèse. » Pressé par son évêque, en même temps son ami, le vertueux chanoine accepta, et il fut la providence de l'Hôpital-Général, qu'il sauva de la ruine et qu'il rendit prospère.

L'annaliste nous apprend encore que M<sup>sr</sup> Briand faisait lui-même de généreuses aumônes à la communauté ; c'est ainsi qu'il donna douze cents livres pour aider à reconstruire la ménagerie ; en 1778, ses largesses s'élevaient à près de deux cents louis et en 1779 nous lisons : « M<sup>sr</sup> Briand a surpassé notre attente par ses libéralités ; il s'est chargé d'acquitter tous les comptes de la maison de nos domestiques, ce qui est monté à la somme de trois mille deux cent vingt-deux livres. »

Si les communautés de Montréal avaient été épargnées pendant la guerre, elles ne furent pas exemptes des malheurs qui semblaient ne vouloir épargner aucune institution ni aucune ville de la colonie. Le 18 mai 1765, un incendie désastreux éclata à Montréal, et, en moins de deux heures, dévora plus de cent

maisons, parmi lesquelles l'hôpital fondé par M<sup>me</sup> Youville. M<sup>r</sup> Briand était à Londres, à cette époque, et impuissant à venir en aide à cette communauté; il écrivait à son ami, M. Marchand, pour lui dire toute sa douleur, et pour le conjurer de faire en leur faveur tout ce que lui inspirerait sa charité. Le vicaire général avait prévenu ses désirs, et, par un mandement adressé au clergé et aux fidèles de son gouvernement, il fit à leur générosité un appel qui fut entendu.

Trois ans après, le 11 avril 1769, c'était le tour des Sœurs de la Congrégation, qui virent, elles aussi, consumer par le feu tous leurs bâtiments, leur église, leurs meubles, et furent obligées d'aller demander asile aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu. Les messieurs de Saint-Sulpice ne manquèrent pas de leur venir généreusement en aide.

M<sup>r</sup> Briand, toujours prêt à secourir les infortunes, se hâta de publier un mandement adressé aux fidèles de sa ville épiscopale, pour les inviter à secourir les familles affligées de Montréal et, en particulier, la famille religieuse de la sœur Bourgeois. Et afin que la collecte fût plus abondante, il poussa le dévouement jusqu'à se transporter lui-même, de maison en maison, pour recueillir les fruits de la compassion et de la libéralité des citoyens.

Au mois de juillet suivant, l'évêque se rendit à Montréal pour consoler, par sa présence, les infortunées victimes du fléau, et contribuer, suivant ses faibles moyens, au rétablissement d'une maison religieuse qui produisait un si grand bien dans son immense diocèse.

---

ét.  
Il  
qu  
na  
Co  
pe  
sar  
mé  
Ca  
cor  
à l  
ce  
év  
Ca  
suc  
cor  
va  
ten  
de  
9 a  
se  
n'y  
le  
out



## CHAPITRE IV

Affaire de la coadjutorerie. — M<sup>sr</sup> d'Esglis. — Prudence et fermeté de M<sup>sr</sup> Briand dans ses rapports avec l'autorité civile. — Murray. — Carleton. — Haldimand. — Loi de l'*habeas corpus*.

« M<sup>sr</sup> Briand disait familièrement qu'il ne voulait être que le charretier de l'épiscopat en ce pays<sup>1</sup>. » Il n'en fut pas moins l'un des évêques les plus remarquables de l'église de Québec, et ce langage fait connaître sa sage prévoyance, et, disons-le, son génie. Ce fut en effet un acte de génie de pouvoir assurer la permanence de l'épiscopat, au milieu de difficultés sans nombre, et de songer à réaliser ce plan, avant même d'avoir été reconnu lui-même comme évêque. Car, pendant qu'il était encore à Londres, et qu'il conjurait les ministres du roi de donner un évêque à l'église de Québec, il n'était pas sans se demander ce qu'il adviendrait du siège épiscopal à la mort de cet évêque; et il imagina d'obtenir deux évêques pour le Canada, l'un titulaire, l'autre coadjuteur *cum futura successione*, afin qu'à la mort de l'un, l'autre en pût consacrer un second, et qu'ainsi il n'y eût pas de vacance qui pût mettre de nouveau en question l'existence même de l'épiscopat. Le Saint-Père fut touché de cette prévoyance admirable, et, par un bref du 9 avril 1766, il donna à M<sup>sr</sup> Briand la permission de se choisir un coadjuteur, « pourvu que les Anglais n'y missent aucun empêchement<sup>2</sup>, » et aussi celle de le consacrer sans qu'il y eût deux évêques assistants, outre le consécrateur.

<sup>1</sup> Oraison funèbre par M. Plessis.

<sup>2</sup> Lettre du cardinal Castelli, 16 mars 1768.

Après bien des lenteurs, la cour de Londres permit à M<sup>sr</sup> Briand de mettre son dessein à exécution, et, aussitôt que le nouveau gouverneur, le général Carleton, fut arrivé à Québec, le prélat lui fit part du grand désir qu'il avait d'avoir un coadjuteur et de la permission qu'il avait obtenue de la cour à cet effet. M. Carleton, dont les instructions ne cadraient pas beaucoup avec cette permission donnée seulement de vive voix, craignit d'encourir le blâme des ministres qui l'avaient envoyé, et, malgré les excellentes dispositions dont il était animé, il fit attendre l'évêque quatre longues années avant de se rendre à ses supplications. Enfin, sur le point de retourner en Angleterre, il proposa de lui-même M. Mariauchau d'Esglis pour le futur coadjuteur, et voulut que M<sup>sr</sup> Briand procédât sans plus tarder à sa consécration. Un grand nombre de prêtres étaient du même avis et disaient que l'on n'avait pas besoin d'attendre pour cela que les bulles fussent arrivées de Rome; on le voit par la correspondance échangée entre l'évêque et le cardinal Castelli, préfet de la Propagande :

« J'avais demandé, écrit M<sup>sr</sup> Briand, qu'en cas de maladie je pusse consacrer avant de recevoir les bulles, c'était la seule raison que je donnais alors; notre gouverneur prétendait que je pouvais consacrer aussitôt qu'il a eu donné son consentement; presque tous les catholiques le pensaient. J'ai eu une petite tempête à essuyer; mais j'ai tenu ferme et donné des preuves si évidentes de la justice de mon refus, que tout est calme à présent. Je suis sûr au moins d'avoir persuadé le gouverneur, qui ne me pressait d'ailleurs de consacrer que par la crainte qu'un autre gouverneur n'eût pas la même bonté pour nous. »

La difficulté des communications était alors si grande, que la réponse à cette lettre mit deux ans à arriver de Rome. Le cardinal Castelli approuvait en tout la conduite de l'évêque et il lui disait, en lui adressant les bulles

de M<sup>r</sup> d'Esglis : « Quels remerciements n'ai-je pas à vous faire, de ce que vous avez empêché qu'on empiétât sur les droits et l'autorité du siège apostolique ! »

Dans l'intervalle, des murmures contre l'évêque avaient continué de se faire entendre, sa santé laissait à désirer et l'on craignait que sa mort ne laissât encore une fois sans pasteur une église déjà assez éprouvée. La réponse du cardinal Castelli fit voir de quel côté étaient la sagesse et la science ecclésiastique. M<sup>r</sup> Briand écrivit de suite au préfet de la Propagande : « L'approbation que Votre Éminence a donnée à ma conduite, dans l'affaire du coadjuteur qu'on voulait me faire consacrer sans les bulles du souverain pontife, a produit des effets excellents et a fermé la bouche à un nombre d'ignorants qui, huit jours auparavant la réception de votre gracieuse lettre, continuaient encore de me blâmer et de publier que j'étais cause qu'on n'aurait pas un second évêque en Canada. Votre Éminence doit être étonnée d'une pareille accusation, vu qu'ils n'ignoraient pas que c'est moi seul qui en ai fait les poursuites auprès du Saint-Siège et de la cour de Londres. Comment pouvaient-ils penser que je m'y opposasse actuellement ? Mais ils méritent le pardon. Ni prêtres ni laïques n'étaient instruits ici de ces sortes d'affaires ecclésiastiques, parce que jamais elles n'y avaient été traitées. On saura dans la suite comment s'y prendre, et je ne suis pas fâché de les avoir instruits, quoiqu'un peu à mes frais. »

Le coadjuteur, M. Louis-Philippe Mariauchau d'Esglis, était un prêtre âgé de soixante-deux ans, et curé depuis trente-sept ans, à Saint-Pierre de l'île d'Orléans. Comme il était allié aux premières familles du pays et que plusieurs de ses parents avaient une grande influence auprès du gouverneur, on ne manqua pas de songer à lui quand il fut question de choisir un coadjuteur. M<sup>r</sup> Briand se garda bien de proposer un autre sujet, et accepta de suite celui qui semblait

avoir le plus de chance d'être accepté par le gouverneur anglais, d'autant plus qu'un des proches parents du candidat partait pour Londres, en même temps que le général Carleton<sup>1</sup>. L'abbé d'Esglis était d'ailleurs un très digne prêtre, et M<sup>sr</sup> Briand faisait de lui cet éloge en écrivant au cardinal Castelli : « Je puis répondre et je réponds en effet de l'intégrité de sa foi, d'une bonne réputation parmi le peuple, qu'il est considéré du clergé et en estime auprès des Anglais, à cause de sa modération, de sa sincérité et de sa franchise. »

M<sup>sr</sup> d'Esglis fut consacré dans la chapelle du séminaire, le 12 juillet 1772; mais il ne fut proclamé solennellement que le 16 mars 1774, le même jour que M<sup>sr</sup> Briand fit son entrée dans sa cathédrale. L'évêque de Québec fit lire à cette occasion un mandement remarquable, dans lequel il raconte tout ce qu'il a fait pour assurer la permanence de l'épiscopat en Canada. Et après avoir parlé des difficultés qu'il avait éprouvées pour se faire accepter lui-même comme évêque par la cour de Londres, il en vient à parler de la grande affaire de la coadjutorerie :

« Je conçus alors que je n'en avais pas assez fait pour perpétuer l'épiscopat en Canada, qu'il tomberait infailliblement, si, à chaque vacance, il fallait que le nouvel élu fit le voyage d'Europe, voyage extrêmement dispendieux, et qu'il essuyât toutes les difficultés et lenteurs que j'avais éprouvées. Je savais que l'évêché n'était plus doté et n'aurait plus aucun fonds, je connaissais la pauvreté de cette colonie et ne prévoyais pas qu'elle dût s'en relever aussi promptement qu'elle l'a fait par les avantages que lui a procurés notre sage et heureux gouvernement, que ces vacances et ces voyages en Europe pourraient arriver fréquemment, et, par conséquent, devenir fort onéreux pour

<sup>1</sup> M. d'Esglis avait quatre ans de plus que M<sup>sr</sup> Briand, et on pouvait croire qu'il mourait avant lui, ce qui arriva en effet.

un pauvre peuple dont j'étais devenu le père, peut-être ralentir son zèle et enfin le détacher de sa religion.

« Pour parer à ces inconvénients, dont vous devez ressentir tout le poids, j'imaginai le projet dont vous voyez l'exécution sous vos yeux : c'est-à-dire qu'il y eût toujours en Canada deux évêques, dont l'un serait titulaire et l'autre coadjuteur avec droit de succéder. De cette façon, si l'un des deux vient à mourir, l'autre aussitôt, avec le consentement du gouvernement, se choisira un coadjuteur, postulera et obtiendra ses bulles de Rome, et le consacrera, et ainsi successivement sans aucuns frais et sans aucune obligation au voyage d'Europe.

« Mon projet fut agréé des cours de Londres et de Rome. Il doit vous tranquilliser, Nos Très Chers Frères, sur la perpétuité de l'épiscopat dans votre église ; il n'est point onéreux au peuple et ne peut être que très conforme à l'esprit du gouvernement. Il ne reste à craindre que le cas où les deux évêques mourraient dans la même année, malheur qui, je l'espère de la divine Providence sur l'église du Canada, n'arrivera jamais ou presque jamais.

« Si vous aimez sincèrement votre religion, vous devez être extrêmement attentifs et vous intéresser vivement à ce qu'on ne s'écarte jamais de ce plan, que tous voient si heureusement exécuté dans la personne de M<sup>sr</sup> d'Esglis, évêque de Dorylée, que vous voyez ici présent, revêtu de toutes les marques de l'épiscopat. Il est né parmi vous et d'une famille distinguée. C'est le digne coadjuteur que nous nous sommes donné. Vous n'avez pas ignoré sa consécration, quoique pour des raisons, dont quelques-unes ne vous sont pas inconnues, nous ne vous l'ayons pas jusqu'à ce moment canoniquement annoncé<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'évêque de Dorylée comptait des proches parents parmi les marguilliers obstinés qui refusaient à M<sup>sr</sup> Briand ses droits sur la cathédrale. Ce fut aussi l'une des raisons qui retardèrent la proclamation du coadjuteur.

« Ce récit simple et fidèle, dont je rougirais si mon cœur vous aimait moins, doit vous faire concevoir que, dans tout ce que j'ai fait, je n'ai eu d'autre but que votre bien et celui de vos enfants, que je n'ai jamais considéré mes intérêts personnels, que la conservation de notre religion et l'établissement solide de votre église a été l'unique objet de toutes mes démarches, et même dans l'affaire qui vient de se terminer si heureusement et qui nous rassemble aujourd'hui.

« Peut-être quelques-uns d'entre vous ont-ils été surpris et m'ont-ils blâmé de ce que je différais, depuis près de deux ans, à associer aux pénibles fonctions de l'épiscopat un aussi digne coadjuteur que celui que la divine Providence m'avait préparé dans l'illustre personne de M<sup>r</sup> de Dorylée? — Certainement, Mes Très Chers Frères, mon attachement, mon estime, ma parfaite confiance et mon profond respect pour Sa Grandeur sont aussi anciens que notre connaissance, et durent depuis plus de trente-deux ans, sans la plus légère altération; mais de concert avec ce sage prélat, j'ai cru devoir vous instruire par cet exemple des règles de l'Église trop peu connues, partout en général, touchant les coadjuteurs, à cause de la rareté du cas.

« La nomination de M. d'Esgris pour coadjuteur, les bulles du souverain pontife, sa consécration elle-même, ne lui donnaient aucune autorité dans le diocèse, pas plus qu'il n'en avait étant simple curé; il ne pouvait y exercer aucune fonction épiscopale, et voilà ce que j'ai cru important que vous apprissiez. D'ailleurs, n'étant pas moi-même universellement reconnu selon tous mes droits et en possession de mon siège, j'attendais avec confiance, de la part de notre Dieu, des jours plus calmes et plus sereins. Ils sont enfin arrivés ces jours heureux, je suis entré en Sion, j'ai chanté les louanges du Seigneur dans l'église qu'il m'avait destinée, j'y ai offert à sa gloire le sacrifice de

son Fils pour mes chères ouailles. J'en ai une joie si grande, que je n'ai plus rien à désirer sur la terre. Oui, c'est en toute vérité, Seigneur, que je puis vous dire avec le saint vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum in pace*. Mes Chers Frères, dont le salut m'a été confié par le Tout-Puissant, Nos Très Chers Enfants, que j'aime en Jésus-Christ plus que moi-même, plus que tout ce que j'ai au monde, voilà un nouveau pasteur que je vous donne, un autre moi-même. Je vois votre religion assurée, rien ne me retient ici; plein de confiance en la miséricorde de mon Jésus, sans être arrêté par la multitude de mes péchés, je me présenterai devant son redoutable tribunal, en lui disant que je ne vous ai pas laissés orphelins, que je vous ai donné un zélé pasteur, un prudent et vigilant évêque, qui réparera mes fautes et vous conduira plus sûrement au port du salut. »

Dans cette affaire de la coadjutorerie, M<sup>sr</sup> Briand sut, avec un tact et une fermeté admirables, remplir ses devoirs envers l'Église et l'État, et faire respecter les droits du souverain pontife, sans mécontenter le représentant du roi. C'est par cette courtoisie et cette franchise dans ses rapports avec les gouverneurs, que le digne évêque réussit à obtenir pour notre pays une liberté religieuse qui s'est accrue sans doute, mais dont il avait posé les bases inébranlables.

On sait à quels dangers notre sainte religion était exposée et quels étaient les sinistres projets des fanatiques protestants de Londres et de Québec. Une université d'Angleterre proposa le système suivant : « Ne parler jamais contre le papisme en public, mais le miner sourdement; engager les personnes du sexe à épouser des protestants; ne point disputer avec les gens d'Église et se défier des Jésuites et des Sulpiciens; ne pas presser le serment d'allégeance; réduire l'évêque à l'indigence; fomenter les divisions entre lui et les prêtres; exclure les Européens de l'épiscopat, ainsi

que les habitants du pays qui ont du mérite et peuvent maintenir les anciennes idées ; si l'on conserve un collège, en exclure les Jésuites et les Sulpiciens, les Européens et ceux qui ont étudié sous eux, afin que, sans secours étranger, le papisme s'ensevelisse sous ses propres ruines ; rendre ridicules les cérémonies religieuses qui frappent ce peuple ; empêcher les catéchismes ; faire grand cas de ceux qui ne feront aucune instruction au peuple, les entraîner au plaisir et les dégouter d'entendre les confessions ; louer les curés luxueux, leur table, leurs équipages, leurs divertissements ; excuser leur intempérance, les porter à violer le célibat qui en impose au peuple ; tourner les prédications en ridicule. »

Ce plan de l'enfer fut déjoué. Le général Murray, en dépit des fanatiques qui l'entouraient, aima mieux suivre les lois de la justice et de la conscience que les instructions infâmes que lui envoyaient le bureau colonial. Son successeur, M. Carleton, fut encore plus favorable aux catholiques, et demeura toute sa vie l'ami et le protecteur des Canadiens. Voici comment M<sup>r</sup> Briand rend compte au cardinal Castelli de l'état de son diocèse en 1772 :

« La religion s'exerce librement, la piété tient le dessus, l'iniquité est blâmée : si elle se montre, elle est en horreur au plus grand nombre. Les Anglais m'aiment, m'estiment, me considèrent et me respectent plus que les catholiques eux-mêmes ne le font, et, depuis six ans, je n'ai reçu d'eux que des marques de confiance. Le gouverneur m'a présenté un serment différent de celui du *Test* ; je l'ai rejeté, parce qu'il s'y trouvait quelques mots équivoques ; il a eu la complaisance de le réformer et je l'ai accepté. »

L'évêque envoya plus tard au Saint-Siège la formule de ce serment d'allégeance qui fut approuvée.

Elle était conçue en ces termes :

« Moi, N., promets et affirme par serment que je



serai fidèle et porterai vraie foi et fidélité à Sa Majesté le roi George, que je le défendrai de tout mon pouvoir et en tout ce qui dépendra de moi contre toutes perfides conspirations et tous attentats quelconques qui seront entrepris contre sa personne, sa couronne et sa dignité, et que je ferai tous mes efforts pour découvrir, et donner connaissance à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, de toutes trahisons, perfides conspirations et tous attentats que je saurai être entrepris contre lui ou aucun d'eux, et je fais serment de toutes ces choses sans aucune équivoque, subterfuge mental et restriction secrète, renonçant pour m'en relever à tout pardon et dispense d'aucuns pouvoirs ou personnes quelconques. Dieu me soit en aide. »

« La prestation du serment d'allégeance par le coadjuteur et l'évêque, entre les mains du gouverneur en conseil, dit M. S. Pagnuelo<sup>1</sup>, et l'agrément que celui-ci faisait de la personne présentée à la charge de coadjuteur *cum futura successione*, n'avait rien de directement attentatoire à l'indépendance de l'épiscopat; le gouvernement n'exerçait par là aucun acte de suprématie, puisqu'il ne nommait pas, et surtout puisque l'évêque ne recevait pas ses pouvoirs de l'État, mais de Rome; il fallait alors beaucoup de ménagement et de prudence de la part du clergé, pour ne pas donner prise à la persécution et pour parvenir à se faire reconnaître, sans faire de concession incompatible avec sa dignité; cette formalité que le gouvernement exigeait pour s'assurer de la loyauté de ce haut fonctionnaire de l'Église, eut pour résultat l'abandon de la plus redoutable prérogative que la couronne réclamait, celle de nommer l'évêque et de lui donner les pouvoirs de sa charge; peu à peu l'usage établissait un droit public en faveur de l'indépendance de l'Église

<sup>1</sup> *Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada.*

que les hommes d'État et les légistes anglais reconnurent plus tard comme l'un des plus grands obstacles à l'exercice des prétendus droits de la Couronne. »

M<sup>sr</sup> Briand exerçait toutes ses fonctions épiscopales avec la plus entière liberté, et, dans son premier mandement, il prit de suite le titre d'*évêque de Québec par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique*. Il nommait aux cures, en dépit des prétentions des ennemis de l'Église, qui voulaient que toutes les nominations relevassent du gouvernement. L'évêque ne l'entendait pas ainsi, et, un jour, il sut dire au général Murray : « Ma tête tombera avant que je vous accorde la permission de nommer à une seule cure. »

Si l'*Acte de Québec* fut l'heureuse conséquence de la révolution américaine, le Canada le dut aussi en grande partie à l'ascendant extraordinaire que M<sup>sr</sup> Briand exerçait sur le gouverneur et à la sage direction qu'il donna aux membres influents de la colonie. Par cet acte, passé en 1774, l'Angleterre accordait aux catholiques le droit d'occuper les charges publiques et de faire partie du Conseil législatif; elle abolissait aussi le serment odieux de l'abjuration, qui cependant n'avait jamais été prêté, et confirmait le libre exercice de la religion catholique.

Voici ce que M<sup>sr</sup> Briand disait au sujet de cet acte, en écrivant à un de ses amis de France, le 10 mars 1775 : « Dans le bill qui autorise la religion, on a pourtant mis le mot de *suprématie*<sup>1</sup>, mais nous ne jurons pas par le bill. J'en ai parlé à Son Excellence, notre gouverneur, qui m'a répondu : « Qu'avez-vous à faire au « bill ? Le roi n'usera point de ce pouvoir ; et il consent « bien et il prétend même que le pape soit votre supé-

<sup>1</sup> Le bill disait : « Il est déclaré...que les sujets de Sa Majesté professant la religion de l'Église de Rome, dans la province de Québec, peuvent avoir, conserver et jouir du libre exercice de la religion de l'Église de Rome, *soumise à la suprématie du roi...* »

« rieur dans la foi. Mais le bill n'aurait pas passé  
« sans le mot. On n'a point dessein de gêner votre  
« religion, et notre roi ne s'en mêlera pas autant que  
« fait le roi de France. On ne demande pas, comme  
« vous le voyez, par le serment, que vous reconnais-  
« siez cette suprématie. Laissez-le dire et croyez ce  
« que vous voudrez. »

Le général Haldimand, qui gouverna la colonie depuis 1778 à 1785, crut que le seul moyen de conserver le Canada à l'Angleterre était de régner par la terreur; il ne réussit qu'à se faire souverainement détester par tous les citoyens et par faire désirer son rappel. Cependant cet homme dur et tyrannique ne laissait pas d'avoir de grands égards pour M<sup>r</sup> Briand, et de reconnaître son autorité pour tout ce qui regardait le gouvernement de l'Église. La lettre suivante, qui n'a pas besoin de commentaire, en est une preuve éclatante :

« Monsieur,

« Je vous renvoie la requête que les habitants de la Rivière-Ouelle vous ont adressée, et dont je désapprouve entièrement le style; mais comme elle regarde le spirituel, c'est à vous, Monseigneur, à décider sur la validité des plaintes que les habitants forment contre leur curé<sup>1</sup>.

« J'ai ordonné au capitaine des milices de venir incessamment à Québec, pour me rendre compte d'une conduite aussi irrégulière et indécente que celle d'avoir signifié au curé, à la requête des habitants, de sortir du presbytère.

« Je suis trop bien informé de la bonne conduite

<sup>1</sup> Ce curé était M. J.-L.-L. Parent. L'évêque lui laisse sa cure, malgré la requête des habitants. Mais, l'année suivante, M. Parent tomba malade en se rendant à Québec, et mourut à Saint-Vallier, le 13 mars 1781.

que le clergé du Canada a tenue envers le Gouvernement, lors de l'invasion des rebelles, pour ne pas réprimer la moindre insolence qui pourrait leur être offerte de la part des habitants ; et j'ai trop de confiance dans votre zèle pour le service du roi et dans votre justice envers son peuple, pour permettre à qui que ce soit d'empiéter sur vos droits et désobéir à vos ordres.

« J'ai l'honneur d'être,  
« Avec considération et une parfaite estime,  
« Monsieur,  
« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« FRED. HALDIMAND.

Québec, 13 juin 1780.

« A M<sup>sr</sup> l'Évêque de Québec. »

Cependant les Canadiens étaient loin d'être satisfaits de l'Acte de Québec, et surtout de l'interprétation que lui donnaient le gouverneur et ses fanatiques conseillers. Des pétitions furent portées à Londres par trois députés, pour demander l'introduction de l'acte d'*habeas corpus* ; on voulait aussi que tous les habitants du Canada fussent admis, sans distinction de race ni de religion, à la participation des droits et des privilèges qui appartenaient aux Anglais dans toutes les parties du globe ; mais cette députation n'eut pas le succès désiré, car les Canadiens eux-mêmes étaient divisés sur l'opportunité d'un changement de gouvernement, et plusieurs, entre autres M. de Saint-Luc, proposèrent une adresse au roi pour le prier de maintenir l'acte de 1774.

M<sup>sr</sup> Briand ne pouvait rester indifférent à l'état de gêne dans lequel se trouvaient ses diocésains. Il gémissait sur le régime de terreur qu'avait inauguré général Haldimand, et il désirait ardemment en voir

la fin. La lettre suivante qu'il adressait à M. Carleton, alors à Londres, nous fait connaître ce qu'il pensait du gouverneur et des démarches que l'on faisait pour en délivrer la colonie :

« Les députés m'ont dit que Votre Excellence avait été surprise que je n'eusse pas paru dans le mémoire, et que c'est pour cela que le Gouvernement n'avait pas octroyé leur demande. On a pensé que c'était par crainte du gouverneur; oh! non. De ma vie je n'ai craint homme, je me reproche même, à présent que je suis aux portes de la mort, de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable juge. J'ai l'honneur d'être connu de Votre Excellence; je sais aimer, mais non craindre. Les bontés me rendent faible et mou, les grossièretés et les duretés me trouvent homme et ferme. La conduite du gouverneur, dont on trouve des exemples à la Chine et au Japon, et point à Constantinople, avait causé de la fermentation dans les laïques et dans le clergé. J'écrivis pour en détruire ou au moins pour en affaiblir l'odieux. On n'y eut pas assez d'égard. On alla en avant, et je ne crus pas qu'il me convînt d'approuver une démarche que je croyais trop précipitée et avoir un air d'humeur. L'objet était bon, je l'approuvais, je l'approuve encore, et je vous supplie de le favoriser, de le soutenir de toute votre influence, et de faire sentir à la cour que c'est le seul moyen de maintenir la paix et la tranquillité dans la colonie. » (30 juin 1874.)

L'*habeas corpus* fut accordé, mais comme on privait de ce privilège les communautés religieuses du diocèse, elles présentèrent un mémoire au Conseil législatif pour réclamer contre cette exclusion injuste <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce mémoire fut signé par MM. Bédard, Gravé et Lahaille du séminaire de Québec, par le Père Félix Bercy, supérieur commissaire des Récollets, et par les supérieures, assistantes et discrètes des Ursulines, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général de Québec.

Le Conseil fit droit à leur demande, et bientôt l'évêque fut informé officiellement de l'heureux résultat de l'affaire. Il écrivit de suite au président, lord Hamilton, pour lui témoigner sa reconnaissance, et il ajoutait : « Si je désire quelque relâche à mes maux, c'est pour continuer à m'user au bien de la province, à retenir toutes les communautés et les peuples que Dieu m'a confiés, dans l'obéissance au roi et à son auguste Parlement.

« J'ose vous prier de consigner dans vos registres ce présent témoignage de mon dévouement à Sa Très Gracieuse Majesté, de mon éternelle reconnaissance pour vos faveurs, et du profond respect avec lequel je suis, etc. »

Haldimand fut rappelé en 1874 ; il demandait lui-même son retour depuis deux ans. L'administration de la province fut confiée temporairement au lieutenant-gouverneur Hamilton, puis au colonel Hope, et, en 1786, sir Guy Carleton revint comme gouverneur avec le titre de lord Dorchester. « Ce fut, dit l'abbé Casgrain <sup>1</sup>, le plus habile homme d'État que la Grande-Bretagne ait eu dans la colonie. Par sa prudence et son esprit conciliant à l'égard des Canadiens, il valut à l'Angleterre plus qu'une armée, et l'on peut dire que, si Wolfe a conquis le Canada, c'est Carleton qui l'a conservé. Nommé gouverneur du pays à quatre époques différentes, il y a laissé une réputation que le temps n'a pas fait oublier. »

On verra dans les chapitres suivants quelle fut la conduite de cet homme illustre dans la question des Jésuites et pendant l'insurrection américaine, en même temps que nous parlerons du rôle qu'eut à jouer M<sup>sr</sup> Briand au milieu de ces événements remarquables. Ce qui précède suffit, croyons-nous, pour montrer quels furent les rapports du prélat avec les différents gou-

<sup>1</sup> *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

verneurs du pays, et quel fut son zèle et sa fermeté pour assurer à l'église de Québec les avantages de l'épiscopat et de la liberté religieuse.

---

## CHAPITRE V

Le collège des Jésuites rouvre ses classes à Québec, en 1761.  
— Bref de suppression de la Compagnie de Jésus. — Le gouvernement s'empare des biens des Jésuites et des Récollets. — Les derniers Pères de ces deux ordres religieux.

Les Jésuites, qui avaient été obligés d'abandonner leur vaste collège de Québec pendant le siège, y revinrent en 1761, avec la permission du général Murray, et, après avoir fait à l'édifice les réparations indispensables, ils rouvrirent leurs classes et reçurent des élèves; mais le nombre de ceux-ci avait considérablement diminué, car un grand nombre de familles aisées, qui leur avaient confié leurs enfants, avaient quitté le pays. Et, en 1765, les messieurs du séminaire commencèrent à enseigner eux-mêmes et n'envoyèrent plus leurs pensionnaires chez les Pères, comme ils l'avaient fait avant la conquête. Cependant les cours ne cessèrent entièrement qu'en 1768, alors que les quelques enfants qui restaient chez les Jésuites allèrent terminer leurs études au séminaire. « Les Pères continuèrent jusqu'en 1776 à tenir ou à faire tenir une école très bien réglée où l'on enseignait aux jeunes gens la lecture, l'écriture et l'arithmétique<sup>1</sup>. »

Ces religieux étaient restés en possession de leurs biens et le traité de paix semblait leur en garantir la jouissance; mais il leur avait été défendu, ainsi qu'aux Récollets, de recruter des novices.

<sup>1</sup> Mémoire de M<sup>r</sup> Hubert.

Cette mesure vexatoire indiquait que l'intention du gouvernement était, dès lors, de laisser l'ordre s'éteindre peu à peu, puis de s'emparer de ses biens. M<sup>r</sup> Briand fit les plus grands efforts pour empêcher ces projets d'être mis à exécution, et la lettre suivante, qu'il écrivit en 1771 à M. Carleton, le prouve surabondamment :

« Les bontés dont Votre Excellence m'a honoré, la grande liberté que vous m'avez toujours donnée de vous faire des représentations sur tout ce que je croirais pouvoir intéresser le bien de la province, ne me permettent pas de vous dissimuler la peine que j'ai ressentie, en apprenant la destination des biens des Jésuites de cette colonie, que notre très gracieux souverain se proposait de substituer à M. Amherst. Persuadé des avantages considérables que ces religieux pouvaient nous procurer en travaillant à l'éducation de la jeunesse et en formant aux sciences les jeunes gens destinés soit pour l'état ecclésiastique, soit pour les autres emplois de la société, je fis mon possible, étant à Londres, pour obtenir de la cour leur conservation. L'année dernière, par les mêmes motifs (que j'eus l'honneur d'expliquer fort au long à Votre Excellence), j'ai présenté à Sa Très Gracieuse Majesté George III<sup>e</sup>, notre souverain, une adresse tendant à la même fin. Je m'étais flatté que le gouvernement, sans blesser ses intérêts ni ses constitutions, pouvait accorder cette satisfaction à un peuple dont vous connaissez la docilité et la soumission. Jugez de ma surprise et de ma douleur, quand j'ai appris que non seulement on détruisait les Jésuites, mais même qu'on enlevait à l'Église des biens consacrés et donnés pour l'éducation de la jeunesse et pour l'entretien d'un collège absolument nécessaire dans cette capitale, et dont les religieux ne doivent être regardés que comme les économes.

« Le gouvernement nous a accordé le libre exercice



de notre religion ; d'un autre côté, il ne nous permet pas de faire venir des prêtres étrangers. Son intention est donc que nous en formions ici. Mais comment les former sans un collège ? et, dans un pays aussi pauvre, est-il possible qu'un collège subsiste sans revenus ? et ces revenus, où les prendre plus naturellement que sur les biens des Jésuites, qui dans le principe ont été donnés à cette fin ?

« Votre Excellence pourra m'objecter que le séminaire de Québec est en état de soutenir le collège, qu'il est bien fondé, qu'il a des rentes considérables. Il est vrai, mon cher Général, que, depuis quelques années, les ecclésiastiques du séminaire, à ma prière, et excités même par Son Excellence M. Murray, votre illustre prédécesseur, ont fait leur possible pour compléter au collège, et qu'ils forment actuellement aux sciences un certain nombre de jeunes gens, que vous avez encouragés plus d'une fois et dont vos libéralités ont augmenté l'émulation ; mais les revenus de cette maison, qui ne se montent pas à sept cents louis, et sur lesquels, suivant leur fondation, il faut prendre la subsistance et l'entretien des sujets que l'on forme à l'état ecclésiastique, ne sont pas, à beaucoup près, suffisants pour fournir aux dépenses d'un collège, d'autant plus que cette maison se trouve encore chargée de nourrir et d'entretenir l'évêque qui, comme vous le savez, ne possède aucuns revenus. N'eût-il donc pas été naturel d'attribuer, au moins pour la plus grande partie, des biens qui appartenaient au collège tenu par les Pères Jésuites, dès que l'on ne veut plus qu'ils subsistent, au séminaire maintenant chargé de remplir cette œuvre ?

« Je dis *pour la plus grande partie*, parce qu'il serait à souhaiter, je pense, qu'on en pût distraire quelque chose pour soutenir certains établissements utiles à l'État et à la religion, et que le changement de domination a privés des fonds qui y étaient des-

tinés : 1° le roi de France donnait tous les ans une somme de près de quatre cents louis pour être employée à mettre les curés dans les nouveaux établissements, à y bâtir de nouvelles églises ; ce qui facilitait beaucoup le défrichement des terres, et aussi à entretenir les prêtres usés et hors d'état de desservir. 2° Il accordait une pareille somme à l'Hôtel-Dieu et à l'Hospice-Général de Québec, établissement que la dureté du climat de la colonie et la pauvreté rendent très utiles. 3° Le chapitre de la cathédrale tirait de France ou recevait du roi environ six cents louis. La pension de l'évêque était de plus de quatre cents louis. Point de communauté qui n'eût quelque pension ou gratification. Tout cela a été supprimé dès le moment de la conquête du Canada, et ces établissements se trouvent par là même détruits, ou ne se soutiennent qu'avec peine. Ces objets me paraîtraient mériter de la considération de la part du gouvernement, qu'ils intéressent autant que la religion, et c'est à quoi j'aurais souhaité qu'on eût consacré le restant des biens des Jésuites, après en avoir attribué la principale partie à l'établissement du nouveau collège.

« Je supplie Votre Excellence de faire attention que les biens des Jésuites, les frais de régie déduits, ne rapporteraient pas à Son Excellence, M. Amherst, plus de quatre cents pièces<sup>1</sup> de revenu annuel. Le gouvernement n'a-t-il pas mille autres manières de gratifier M. Amherst, qui lui seraient et plus honorables et plus lucratives ? Considérez, mon Général, qu'il est question d'un bien consacré à Dieu et à la religion et destiné pour l'éducation de la jeunesse, que le peuple du Canada ne le verrait qu'avec beaucoup de douleur changer de destination, que ce bien, quoique peu considérable en lui-même, produirait un grand effet dans le pauvre Canada, s'il plaisait à Sa

<sup>1</sup> La mot *pièce* veut dire ici *louis*.

Majesté en attribuer la principale partie au séminaire de Québec, en considération du collège dont il restera chargé, ainsi que de l'entretien et de la nourriture de l'évêque, et le reste aux deux hôpitaux de Québec, que les suites de la guerre ont presque ruinés et mis hors d'état de soulager les misérables qui sont en grand nombre dans une province pauvre et sous un climat rigoureux. »

Malgré les excellentes dispositions du gouverneur envers les Canadiens et son amitié pour l'évêque de Québec, il ne put rien faire pour empêcher la couronne d'Angleterre de jeter des regards de convoitise sur des biens qui, pourtant, ne pouvaient être détournés de leur but primitif sans l'injustice la plus manifeste.

Le 15 novembre 1772, M<sup>r</sup> Briand n'avait encore reçu aucune nouvelle de ses réclamations, et il informait le cardinal Castelli du peu de confiance qu'il avait dans une cause pourtant si juste et si raisonnable :

« Les Jésuites de France sont, m'a-t-on dit, déjà rappelés d'exil<sup>1</sup>. J'espère que cette œuvre s'achèvera et qu'ils obtiendront bientôt de reprendre leurs anciens exercices, qui ont été si utiles à l'Église et au monde entier. Les Anglais ne les ont point molestés en Canada, et ils y servent l'Église avec beaucoup d'édification, aussi bien que les Récollets; mais ni les uns ni les autres n'ont permission de recevoir des sujets. Je l'ai demandé au roi de la Grande-Bretagne, par une adresse signée du clergé et du peuple; je crains fort de ne pas l'obtenir. Voilà deux ans écoulés et je n'ai point de réponse. »

Les choses en étaient là, quand arriva, comme un coup de foudre, le bref *Do ninus ac Redemptor noster* de Clément XIV, en date du 21 juillet 1773, qui supprimait la Compagnie de Jésus dans tous les pays du

<sup>1</sup> L'évêque était mal informé.

monde, et chargeait les évêques d'administrer les œuvres et les biens de cette société. Tout chagrin qu'il fût de cet acte du souverain pontife, M<sup>r</sup> Briand se soumit aux ordres de son supérieur, et, après avoir pris l'avis de son ami, M. Carleton, il signifia aux Révérends Pères, comme c'était son devoir, le bref qui anéantissait leur Compagnie.

Puis il écrivit au cardinal préfet de la Propagande pour informer le Saint-Siège des mesures qu'il avait cru devoir prendre pour exécuter la bulle et, en même temps, pour sauvegarder les intérêts de son église :

« Les ci-devant Jésuites se sont soumis avec toute la docilité qu'on peut désirer au bref de Sa Sainteté, qui détruit leur institut. Ils ont reconnu leurs privilèges éteints et se sont remis entièrement à ma disposition. Le gouverneur a voulu que je ne changeasse rien à l'extérieur dans les circonstances présentes : 1<sup>o</sup> à cause de l'embarras où le jettent les tracasseries des Anglais établis en Canada, qui paraissent vouloir se pourvoir contre le bill que le Parlement a fait en faveur des Canadiens catholiques; 2<sup>o</sup> parce que l'officier qui a conquis le Canada demande les biens des Jésuites, qu'il (le gouverneur) s'efforce de conserver pour l'utilité de l'église du Canada; 3<sup>o</sup> parce que le Gouvernement, ayant pris sur lui de les laisser s'éteindre sans les molester, il suffit, dit-il, d'en demeurer là pour le présent. C'est pourquoi j'ai pris le parti de nommer les mêmes supérieur et procureur, qui gèrent les biens sous mes ordres; ils ne sont que quatre dans la ville et huit autres dans les missions, soit de Français, soit de Sauvages, places qu'il me serait impossible de remplir si j'étais obligé de les retirer. C'est le moyen qui m'a paru le mieux accorder les ordres de Sa Sainteté avec les vues du gouverneur. » L'évêque demande ensuite que les indulgences accordées pour l'église des Jésuites continuent de pouvoir être gagnées comme auparavant, et il ajoute : « Je

prie Votre Excellence de faire agréer ma demande à Sa Sainteté. Au reste, je suis soumis, je n'ai d'autre vue que de conserver la même piété dans mes ouailles. »

Le pape accorda à M<sup>sr</sup> Briand toutes les faveurs qu'il avait demandées et approuva en tout la sage conduite de l'évêque. Pendant quelque temps le bref de suppression ne fut connu que du prélat, de son secrétaire, du gouverneur et des Jésuites eux-mêmes<sup>1</sup>; « le peuple ne s'aperçut point du changement de leur manière d'être et continua de les appeler *jésuites*<sup>2</sup>. » Cependant, comme le disait M. Carleton à M<sup>sr</sup> Briand, le général Amherst convoitait les biens des Révérends Pères, et dès 1770 il les avait demandés au roi, qui renvoya l'affaire à son conseil privé. Mais l'injustice de cette demande était si manifeste, que, malgré toutes les instances d'Amherst et de ses héritiers après lui, les officiers en loi ne voulurent jamais en autoriser l'exécution, et la cour finit, pour avoir la paix, par assurer une pension viagère à la famille de ce général.

En 1774, le roi d'Angleterre, encouragé peut-être par la bulle de Clément XIV, rendit le décret suivant : « La société des Jésuites devra être supprimée et dissoute et cesser d'être une corporation civile; tous leurs droits, privilèges et biens devront être réunis à la Couronne pour telles fins qu'il lui plaira de régler et déterminer... et les membres actuels de ladite société, établie à Québec, devront être pourvus de revenus suffisants pour le reste de leur vie. »

On commença bientôt par mettre cette résolution à effet, et, en 1776, le gouvernement fit fermer l'école qui se tenait encore dans le collège et renvoya les élèves, pour convertir les salles de classes en salles d'audience, en dépôt d'archives, en magasin de

<sup>1</sup> Lettre de M<sup>sr</sup> Briand aux demoiselles de Pontbriand.

<sup>2</sup> Mémoire de M<sup>sr</sup> Hubert.

vivres et en prison. Bientôt l'on pris la plus grande partie de l'édifice pour le logement des troupes, ne laissant que la chapelle et quelques chambres aux derniers Jésuites. Cependant, par un reste d'humanité dont il faut leur tenir compte, les Anglais laissèrent les représentants de la Compagnie jouir en paix des revenus de leurs propriétés, et M<sup>sr</sup> Hubert écrivait en 1794 que le Père Cazot, alors seul survivant, percevait encore les revenus de tous les biens et en faisait d'abondantes aumônes<sup>1</sup>.

Les récollets ne furent pas mieux traités que les Jésuites : leurs maisons de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières devinrent la propriété du gouvernement, qui les convertit également en prison ou en magasins militaires, et c'est dans le couvent de Québec que fut emprisonné le célèbre huguenot, Pierre du Calvet, pendant deux ans et huit mois. Comme aux Jésuites, on laissa aux Récollets la jouissance de quelques appartements, et le père Berey<sup>2</sup>, le dernier supérieur de l'ordre en Canada, reçut jusqu'à sa mort une pension de cinq cents louis sterling.

Ces bons religieux, à part les missions qu'ils avaient à desservir, avaient rendu de grands services, comme aumôniers militaires, pendant les dernières guerres. Jusqu'à leur extinction, les Pères furent pourvus de cures et les frères s'adonnèrent à l'instruction des enfants pauvres et établirent des écoles dans plusieurs campagnes. Saint-Thomas, Verchères, Montréal et Québec sont les endroits où les Récollets ont tenu leurs dernières écoles.

Les Jésuites les plus remarquables qui travaillaient, soit à Québec, soit dans les missions, pendant l'administration de M<sup>sr</sup> Briand, furent le Père de Glapion, qui fut le dernier supérieur, le Père Meurin, vicaire

<sup>1</sup> Le Père Cazot mourut à Québec le 20 mars 1800.

<sup>2</sup> Le Père Berey mourut en 1808. Le dernier Père Récollet fut le Père Louis, né Demers, qui mourut à Montréal en 1843.

général pour le pays des Illinois et pour la Louisiane, le Père Coquart, décédé à Chicoutimi en 1765, et le célèbre Père de Labrosse, décédé et enterré à Tadoussac, en 1782. Le R. P. Lefranc était aussi un prêtre distingué qui donnait des missions dans les campagnes. Il accompagna plusieurs fois M<sup>sr</sup> Briand dans ses visites pastorales et faisait alors trois sermons par jour. Les missions de l'Acadie furent confiées d'abord à l'abbé Maillard, prêtre séculier, le seul missionnaire dont la présence avait été tolérée dans la Nouvelle-Écosse depuis 1759. Il mourut à Halifax, et sans sacrements, n'y ayant aucun prêtre pour l'assister; mais il était rempli de mérites devant Dieu et devant les hommes, et les protestants eux-mêmes assistèrent en foule à ses funérailles. M<sup>sr</sup> Briand nomma pour son successeur M. Bailly de Messein, plus tard coadjuteur, et après lui le Père de Labrosse et l'abbé Bourg.

La sollicitude de l'évêque s'étendait encore aux malheureux Acadiens déportés dans les colonies anglaises et exposés à toutes les séductions de l'erreur, comme à toutes les souffrances de l'exil. Pour leur venir en aide de la manière la plus efficace, il leur envoya l'un des leurs, M. Jean Bro, jeune Acadien exilé comme eux, qu'il avait protégé et ordonné prêtre, tout exprès pour cette œuvre de charité. L'abbé Bro partit en effet pour visiter ses frères, et, suivant les instructions qu'il avait reçues de l'évêque, il ramena un bon nombre de familles qui reçurent des terres à Saint-Jacques de l'Achigan, et il devint lui-même leur premier curé.

Les Révérends Pères Jésuites avaient déjà été expulsés, dès 1763, du pays des Illinois et de la Louisiane. A cette époque, sept missions étaient sous leur charge aux Illinois, et quatre appartenaient aux messieurs du séminaire de Québec. Les religieux desservaient aussi les cinq villages des Kaskaskias, des Metchigameas, des Cahokias et des Peorias. A l'imitation des Parlements de France, le Conseil supérieur de la Louisiane con-

damna l'ordre des Jésuites le 9 juin 1763, et le déclara dangereux pour la paix de l'État et de l'Église. En conséquence, il décida que la chapelle que les Pères possédaient à la Nouvelle-Orléans serait donnée aux Capucins, mais que toutes leurs autres chapelles, en Louisiane et aux Illinois, seraient rasées, et que tous leurs biens seraient mis à l'encan, à l'exception seulement de leurs livres et de leurs vêtements. Les barbares persécuteurs mirent bientôt leur dessein à exécution, et presque tous les Pères furent chassés du pays et conduits en France sur le même vaisseau, qui portait aussi M. Forget-Duverger. Ce dernier, prêtre du séminaire des Missions-Étrangères, croyant que la religion était bannie pour toujours des Tamarois, vendit à vil prix toutes les propriétés qu'y possédaient ses confrères de Québec. Le Père Meurin obtint, à force de supplications, de rester aux Illinois, et M<sup>sr</sup> Briand le nomma son vicaire général pour ces missions et pour celles de la Louisiane. Le départ de ces zélés missionnaires causa un profond chagrin à l'évêque de Québec et lui rendit encore plus difficile la desserte de ces parties lointaines de son diocèse.

M. Plessis dit que M<sup>sr</sup> Briand faisait preuve d'un grand tact et d'un heureux discernement dans le choix des prêtres ou des missionnaires à qui il confiait quelque poste important. Aussi réussit-il, malgré le petit nombre de sujets à sa disposition, à répondre aux besoins les plus pressants, tout en organisant de nouvelles paroisses. C'est ce qu'il dit lui-même dans une lettre adressée à l'abbé de L'Isle-Dieu, en 1774 : « Quoiqu'il se soit formé plus de vingt-cinq paroisses depuis la conquête, les prêtres sont si fervents, que mon diocèse ne souffre pas encore. »

---



## CHAPITRE VI

Révolution des colonies de la Nouvelle-Angleterre. — Adresse du Congrès aux Canadiens, en 1774. — Mandement de l'évêque pour engager les Canadiens à repousser les Bostonnais. — Prise de Montréal et des Trois-Rivières. — Siège de Québec. — Tentatives des Américains pour entraîner le clergé et le peuple. — L'ex-jésuite Carroll. — État de la colonie. — Troubles dans les paroisses. — Mandement contre les rebelles. — Sage conduite de M<sup>r</sup> Briand. — *Te Deum* à la fin de la guerre.

En 1774, les colonies de la Nouvelle-Angleterre résolurent de secouer définitivement le joug de la métropole, qui les oppressait de plus en plus, depuis 1690, par ses diverses lois sur le commerce, et décidèrent d'entraîner le Canada dans leur insurrection. « Le Congrès, dit Garneau, se réunit à Philadelphie en septembre et siégea jusqu'au 26 octobre. Douze provinces, contenant près de trois millions d'hommes, y furent représentées par leurs députés ; il ne manquait à cette grande assemblée que ceux du Canada et de la Georgie pour comprendre toutes les colonies anglaises du continent. »

Le Congrès commença par faire une déclaration des droits de l'homme, préface obligée de toutes les révolutions. Ensuite il passa diverses résolutions, dans lesquelles il exposa en détail les griefs des colonies. Au nombre de ces griefs, il plaça l'Acte de Québec, que venait de rendre le Parlement britannique, acte, disait-il, qui reconnaît la religion catholique, abolit l'équitable système des lois anglaises et établit une tyrannie civile et spirituelle dans le Canada, au grand danger des provinces voisines, ces provinces qui ont contribué de leur sang et de leur argent à sa conquête. « Nous ne

pouvons, ajoutait-il, nous empêcher d'être étonnés qu'un Parlement britannique ait consenti à donner une existence légale à une religion qui a inondé l'Angleterre de sang et répandu l'hypocrisie, la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde. »

Le Congrès rédigea ensuite trois adresses : une au roi, une autre au peuple de la Grande-Bretagne et la troisième aux Canadiens. Dans cette dernière, on se garda bien de parler contre la religion catholique et contre l'Acte de Québec ; l'on appuya surtout sur les avantages de la liberté que l'on promettait à tous. « Saisissez, disait l'adresse, l'occasion que la Providence elle-même vous présente. Osez être libres. Nous connaissons trop bien les sentiments généreux qui distinguent votre nation, pour croire que la différence de religion vous détourne de faire alliance et amitié avec nous. Vous n'ignorez pas qu'il est de la nature de la liberté d'élever au-dessus de toute faiblesse ceux que son amour unit pour la même cause. Les cantons suisses fournissent une preuve mémorable de cette vérité ; ils sont composés de catholiques et de protestants, et cependant ils jouissent d'une paix parfaite ; grâce à cette concorde, qui constitue et maintient leur liberté, ils sont en état de défier et même de détruire tout tyran qui voudrait la leur ravir. »

Cette adresse magnifique, qui avait l'inconvénient d'être signée par les mêmes hommes qui venaient d'en faire une autre absolument contradictoire, fut envoyée à un riche négociant de Montréal et elle fut bientôt répandue par tout le pays.

La plupart des Canadiens restèrent d'abord indifférents aux belles promesses du Congrès, et les Américains, voyant leur peu de zèle et d'amour pour la liberté, prirent le parti d'envahir le Canada pour leur en faire goûter toutes les douceurs.

A peine les troupes ennemies avaient-elles traversé les frontières, que M<sup>sr</sup> Briand écrivit un mandement

pour dire à ses diocésains quelle conduite leur imposaient, dans ces circonstances, et leurs intérêts temporels et surtout les lois imprescriptibles de la conscience et de la religion.

« A tous les Peuples de cette Colonie, Salut et Bénédiction.

« Une troupe de sujets révoltés contre leur légitime souverain, qui est en même temps le nôtre, vient de faire une irruption dans cette Province, moins dans l'espérance de s'y pouvoir soutenir, que dans la vue de vous entraîner dans leur révolte, ou au moins de vous engager à ne pas vous opposer à leur pernicieux dessein. La bonté singulière et la douceur avec laquelle nous avons été gouvernés de la part de Sa Très Gracieuse Majesté le roi George III, depuis que, par le sort des armes, nous avons été soumis à son empire; les faveurs récentes dont il vient de nous combler, en nous rendant l'usage de nos lois, le libre exercice de notre religion, et en nous faisant participer à tous les privilèges et avantages des sujets britanniques, suffiraient sans doute pour exciter votre reconnaissance et votre zèle à soutenir les intérêts de la couronne de la Grande-Bretagne. Mais des motifs encore plus pressants doivent parler à votre cœur dans le moment présent. Vos serments, votre religion, vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre patrie et votre roi. Fermez donc, chers Canadiens, les oreilles, et n'écoutez pas les séditieux qui cherchent à vous rendre malheureux, et à étouffer dans vos cœurs les sentiments de soumission à vos légitimes supérieurs, que l'éducation et la religion y avaient gravés. Portez-vous avec joie à tout ce qui vous sera commandé de la part d'un gouverneur bienfaisant, qui n'a d'autres vues que vos intérêts et votre bonheur. Il ne s'agit pas de porter la guerre dans les provinces éloignées : on vous demande seulement un coup de main pour repousser l'ennemi et empêcher l'invasion dont cette province est

menacée. La voix de la religion et celle de vos intérêts se trouvent ici réunies, et nous assurent de votre zèle à défendre nos frontières et nos possessions. » (22 mai 1775.)

Ce mandement eut un excellent effet, en assurant au gouvernement anglais toute l'influence dont pouvait disposer le clergé. La noblesse canadienne suivit l'exemple de ses chefs religieux et se montra d'un dévouement à toute épreuve, pour conserver à l'Angleterre un pays que la France ne méritait plus de posséder et à qui les colonies révoltées n'offraient aucune garantie de paix et de liberté véritable. Quant aux Anglais des villes, voyant qu'il ne leur serait plus possible de dominer comme auparavant, ils se montrèrent assez disposés à embrasser la cause américaine. Bon nombre aussi, tant d'un côté que de l'autre, se tinrent à l'écart, prêts à crier selon l'occurrence : « Vive le roi ! » ou « Vive la république ! »

Le gouverneur Carleton n'avait à sa disposition pour repousser l'ennemi que deux régiments, composés d'environ huit cents hommes. Les habitants du bas de la province étaient tranquilles ; ceux du haut, plus rapprochés du théâtre des événements, commençaient à pencher du côté de la révolution ; mais ils préféraient, pour le moment du moins, garder encore la neutralité.

Tel était l'état des esprits, lorsque le gouverneur proclama la loi martiale, le 9 juin 1775, et appela la milice pour repousser l'invasion et maintenir la paix intérieure. L'évêque adressa en même temps une circulaire aux curés, pour qu'ils exhortassent les fidèles à se soumettre aux ordres de l'autorité civile ; mais cette mesure du gouverneur eut l'effet le plus désastreux, en alarmant les indifférents et en forçant ceux qui s'étaient compromis à se déclarer. Les émissaires des Bostonnais pénétrèrent aussi bientôt dans les campagnes et y firent

<sup>1</sup> Voir Garneau.

un mal incalculable, même dans celles qui étaient éloignées, comme Sainte-Anne de la Pocatière et la Rivière-Ouelle. C'est en vain que les jeunes seigneurs essayèrent de former des corps de volontaires et que le gouverneur offrit des conditions avantageuses à ceux qui s'enrôlèrent pour la défense de la patrie. Tout ce que le clergé et la noblesse purent obtenir, ce fut de maintenir la majorité des Canadiens dans la neutralité.

Cependant les troupes américaines s'avançaient en deux corps d'armées : l'un était dirigé sur Montréal par le lac Champlain, l'autre sur Québec par la rivière Chaudière. Après s'être frayé, avec des peines inouïes, un chemin à travers les forêts de Kennebec, le général Arnold traversa le fleuve Saint-Laurent, un peu au-dessus de Québec, et opéra sa jonction avec le général Montgomery, qui arrivait de Montréal avec les troupes venues par le lac Champlain. Ils mirent le siège devant Québec au commencement de décembre 1775.

Montgomery, après avoir gagné à la rébellion les habitants de Chambly et d'autres paroisses, s'était emparé du fort Saint-Jean, en dépit de tous les efforts de Carleton pour l'en empêcher, et s'était ensuite avancé sur Montréal et Trois-Rivières.

Ces deux villes ouvrirent leurs portes au vainqueur et les habitants y sympathisèrent pour la plupart avec les rebelles américains.

Le général Carleton, obligé de fuir devant les ennemis, après avoir failli deux ou trois fois tomber entre leurs mains, réussit enfin à gagner la capitale et il ne perdit pas de temps à la mettre en état de soutenir un siège. M<sup>r</sup> Briand faisait les vœux les plus ardents pour le succès des armes britanniques ; il connaissait la perfidie et la duplicité des Bostonnais ; il n'avait pas perdu le souvenir des cruautés commises envers les pauvres Acadiens, et il ne désirait aucunement voir le pays changer de maîtres, au moment où la Grande-Bretagne venait d'accroître la somme de ses libertés religieuses

et civiles. Aussi se fit-il un devoir d'exhorter toute la population canadienne de la ville à rester fidèle au roi et à se montrer plus loyale que les marchands anglais qui se retiraient en grand nombre à Charlesbourg et à l'île d'Orléans. La voix du premier pasteur fut écoutée ; sa présence ranima le courage et la confiance des citoyens, et quand le gouverneur parcourut les rangs de la milice bourgeoise qu'il avait assemblée, en commençant par les Canadiens, tous l'acclamèrent et lui promirent de combattre comme de loyaux sujets pour sauver la patrie en danger.

La cause anglaise semblait en effet presque désespérée, et Québec était le seul endroit qui reconnût alors la suprématie de la métropole. La ville ne contenait que cinq mille âmes ; la garnison se composait de dix-huit cents hommes, dont cinq cent cinquante Canadiens ; c'était plus que suffisant pour repousser les Américains fatigués et affaiblis par un froid auquel ils n'étaient pas accoutumés. Aussi toutes leurs tentatives pour s'emparer de la ville furent-elles infructueuses, et quand ils voulurent tenter un dernier effort, dans la nuit du 31 décembre, ils essayèrent une défaite sanglante, qui rendit leur position plus difficile et les força de se tenir à distance. Les pertes des rebelles furent considérables et un grand nombre d'entre eux furent faits prisonniers<sup>1</sup>. Montgomery avait péri dans la mêlée et Arnold

<sup>1</sup> Une trentaine d'officiers furent enfermés dans le séminaire ; de là sans doute le nom de *salle des Américains* donné à l'appartement où ils logèrent. Ils pleurèrent en voyant l'épée de leur général, dont ils ignoraient la mort. Le corps de Montgomery, retrouvé à moitié enseveli sous la neige, fut inhumé dans la ville avec tous les honneurs dus à son grade militaire. Il s'est partout montré très humain à l'égard des Canadiens dans cette dernière et malheureuse campagne.

Au milieu des ravages exercés dans les campagnes voisines de Québec, les écoliers, qui s'étaient enrôlés pour combattre les agresseurs en 1775, eurent le désagrément de voir brûler leur asile champêtre de la Canardière. Cette maison fut rebâtie en 1777. (*Histoire manuscrite du Séminaire de Québec.*)

avait reçu une blessure sérieuse. Cette victoire éclatante parut décisive, et l'évêque ordonna aux prêtres de la ville de réciter le *Te Deum*, le 1<sup>er</sup> janvier 1776, pour remercier Dieu d'avoir récompensé la loyauté des soldats et des citoyens. Les offices publics ne furent cependant célébrés que le 12 mai suivant, alors que le siège fut définitivement levé.

Dans l'intervalle, l'ennemi s'établit à Lévis et à la Canardière et dans d'autres endroits près de Québec. Quand le général Thomas vint, au mois de mai, prendre le commandement de l'armée américaine, il la trouva dans la plus triste condition et composée de soldats épuisés par le froid, la petite vérole et des misères de tout genre. Ayant appris qu'il arrivait des secours d'Angleterre, le général crut prudent de plier bagage et de prendre la direction des frontières.

A cette occasion, M<sup>sr</sup> Briand adressa aux citoyens le mandement qui suit :

« Aux fidèles Citoyens de la ville de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« La juste crainte d'exposer des vies qui nous sont si chères, nous a porté à interrompre depuis longtemps les offices solennels; nous les reprenons aujourd'hui avec la plus grande allégresse. Les ennemis ne sont plus à nos portes, un instant les en a éloignés, le fracas de leur artillerie ne peut plus troubler votre dévotion. Ce bienfait signalé n'exige-t-il pas de notre part les actions de grâces les plus sincères et les plus solennelles envers notre Dieu, que vous avez si souvent reconnu pour être le premier auteur de nos succès?

« Loin de vouloir par là affaiblir en vous les sentiments de reconnaissance et d'attachement que vous devez à notre très gracieux souverain et à la mère patrie, dont les prompts et puissants secours vous ont mis en état de vous faire craindre à vos ennemis, je souhaiterais les pouvoir redoubler. Ne devons-nous pas également conserver un attachement éternel pour Son

Excellence M. Carleton, notre illustre gouverneur, dont la sagesse, la prudence, l'activité et l'intrépidité a enfin confondu l'opiniâtreté des ennemis du roi et des nôtres? Personne de ceux qui ont soutenu notre long siège dans cette ville n'ignore le zèle et le courage des officiers, la constance et la fermeté des soldats et de nos braves citoyens. Mais, Mes Chers Frères, ce ne sont pourtant là que des causes secondes qu'une Providence particulière avait préparées en notre faveur, qu'elle a soutenues, dirigées, animées, moins par la considération de nos mérites que par l'intercession des saints patrons et protecteurs de cette colonie; nous ne croyons pas qu'il soit encore temps d'entrer là-dessus dans un plus grand détail. Fasse le ciel que ce bienfait signalé de la divine Providence, pour une ville que nous devons tous regarder comme le dernier boulevard qui restait à la province et à la religion de nos pères, puisse dessiller les yeux à tous ceux de nos frères que l'esprit d'erreur et de mensonge avait aveuglés! Que le succès dont Dieu a couronné votre zèle et votre religion puisse les faire rentrer dans les sentiers de la vérité, les rendre dociles à la voix de leurs pasteurs, et plus soumis aux puissances que Dieu a établies pour les gouverner! »

Le prélat termine son mandement en ordonnant le chant solennel du *Te Deum*.

Au mois d'avril précédent, les provinces insurgées avaient envoyé des délégués à Montréal pour ranimer le zèle de leurs partisans, et, parmi ces délégués, se trouvait M. John Carroll, ex-jésuite, qui devint le premier évêque de Baltimore. Il était chargé de convertir les membres du clergé à la cause américaine, et de leur représenter que la religion catholique n'avait rien à craindre du congrès. Les prêtres canadiens lui répondirent qu'ils se croyaient obligés d'observer leur serment de fidélité, et d'obéir aux instructions qu'ils avaient reçues de leur supérieur ecclésiastique, l'évêque



de Québec ; que d'ailleurs c'était mal choisir son temps que de venir exciter à la révolte un peuple à qui l'Angleterre venait d'accorder des avantages réels pour la religion et pour l'administration des affaires civiles. « Le gouvernement britannique, lui dirent-ils, protège et respecte les ministres de l'Église, il va jusqu'à rendre les honneurs militaires à nos cérémonies religieuses. Suivant le principe que la fidélité est due à la protection, le clergé ne peut enseigner la doctrine que la neutralité est compatible avec les devoirs envers le gouvernement établi. »

On rappela à M. Carroll que la religion catholique n'avait encore jamais été tolérée dans telles et telles des provinces insurgées ; que les prêtres en étaient exclus sous des peines très sévères et que les missionnaires envoyés chez les Sauvages étaient traités avec rigueur et cruauté. On lui demanda aussi pourquoi le congrès, qu'il disait si bien disposé envers les catholiques, avait fortement protesté à Londres contre la religion romaine et contre les avantages qu'on lui accordait en Canada. Enfin on l'assura que si le peuple l'avait mis en oubli, les gens instruits se rappelaient encore des cruautés inouïes et des perfidies sans nom exercées par les Américains envers la nation acadienne, tache indélébile que vingt ans n'avaient pu laver et que les siècles eux-mêmes ne pourraient effacer de leur mémoire <sup>1</sup>.

Si les prêtres et les nobles comprenaient la folie et l'iniquité d'une révolte, il n'en était pas ainsi du peuple, et plusieurs paroisses furent le théâtre des désordres les plus regrettables. Les prêtres furent insultés même dans l'église ; on méprisait leurs avis, on les accusait d'être anglais et de trahir la cause de leurs compatriotes. A Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud, un combat sanglant s'engagea entre les troupes de M. de Beaujeu et

<sup>1</sup> Dans le *Pèlerinage au pays d'Évangéline*, M. l'abbé Casgrain raconte comment les infortunés Acadiens furent reçus par les barbares de la Pensylvanie et du Massachusetts.

les rebelles. Ceux-ci cernèrent la maison où se trouvaient les royalistes, en tuèrent trois et en blessèrent un plus grand nombre, parmi lesquels se trouvait le chapelain, l'abbé Bailly de Messein, prêtre du séminaire et aumônier du bataillon<sup>1</sup>.

M<sup>sr</sup> Briand, à qui les curés écrivaient de tous les côtés, pour se plaindre de l'impiété et de la rébellion de leurs paroissiens, ne put s'empêcher de faire entendre la grande voix de l'autorité religieuse et de publier, dans le courant de l'année 1776, un mandement contre les rebelles pour condamner leur conduite et pour les exhorter à une prompte et sincère pénitence. Nous citerons quelques passages de cette lettre écrite avec une vigueur extraordinaire de pensées et d'expressions, et qui fait connaître ce que pensait M<sup>sr</sup> Briand des promesses des insurgés et de l'aveuglement de ses diocésains.

« Aux Habitants de ce Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

« Dieu voulant engager le peuple juif, qui s'était séparé de lui et avait abandonné sa loi, à se repentir de ses infidélités monstrueuses et de son apostasie, parla à Jérémie et lui ordonna d'annoncer à ces prévaricateurs opiniâtres et entêtés les paroles suivantes, qui montrent également et la bonté de Dieu et l'endurcissement des coupables : Quand vous avez fait une chute, dit Dieu, ne tâchez-vous pas de vous relever au plus tôt ? Quand vous vous êtes écartés de votre route, que vous avez

<sup>1</sup> « Messire Bailly, a priest, was shot through the body and also taken; he however has soon be released, and recovered of his wounds. The priests, in general, behaved well and refused to confess the Canadians in the rebel interest, for which they suffered persecution, Messire de Lotbinière, alone excepted, him they proposed to make bishop. » (Lettre du colonel Caldwell au général James Murray.) D'après cette lettre, les prêtres suivirent fidèlement les instructions de M<sup>sr</sup> Briand, excepté le malheureux de Lotbinière, dont le nouveau scandale ne surprit personne.

perdu le bon chemin, ne vous arrêtez-vous pas pour chercher le vrai sentier, et ne le prenez-vous pas aussitôt que vous l'avez trouvé? Pourquoi donc le peuple de Jérusalem s'obstine-t-il à s'éloigner de moi? Pourquoi reste-t-il avec tant d'opiniâtreté dans le malheureux et fatal éloignement? *Quare aversus est populus iste aversione contentiosa? Apprehenderunt mendacium et noluerunt reverti* : il s'est laissé séduire par le mensonge, et il continue d'en suivre la séduction sans vouloir retourner à la vérité (Jérémie, viii, 4). N'est-ce pas là, Mes Frères, une peinture très vive et bien naturelle de ce qui se passe dans un grand nombre des habitants de cette colonie? Vous avez trop d'esprit pour ne pas apercevoir les fourberies grossières et les plus iniques mensonges dont on s'est servi, pour vous faire tomber dans le piège qu'on vous tendait et dans lequel vous avez eu le malheur de donner avec le plus déplorable aveuglement et une sorte de frénésie et de fanatisme. Pourquoi donc, maintenant que vous connaissez l'imposture, ne la détestez-vous pas? Pourquoi en suivre encore les impressions? N'est-ce pas là une étrange folie? Qui peut vous arrêter, Mes Chers Frères? Est-ce le désespoir, et la crainte de ne point obtenir le pardon? Ce serait une nouvelle erreur, pire que la première. Ne dit-on pas : la plus courte folie est la meilleure, il vaut mieux se repentir tard que jamais? Vous avez irrité votre souverain, à la vérité; mais il est bon; et sans contredit et de l'aveu de tout le monde, le gouvernement sous lequel nous vivons est le plus doux et le moins sanguinaire : la clémence et l'indulgence sont ses caractères distinctifs; il prise la vie des hommes. Vous avez dû vous en convaincre, depuis dix-sept ans que vous vivez sous sa conduite. Il ne suffit pas d'être accusé pour être censé criminel, ni d'être trouvé coupable pour être condamné : on aime à trouver des excuses, et la plus légère suffit souvent pour exempter de la rigueur des lois. Or, Nos Très Chers Frères, ni Sa

très gracieuse Majesté, ni le Parlement, ni Son Excellence M. Carleton, n'ignorent qu'on vous a séduits, qu'on vous a trompés, qu'on vous a menti, en vous effrayant par des malheurs qui n'ont aucun fondement ni aucune apparence, et en vous promettant des faveurs et des avantages qui blessent et la religion, et la justice, et la raison. Et cette considération, n'en doutez pas, a fait déjà son effet sur les esprits et les cœurs de ceux dont vous redoutez la puissance, et vous mériterait votre grâce, au moins en ce qu'il y a de plus considérable, si vous vous empressiez de témoigner votre repentir et votre fidélité. Mais si vous persistez dans votre révolte, vous forcerez aux plus rigoureux châtimens. Et qui est-ce qui pourra vous y soustraire? Vous imaginez-vous qu'un aussi puissant empire que le Britannique, dont les forces maritimes sont capables de résister, pour ne rien dire de plus, à toutes celles de l'Europe réunies, en aura le démenti, et qu'il ne consommera pas son entreprise? Il n'y a qu'un sot entêtement et une grande ignorance qui puisse se le persuader.

« Il est donc de votre intérêt de revenir au plus tôt au devoir. Nous vous y exhortons, Nos Très Chers Frères, et nous vous en prions par les entrailles de Jésus-Christ. Et en cela, nous ne vous proposons d'autre objet que votre propre bien, et le temporel et le spirituel. Et d'abord, le temporel : car enfin, Nos Très Chers Frères, pouvez-vous ignorer les tristes suites d'une résistance opiniâtre? Votre rébellion, aussi contraire à la religion qu'au bon sens et à la raison, méritait déjà des châtimens exemplaires et rigoureux, du côté du prince dont vous n'avez reçu jusqu'ici que des marques signalées d'une bonté et extraordinairement rare dans un vainqueur puissant, et à laquelle aucun de nous ne s'attendait, bonté qui ne vous a fait connaître le changement de domination que par un mieux-être. Personne, au temps de votre révolte, ne se sentait des malheurs de la guerre passée : quelque dérangement

qu'elle ait mis d'abord dans vos affaires, il était non seulement réparé, mais encore aviez-vous de beaucoup augmenté vos fortunes, et vos possessions étaient devenues considérablement plus lucratives et plus riches. Vous n'aviez donc qu'à louer et remercier la Providence sur votre sort : votre devoir et votre reconnaissance devaient vous attacher inviolablement à votre souverain, à son autorité et à sa gloire ; il avait droit de s'y prétendre, il s'en flattait même avec une sorte d'assurance ; et il n'eût pas été trompé, si vous aviez suivi les règles de la gratitude et les maximes de votre religion...

« Non, Nos Très Chers Frères, les colonistes ne voulaient point votre bien ; ce n'est point une affection fraternelle qui les a amenés dans cette colonie ; ce n'est point pour vous procurer une liberté dont vous jouissiez déjà avec tant d'avantages, et qui allait devenir encore plus brillante, qu'une poignée de gens, ni guerriers, ni instruits de l'art militaire, sont venus s'emparer de vos campagnes et des villes de Montréal et des Trois-Rivières sans défenses. C'est par un principe bien différent, qui vous couvrirait de honte et d'ignominie, si vous le conceviez bien, qui vous porterait même à la rage et à la fureur contre les perfides ennemis que vous avez eu la sottise d'appeler du nom de frères, d'amis et de nos gens, si vous en pénétriez tout le sens, toute la malice et toute la trahison.

« Souffrez que votre père en Dieu, que vous détestez sans qu'il vous ait fait de mal, quoiqu'il n'ait voulu que votre bien et qu'il se soit toujours sans cesse, au dépens même de sa santé, de ses petites facultés et minces pouvoirs, efforcé de le procurer ; souffrez, dis-je, qu'il vous apprenne ce que vous ignorez, parce que vous l'avez voulu. Fermant les oreilles aux conseils de ceux qui vous aiment par des devoirs de la religion et du patriotisme, et les ouvrant trop aux discours malins, empoisonnés, intéressés et pleins de fourberies de vos

plus cruels ennemis, souffrez, encore une fois, que je vous dessille les yeux et que je vous découvre les ressorts criminels et bien confusibles pour vous, qu'on a employés pour vous perdre et vous rendre indignes des faveurs de notre souverain. Je n'y puis penser sans verser les larmes les plus amères, parce que je vous aime; sans rougir de confusion, parce que je vous suis vraiment attaché et que votre honte est la mienne; sans être indigné, parce que je hais la tromperie et que le Seigneur lui-même a en horreur celui qui a le cœur double, et maudit celui qui place un piège devant un aveugle : *Maledictus qui ponit offendiculum ante pedes cæci*. Or, N. T. C. F., ce sont là les crimes et les trahisons que les colonistes méridionaux ont commis à votre égard. Jaloux, disons plus vrai, enragés des faveurs que le gouvernement vous accordait et que vous n'avez point assez connues, ils ont fait leurs efforts du côté de Londres pour les empêcher, et ils ne se sont point encore désistés; mais, voyant toutes leurs menées inutiles, ils se sont tournés de votre côté : ils vous connaissent pour peu instruits et sans aucune connaissance de la politique et de vos vrais intérêts, c'est-à-dire qu'ils vous ont jugés sots et ignorants, et de là ont conclu qu'ils ne pouvaient empêcher les bonnes dispositions de la cour, trop persuadée de votre fidélité, de votre bravoure et de votre attachement sincère à votre religion, dont ils connaissent mieux les maximes et l'esprit que vous ne les connaissez, et ils ont entrepris et sont malheureusement venus à bout de vous rendre indignes des grâces qu'on vous accordait, en vous portant à la révolte, à la lâcheté et à une espèce d'apostasie de la religion de vos pères, ainsi que nous vous le montrerons dans la suite. Il vous ont en conséquence représenté le bill comme un attentat à votre liberté, comme tendant à vous remettre dans l'esclavage, à la merci de vos seigneurs et de la noblesse; ils vous ont promis l'exemption des rentes seigneuriales, et vous

avez aimé cette injustice ; et que vous ne paieriez plus de dîmes, et vous n'avez pas eu horreur de cette impie et sacrilège ingratitude envers le Dieu, sans la bénédiction duquel ni vos champs ne seraient fertiles ni vos travaux ne réussiraient...

« A quels dangers n'avez-vous pas exposé votre religion ! Quels obstacles n'avez-vous pas mis à votre salut !

« Et 1<sup>o</sup>, Nos Très Chers Frères, vous vous êtes rendus parjures, crime des plus grands ; vous vous êtes impliqués dans tous les incendies ; vous vous êtes rendus criminels de toutes les morts qui sont de vrais assassinats, responsables de tous les torts faits au prochain, de toutes les pertes qu'il a essuyées, de toutes les dépenses que votre indocilité, et dans plusieurs la rébellion, a occasionnées au gouvernement. Considérez donc après cela dans quel abîme de péchés vous vous êtes plongés... Comment en sortir ? Comment réparer le mal ? qui ne se pardonne pourtant point sans réparation, suivant l'axiome de saint Augustin : *Non dimittitur peccatum, nisi restituatur ablatum*. Je vous avoue, Mes Frères, que cette considération me navre le cœur depuis plus de dix mois. Je n'ai pas craint la conquête de la colonie pour deux raisons : parce que j'avais confiance en Dieu et en notre sainte Protectrice, et parce que j'étais instruit des forces ennemies et de l'état de nos forces. Mais ce qui m'occupait, c'était votre salut, et de quelle manière je pourrais vous mettre en conscience, surtout pour la restitution. Et c'est surtout cet article qui me force à suspendre l'administration des sacrements jusqu'à ce que les affaires soient finies et que Sa Majesté ait accordé le pardon, la rémission et l'amnistie. Voyez maintenant, Mes Frères, et jugez vous-mêmes de la qualité des obstacles que vous avez mis à votre salut, par la difficulté qu'il y a à vous mettre dans les dispositions nécessaires absolument pour obtenir devant Dieu le pardon de vos péchés.

« 2<sup>o</sup> A quels dangers n'avez-vous pas exposé votre religion ! Vous ne les avez pas aperçus, ni compris, sans doute, Mes Frères : je vous crois pour la plupart trop attachés à la religion de vos pères pour en vouloir changer, pour vouloir apostasier. Et cependant, il n'est que trop vrai que vous y courriez évidemment, et que si Dieu n'avait pas usé de miséricorde, vous deveniez en peu de temps, après la prise de Québec, des apostats, des schismatiques et de purs hérétiques, protestants du protestantisme le plus éloigné de la religion romaine et son plus cruel ennemi. Car nulle autre secte n'a persécuté les romains comme celle des Bostonnais ; nulle autre n'a outragé les prêtres, profané les églises, les reliques des saints comme elle ; nulle autre n'a attaqué avec de plus horribles blasphèmes la confiance des catholiques en la protection des saints et de la sainte Mère de Dieu comme elle. Eussiez-vous tenu longtemps contre la séduction, vous que l'on peut dire, sans vous faire injure, savoir très peu votre religion et être dans une ignorance crasse de presque tous les points de votre foi et de toutes les preuves qui la rendent certaine, et qui d'ailleurs, comme des fanatiques et des misérables insensés et déplorablement aveugles, vous étiez fait un principe de ne plus écouter la voix de ceux qui vous sont donnés de Dieu pour être vos conducteurs, vos guides, votre lumière, et les défenseurs de votre foi ? Non, sans doute, Mes Frères, ils vous eussent bientôt, par leurs mensonges, leurs calomnieuses fourberies contre votre religion, par leurs séduisants sophismes, non seulement détachés de cette foi, mais je ne doute pas qu'ils ne fussent même venus à bout de vous faire déplorer le sort de vos pères et celui de vos premières années. On vous aurait bientôt entendu entonner des cantiques d'actions de grâces pour avoir été délivrés de la prétendue superstition du papisme, et pour avoir enfin découvert la belle vérité...



« Mais vous direz peut-être, et en effet vous l'avez dit, qu'il n'appartenait point aux prêtres de faire la guerre ni de s'en mêler. Non, sans doute, il ne convient point à leur ministère de porter le mousquet ni de répandre le sang ; mais ne leur appartient-il pas de juger si la guerre est juste ou injuste, de juger sur l'obéissance que les sujets doivent à leur souverain, et les services qu'ils lui doivent rendre ; le serment étant un acte de religion, pouvez-vous ignorer qu'il soit du ressort de l'Église ; et quand vous en avez fait d'indiscrets ou que vous ne pouvez remplir ceux que vous avez faits, ne venez-vous pas nous demander dispense, aussi bien que des vœux ? Vous êtes tombés dans une grossière erreur, en disant que ce n'était pas aux prêtres de se mêler des affaires de la guerre ; ou bien, si vous jugiez que vous étiez obligés de les consulter, vous avez péché par malice et contre le Saint-Esprit, et contre votre propre conscience...

« ... Et je ne vous mets pas vos crimes devant les yeux par un esprit de simple reproche, ni pour vous injurier, mais pour vous les faire envisager du côté de la religion, vous en faire comprendre toute l'énormité, afin que vous les pleuriez amèrement, et en fassiez une digne et convenable pénitence, qui vous en mérite du Seigneur un pardon entier et une totale rémission. C'est là le seul but de mes prières et de mes sacrifices. J'espère que le Seigneur les exaucera, et que vous m'en donnerez des preuves consolantes avant que mon Créateur et mon Juge m'appelle à lui. Le charme tombera, vos yeux se dessilleront, vous rougirez de vos écarts, et tournant les yeux vers Jésus crucifié qui pria sur la Croix pour ses bourreaux, persuadés de son infinie miséricorde, vous ne désespérerez pas de le fléchir, vous vous prosternerez avec un cœur contrit et humilié aux pieds de ses ministres mêmes persécutés, méprisés et outragés, vous leur confesserez avec larmes vos désordres ; revenus de vos préventions contre eux, vous

les remercier de leur fermeté qui vous a épargné des absolutions et communions sacrilèges qui auraient augmenté le nombre de vos péchés, et vous auraient entretenus dans l'aveuglement, et conduits peut-être à l'endurcissement et à l'impénitence finale. Et je vous promets que vous les trouverez encore pleins de cette charité et de cette compassion dont vous avez si souvent éprouvé les effets. »

Le refus des sacrements ordonné par l'évêque ne dura pas longtemps, du moins dans la plupart des paroisses, car les habitants ne tardèrent pas à écouter la voix de leur premier pasteur et à se repentir de leur rébellion. Le 19 octobre 1776, le prélat écrit à M. Porlier, curé de Sainte-Anne de la Pocatière, qu'il a manifesté au gouverneur son intention de tout remettre entre les mains des curés et de s'en rapporter à leur sagesse, à leur prudence et à leur attachement à la royauté. « Réflexion faite, j'ai jugé que le meilleur moyen de rappeler les réfractaires n'était plus de les éloigner des sacrements, mais au contraire de les en rapprocher... J'avais promis une décision générale, mais la conversion n'étant pas encore assez certaine, je n'ai pas cru devoir suivre mes premières idées. »

Quelques rebelles cependant ne voulurent jamais se soumettre et recourir au tribunal de la miséricorde et du pardon. On en connaît cinq qui furent enterrés dans un champ, au quatrième rang des concessions de la paroisse de Saint-Michel de Bellechasse. Leurs corps furent exhumés, en 1880, et confiés à la partie du cimetière réservée aux enfants morts sans baptême. Il est bien permis de s'apitoyer sur l'obstination et l'aveuglement de ces malheureux qui moururent ainsi dans l'impénitence finale, mais l'on ne saurait blâmer le grand évêque, qui, en les condamnant, ne fit que suivre les lois ordinaires de l'Église. Il ne pouvait pardonner ceux qui ne voulaient pas écouter le représentant de Jésus-Christ. « Celui qui vous écoute m'écoute, et

celui qui vous méprise me méprise » (Luc, x, 16).  
« S'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit à votre égard  
comme un païen et un publicain » (Matth., xviii, 17).

Les mesures de rigueur prises par M<sup>sr</sup> Briand étaient non seulement conformes aux règles ecclésiastiques, mais elles étaient opportunes et produisirent un excellent effet dans tout le pays. Elles amenèrent la conversion presque immédiate des coupables et inspirèrent aux catholiques et aux protestants une plus haute idée et un plus profond respect pour l'autorité de l'évêque.

La loyauté du prélat, son courage et son dévouement le grandirent aux yeux des Anglais et attirèrent sur toute son église leur bienveillance et leur protection.

M<sup>sr</sup> Briand écrivait à une de ses sœurs au sujet des tristes événements qui venaient de se passer : « Ces pauvres peuples avaient été séduits ; ils le voient bien à présent <sup>1</sup>. On s'était surtout attaché à les prévenir contre leurs curés, leur disant qu'il ne fallait pas les écouter, qu'ils n'avaient point à se mêler de la guerre, que ce n'était point leur métier. Par ces discours, nos instructions sont devenues inutiles ; d'où est venu le malheur des habitants. On peut dire que la conservation de la colonie au roi d'Angleterre est le fruit de la fermeté du clergé et de sa fidélité : car, quoique les peuples ne se soient pas opposés aux Bostonnais, ils ne se sont pas joints à eux, et on n'en compte pas cinq cents qui aient suivi l'armée ; et encore le plus grand nombre n'étaient que des malheureux, des gueux et des voyageurs.

« Mais on peut dire que toute la colonie désirait que Québec fût pris ; Marie a conservé cette ville qui seule

<sup>1</sup> Cette lettre était datée du 26 septembre 1776, on voit que, si la rébellion fut répandue dans le pays, elle ne fut pas de longue durée et que la conversion suivit de près la faute.

restait fidèle, puisque les faubourgs eux-mêmes étaient nos ennemis. Aussi ont-ils été brûlés, soit par la ville, soit par les Bostonnais ; ce qui a fait bien des misérables. Ils portent la peine de leur désobéissance. »

Le 31 décembre 1776, l'évêque fit encore un mandement pour ordonner le chant du *Te Deum* en actions de grâces pour la délivrance de Québec et de toute la colonie. La cérémonie à la cathédrale fut des plus solennelles. Après la messe célébrée pontificalement, le prélat entonna l'hymne de la reconnaissance, le canon tonna sur les remparts et la milice catholique présente sous les armes fit de nombreuses décharges de mousqueterie à la porte de l'église. « Douze prisonniers canadiens qui avaient pris les armes contre le roi eurent leur grâce, après avoir fait amende honorable, la veille, dans la prison, et avoir été conduits, le jour, à la porte de la cathédrale, au sortir de la cérémonie, pour demander pardon du scandale qu'ils avaient donné ; après quoi ils furent renvoyés chez eux, avec ordre d'en faire autant chacun dans leur église paroissiale<sup>1</sup>. »

Tel fut, en Canada, le dernier acte de cette campagne de 1775-76. Les colonies américaines continuèrent la guerre contre leur métropole, mais en restant sur leur propre territoire. Le sort des armes leur fut favorable, et l'Angleterre se vit forcée de leur accorder leur indépendance, le 3 septembre 1783.

---

<sup>1</sup> Lettre de la Mère Marie-Catherine Duchesnay de Saint-Ignace, de l'Hôpital-Général de Québec.

## CHAPITRE VII

Visites épiscopales. — Publication d'un nouveau catéchisme. — Démission de M<sup>gr</sup> Briand. — Lettre à lord Hamilton. — Sacre de M<sup>gr</sup> Hubert. — Mort de M<sup>gr</sup> d'Esglis et de M<sup>gr</sup> Bailly. — Dernière maladie de M<sup>gr</sup> Briand. — Sa mort.

Fidèle à remplir tous les devoirs de sa charge épiscopale, M<sup>gr</sup> Briand ne pouvait manquer d'attacher une grande importance à la visite de son diocèse, et moins d'un an après sa prise de possession, il alla donner la confirmation dans un grand nombre de paroisses du gouvernement de Québec. D'après une lettre de M. Bailly de Messein, on est porté à croire qu'il se rendit jusqu'à Sainte-Anne, sur la rivière Saint-Jean, où il confirma plusieurs familles acadiennes. Les fidèles avaient été préparés à cette visite du premier pasteur par les exercices du jubilé, que l'évêque avait obtenu de célébrer dans son diocèse, en 1767, bien qu'il eût été accordé en 1758, à l'occasion de l'exaltation de Clément XIII sur le trône pontifical. Touché des malheurs qui avaient alors fondu sur la colonie et empêché les Canadiens de gagner l'indulgence plénière accordée à l'univers entier, le Saint-Père avait permis à M<sup>gr</sup> Briand d'apporter avec lui les grâces extraordinaires de ce jubilé, afin que l'on célébrât dans la joie du Seigneur la bienheureuse arrivée de l'évêque, si longtemps et si ardemment attendu.

M<sup>gr</sup> Briand, au témoignage de l'abbé Plessis, jeûnait tous les jours de la visite, faisait trois instructions par jour et donnait lui-même la communion à tous les confirmands. Malheureusement sa santé déjà faible ne pouvait supporter que difficilement les fatigues attachées

à des voyages longs et quelquefois bien pénibles. Le prélat revenait épuisé de ses visites épiscopales, mais heureux de s'être dépensé pour l'amour de Dieu et pour le salut des âmes. D'après les itinéraires qui ont été publiés<sup>1</sup>, le courageux évêque visita trois fois les paroisses de son immense diocèse.

En 1771, le cardinal Castelli lui demanda de vouloir bien aller, avec l'autorisation du gouverneur, donner la confirmation aux catholiques abandonnés du Maryland, de la Pensylvanie et de la Virginie; mais M. Carleton était à Londres quand l'évêque aurait pu entreprendre de le faire, et les troubles de l'invasion américaine l'empêchèrent ensuite de remplir cette mission.

La dernière tournée pastorale de M<sup>sr</sup> Briand se fit en 1775, et l'on voit par une lettre qu'il écrivait à cette époque, aux habitants de Saint-Michel, qu'il ne l'avait pas terminée sans de grandes fatigues. Les infirmités le retinrent ensuite dans sa ville épiscopale et l'empêchèrent jusqu'à la fin de son administration de recommencer la visite de son troupeau.

Il apportait un grand soin à l'instruction religieuse des enfants : ses mandements pour la publication d'un nouveau catéchisme et les règlements qu'il fit pour le faire enseigner nous montrent clairement quelle importance il attachait à cette question; question importante en effet, à cette époque où les fanatiques de Londres et de Québec voulaient pervertir les populations en les laissant dans l'ignorance, pour les pousser ensuite vers l'apostasie!

Comme M<sup>sr</sup> Briand se sentait affaiblir par la maladie qui le minait depuis longtemps<sup>2</sup>, il songea bientôt à

<sup>1</sup> Mandements des évêques de Québec, volume deuxième.

<sup>2</sup> Les Annales des Ursulines disent que M<sup>sr</sup> Briand souffrait de la goutte et que, lorsqu'il en subissait les accès, il en était saisi dans la poitrine et les bras, sans pouvoir agir.

Dans une lettre de 1883, on lit ce qui suit : « Monseigneur notre très cher et vénéré prélat a été attaqué d'une violente

donner sa démission, afin que M<sup>sr</sup> d'Esglis pût à son tour se choisir un coadjuteur, et que l'église canadienne ne fût pas exposée à n'avoir plus d'évêque pour la diriger. « Parvenu, dit l'abbé Plessis, à l'âge de soixante et dix ans, sentant croître ses infirmités, ayant pour coadjuteur un homme encore plus âgé que lui, et craignant que la mort de l'un et de l'autre ne privât encore une fois le diocèse de la succession épiscopale, il renonce à son titre, s'éloigne des affaires publiques, et se retire dans l'intérieur du séminaire pour ne plus songer qu'à Dieu et à son salut. »

Mais écoutons plutôt M<sup>sr</sup> Briand lui-même nous dire ses sages intentions et nous donner la mesure de sa vertu, dans une lettre qu'il écrivit au lieutenant-gouverneur, lord Hamilton, pour lui annoncer son dessein et le prier d'en favoriser l'exécution :

« Je me ferais un reproche, si je ne vous donnais avis d'une détermination fixe que j'ai prise et que je ne puis plus tarder d'exécuter. Une maladie de deux ans, à laquelle les médecins ne voient aucun remède, m'oblige de me démettre sans délai de mon titre de l'évêché de Québec entre les mains du digne coadjuteur que Sa très gracieuse Majesté a bien voulu me donner et que j'ai consacré moi-même; il y a douze ans, avec la permission de M. Cramahé, lors- lieutenant-gouverneur. J'ai conservé depuis vingt-cinq ans les peuples de mon diocèse dans la fidélité au roi, en des temps bien critiques; et de ce côté-là, j'ose ne rien craindre des jugements de mon Dieu, entre les mains duquel je sais qu'il est terrible de tomber. J'ai insinué partout, et

maladie que les médecins nomment spasmes. Les accès, qui sont fréquents et douloureux, donnent de grandes inquiétudes. » (*Histoire des Ursulines de Québec.*) Le 2 janvier 1875, M<sup>sr</sup> d'Esglis écrit au nonce du pape à Paris que « le prélat souffre depuis deux ans de violentes douleurs spasmodiques. Il a de plus un catharre opiniâtre avec tous les symptômes de la tympanite ».

par écrit et de parole, qu'on ne peut être chrétien et à plus forte raison, vrai catholique, sans être fidèle à ses serments et sans être soumis aux Puissances que la Providence de Dieu détermine par ses décrets. Mais il est un autre compte que je dois rendre à Dieu : ce sont les fonctions épiscopales que je n'exerce pas depuis deux ans ; c'est le torrent du vice dans mes diocésains auquel je ne m'oppose pas ; c'est, en un mot, le bien que je ne fais pas. Jusqu'ici je me suis rassuré sur l'espérance de ma guérison, mais enfin je sens que je n'ai plus droit de m'appuyer de ce prétexte. Il ne me reste donc plus qu'à me décharger de mon fardeau sur mon coadjuteur. Autre motif non moins urgent qui doit intéresser la bonté attentive du gouvernement : c'est de tranquilliser l'esprit de cent mille catholiques de cette province. Car ils voient d'un côté leur évêque, dont ils savent qu'ils sont tendrement aimés, réduit à sa dernière maladie ; et de l'autre un coadjuteur qui doit lui succéder et qu'ils estiment, parvenu à sa soixante-quinzième année. Ce double péril de la perte simultanée de l'un et de l'autre les effraie. Le seul moyen d'apaiser leur crainte, c'est de me démettre entre les mains de mon coadjuteur, qui aura le droit que je n'ai pas de se pourvoir lui-même promptement d'un successeur. J'ose vous recommander cette affaire comme la dernière et la plus importante dont le succès puisse m'intéresser. » (24 nov. 1784.)

Lord Hamilton répondit à l'évêque qu'il transmettrait au plus tôt sa lettre au ministre d'État et qu'il l'appuierait de toute son influence. Il termine ainsi : « Souhaitant que vous puissiez jouir dans la retraite de cette tranquillité à laquelle vous avez tant contribué, j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec la vénération la plus sincère et le plus profond respect, etc. »

M<sup>sr</sup> Briand signa son acte de démission le 29 novembre suivant, et son successeur, M<sup>sr</sup> d'Esglis, choisit, le lendemain, pour son coadjuteur, M. Jean-François



Hubert, qui ne fut sacré que deux ans après, le 19 novembre 1786, à cause des lenteurs apportées par la cour de Londres pour reconnaître sa nomination et des difficultés des communications avec le Saint-Siège. Ce fut M<sup>sr</sup> Briand qui eut le bonheur indicible de consacrer le nouvel élu. Sa joie était si grande, qu'elle lui rendit assez de forces pour lui permettre de donner la plénitude du sacerdoce au premier lévite qu'il avait élevé à la prêtrise, vingt ans auparavant, le lendemain de sa prise de possession du siège épiscopal de Québec. C'était maintenant surtout qu'il pouvait chanter son *Nunc dimittis*, car son œuvre était de plus en plus assurée : il avait vu et consacré celui qui devait perpétuer l'épiscopat dans l'église de Québec ; il pouvait partir sans inquiétude, car il laisserait après lui un jeune évêque de quarante-cinq ans, aimé des fidèles, respecté par le clergé et rempli de talents et de vertus. Et qui sait ? En jetant ses regards paternels sur un jeune secrétaire qui agissait comme maître des cérémonies et dont il connaissait si bien les talents et la sagesse précocce, le vénérable évêque entrevit-il la gloire que le jeune Plessis devait un jour faire rejaillir sur cette église de Québec, que l'auguste vieillard aimait tant et pour laquelle il avait tant souffert. Mais son humilité l'empêcha certainement de prévoir que le nom de Briand grandirait à travers les âges en même temps que le nom de Plessis, et que l'histoire bénirait un jour ces deux noms, en les unissant, comme ceux de deux grands évêques également chers à la patrie et à l'Église.

M<sup>sr</sup> Briand vécut encore dix ans, qu'il passa dans la retraite, dans la prière et dans la souffrance. Bien qu'il ne prit, pour l'ordinaire, aucune part à l'administration, il ne refusait jamais de donner à M<sup>sr</sup> d'Esglis et à M<sup>sr</sup> Hubert, qui lui succéda bientôt, les secours précieux de sa sagesse et de sa longue expérience. « Du moment qu'il y était provoqué par une consultation,

dit l'abbé Plessis <sup>1</sup>, dès lors il développait, il étalait, il faisait toucher du doigt ses excellents principes, avec une présence d'esprit, une netteté, une fermeté qu'on n'aurait pas dû attendre d'un homme de son âge. Combien de fois, Monseigneur (l'orateur s'adressait à M<sup>sr</sup> Hubert), dans les temps nébuleux, a-t-il essuyé vos larmes, raffermi votre cœur abattu sous le poids de la tribulation, suggéré au zèle et à la piété de Votre Grandeur les moyens de se soutenir et de se satisfaire. J'aime, disait-il, l'église du Canada. Je me suis, depuis longtemps, sacrifié pour elle. Jusqu'à ma mort, elle aura droit à mes services, autant de fois qu'elle les exigera. »

Le vénérable malade, comme on l'avait prévu, survécut à son successeur, M<sup>sr</sup> d'Esglis, qui mourut, le 4 juin 1788, à l'âge avancé de soixante-dix-huit ans. Il vit aussi mourir, le 20 mai 1794, le coadjuteur de M<sup>sr</sup> Hubert, M<sup>sr</sup> Bailly de Messein.

« Cependant le temps arrive, s'écrie l'éminent panégyriste, où Dieu avait résolu d'appeler à lui son serviteur. Le mal redouble et avec lui la patience, avec lui la ferveur, avec lui l'amour de Dieu, avec lui la piété la plus affectueuse<sup>2</sup>. Je le vois étendu sur le lit qu'il ne doit plus quitter, attendant comme Moïse sur la montagne, ou comme Jacob au milieu de ses enfants et petits-enfants, le coup salutaire qui doit délivrer son âme de la prison où elle était enfermée... Enfin, muni de tous les secours de la religion, comblé d'années, de travaux, de vertus et de mérites, après onze ans de maladie, vingt-huit ans d'épiscopat et cinquante-cinq ans de prêtrise, après avoir vu mourir le coadjuteur du

<sup>1</sup> Oraison funèbre de M<sup>sr</sup> Briand.

<sup>2</sup> M<sup>sr</sup> Briand se confessait deux fois par semaine. Il fit preuve, pendant toute sa vie, d'une patience extraordinaire, et malgré bien des petites persécutions de la part de quelques-uns de ses prêtres, il souffrit tout sans se plaindre. Il eut pendant longtemps pour confesseur M. Jacrau, prêtre du séminaire, qui encourageait les marguilliers à lutter contre lui.

coadjuteur de son coadjuteur, ce vénérable patriarche, digne de vivre encore des siècles, rend doucement sa belle âme à Dieu, à l'âge de quatre-vingts ans, et s'en va dans l'autre monde recevoir la seule couronne qui soit réellement désirable, celle de l'immortalité. » L'orateur ajoute que l'Église a perdu un époux fidèle, l'État un citoyen zélé pour sa défense, le clergé un chef inestimable, les vierges consacrées à Dieu un père infiniment respectable, les pauvres un appui, les affligés un consolateur, l'évêque de Québec un modèle, un confrère, un ami constant, le peuple un intercesseur puissant, dont les mains souvent élevées au ciel calmaient sa colère prête à fondre sur lui et à punir ses désordres.

M<sup>sr</sup> Briand mourut le 25 juin 1794; ses funérailles se firent avec une grande pompe, dans la cathédrale, où il fut enterré en avant et à droite de M<sup>sr</sup> de Laval et de M<sup>sr</sup> de Lauberivière.

M. J.-O. Plessis, alors curé de Québec, prononça l'oraison funèbre du vénérable défunt.

Cette tâche lui appartenait à plus d'un titre. Pendant longtemps secrétaire de M<sup>sr</sup> Briand, il était resté son confident et son meilleur ami. Il comprenait, mieux que tout autre peut-être, la grandeur de l'œuvre accomplie par le prélat qui venait de mourir, nul autre ne pouvait mieux que lui rendre justice aux travaux immenses accomplis par M<sup>sr</sup> Briand, et faire connaître les vertus aimables qu'il avait pratiquées pendant toute sa vie. Voici le jugement qu'il porte sur ce grand évêque, jugement qu'il fait précéder d'une appréciation de chacun de ses prédécesseurs :

« Vous verrez dans M. de Pontbriand un prélat recommandable par une connaissance profonde de la théologie et des lois de l'Église, par une régularité de vie et de conduite qui le rendaient infiniment cher à ses diocésains; dans M. de Lauberivière, une jeune et tendre fleur que le même jour vit presque naître et

s'épanouir, et dont on eut à peine le temps de respirer la bonne odeur; dans M. Dosquet, un évêque vigilant singulièrement attaché à la conduite des monastères et à la visite du diocèse; dans M. de Saint-Vallier, un homme ami de l'ordre, exact à tenir des synodes et à faire des règlements pour la conservation de la discipline. Mais comme dans le temps critique dont nous parlons, il ne s'agissait plus seulement d'entretenir, mais de régénérer, vous ne trouverez à vous arrêter qu'au fondateur de cette église, au premier de ses pontifes. Dans M. de Laval seul, vous rencontrerez ce courage infatigable, cette étendue de desseins, cette prévoyance habile, ce génie créateur que tout le monde a admiré dans M. Briand. »

Fabriqué en France.

temps de respirer  
évêque vigilant  
monastères et  
Saint-Vallier, un  
synodes et à  
de la disci-  
que dont nous  
d'entretenir,  
à vous arrêter  
nier de ses pon-  
rencontrerez ce  
desseins, cette  
de tout le monde

né en France.

---

lame.

